

Promotion de l'hôtellerie dans les Alpes

Comparaison de la promotion de l'hôtellerie
en Suisse avec les régions du Tyrol, du Tyrol
du Sud, de la Bavière et de la Haute-Savoie

Rapport à l'intention du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Mandant:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

Zurich, le 30 mars 2012

Remarque liminaire

Dans le présent rapport, nous avons renoncé à un résumé pour avoir la vue d'ensemble. Nous conseillons au lecteur pressé de se référer aux Chapitres 8 «Comparaison de la promotion de l'hôtellerie dans les pays alpins» et 9 «Conclusions finales» qui constituent la synthèse des enseignements à tirer.

Impressum

Mandant	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Direction de la promotion économique, ressort tourisme
Exécution	BHP – Hanser und Partner AG: Peder Plaz, Master in Public Administration Harvard (directeur du projet) Dr Jürg Kuster Michael Rütimann, Licence ès Sciences Politiques Stefanie Schwander, cand. BSc économiques
Clôture de rédaction	30 mars 2012
Clause de non-responsabilité	Le présent document est réservé à l'usage exclusif de nos clients. Certaines explications figurant dans le rapport sont basées sur des hypothèses considérées comme correctes au vu du matériel à disposition. Malgré tout, BHP ne peut prendre aucune responsabilité quant à l'exactitude des hypothèses émises. Dans le cadre de son mandat, BHP agira uniquement dans l'intérêt de, et envers son client. Les droits de propriété en faveur de tiers ne sont pas justifiés.
Contenu du rapport	Le contenu du rapport a été établi avec le plus grand soin sur la base d'informations accessibles au public et d'interviews avec les professionnels d'institutions d'encouragement. Cependant, nous ne prenons aucune responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité du contenu.
Numéro de projet	13005.29

Sommaire

1	Introduction	5
2	Caractéristiques de l'hôtellerie dans les régions comparables	9
3	Promotion hôtelière au Tyrol	21
4	Promotion hôtelière dans le Tyrol du Sud	47
5	Promotion hôtelière en Bavière	57
6	Promotion hôtelière en Haute-Savoie	83
7	Promotion hôtelière en Suisse	95
8	Comparaison de la promotion de l'hôtellerie dans les pays alpins	105
9	Conclusions finales	119
	Bibliographie	123
	Liste des interviews	128

1 Introduction

Examen des options stratégiques de la SCH par le SECO

La Confédération encourage le secteur de l'hébergement grâce à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH). S'appuyant sur la loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement, la SCH garantit les prêts de rang subordonné aux établissements d'hébergement dans les régions touristiques et les stations thermales. La SCH peut également assumer d'autres tâches dans les domaines du conseil (p.ex. valorisations d'entreprises, études de faisabilité, études de financement, etc.) et du transfert de savoir.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) prévoit un examen des options stratégiques de la SCH pour la période 2012-2015. Sur la base des résultats, il sera procédé aux adaptations éventuelles des dispositions légales. A cet effet, une comparaison internationale approfondie de benchmarking des programmes et des instruments étatiques doit fournir les bases pour la promotion de l'hôtellerie et de l'hébergement. Il s'agit principalement de prestations pour des entreprises comme l'octroi de prêts, les contributions aux charges d'intérêts, les cautionnements, les contributions à fonds perdu ainsi que les services de conseil aux établissements hôteliers et d'hébergement. Par ailleurs, d'autres formes de promotion de l'hôtellerie et de l'hébergement déployant des effets identiques, comme les mesures fiscales (p. ex. réduction du taux de TVA) seront prises en considération.

MANDAT

BHP – Hanser und Partner AG a été mandatée par le SECO pour élaborer une **analyse juridique, économique et institutionnelle de benchmarking** comprenant les éléments clés suivants:

- Présentation du marché de l'hébergement dans les régions alpines des pays alpins comme la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche;
- Analyse de benchmarking des instruments et de la pratique d'encouragement selon les pays / les régions;
- Avantages et inconvénients des différentes politiques d'encouragement;
- Perspectives dans la promotion de l'hôtellerie et de l'hébergement au niveau international;
- Conclusions finales pour la promotion de l'hôtellerie et de l'hébergement en Suisse.

Désignation des régions comparables

Les régions choisies pour l'analyse de benchmarking sont des régions

- avec lesquelles la Suisse est en concurrence directe en matière d'offre hôtelière (⇒ hôtellerie de villégiature dans les Alpes);
- et/ou avec lesquelles la Suisse est comparable quant à la structure hôtelière (⇒ nombreux petits hôtels, peu de grandes chaînes)

Au vu de ce qui précède, le SECO a choisi les régions suivantes pour une analyse comparative: la Bavière (Allemagne), la Région Rhône-Alpes / Haute-Savoie (France), le Tyrol du Sud (Italie) et le Tyrol (Autriche). En Suisse, en plus de la promotion hôtelière de la Confédération, l'analyse prend en compte les instruments des cantons des Grisons, du Valais, du Tessin, de Vaud et de Saint-Gall.

Les institutions et les instruments comparables à la SCH ou déterminants pour la SCH sont au premier plan de l'analyse. Il peut arriver que ces institutions dans les régions comparables aient un caractère national (p.ex. *Österreichische Hotel- und Tourismusbank*) et aussi régional (p. ex. *LfA Förderbank Bayern*).

Méthode appliquée

L'objectif premier de la présente analyse de benchmarking est de fournir des informations sur les instruments et programmes déterminants pour la promotion de l'hôtellerie et de l'hébergement dans l'arc alpin. Pour ce faire, la méthode utilisée a été la suivante:

- Compilation et exploitation des statistiques les plus importantes sur la structure actuelle de l'hôtellerie dans l'arc alpin.
- Compilation et exploitation des informations disponibles sur les instruments promotionnels, bases juridiques incluses.
- Analyse des documents sur la gestion des instruments promotionnels dans la pratique et sur le volume des activités de promotion.
- Des interviews ont été réalisées avec des professionnels responsables de la mise en œuvre de la promotion hôtelière dans les régions comparables afin d'approfondir certains faits et de plausibiliser les connaissances acquises.
- La présente étude n'a pas pour mission de réaliser une analyse empirique des effets de la promotion hôtelière dans l'arc alpin. Cependant, les informations consolidées disponibles ou recueillies lors des entretiens avec les professionnels sont intégrées dans le rapport.

Structure du rapport

Le rapport est structuré comme suit:

- **Structure de l'hôtellerie dans les régions comparables (Chapitre 2):** Les marchés de l'hébergement des cinq régions comparables à analyser, soit de la Bavière (D), du Tyrol (A), du Tyrol du Sud (I), de la Région Rhône-Alpes/Haute-Savoie (F) et de l'arc alpin suisse (CH) font l'objet d'une courte présentation, l'accent étant mis sur les aspects d'intérêt pour la promotion étatique.
- **Promotion hôtelière dans les régions comparables et en Suisse (Chapitres 3 à 7):** Les instruments déterminants dans les régions comparables sont présentés dans l'optique d'une comparaison de la promotion hôtelière. Les principales institutions et les autres aspects de la promotion qui profitent à l'hôtellerie en tant que telle sont également mis en évidence.
- **Comparaison de la promotion hôtelière des pays alpins (Chapitre 8):** La mise en parallèle de l'hôtellerie dans les régions comparables et de la promotion hôtelière en Suisse doivent permettre d'identifier et de comprendre les différences caractéristiques. En plus des effets au niveau de la gestion d'entreprise, la discussion concerne aussi les conséquences socioéconomiques de l'hôtellerie.
- **Conclusions finales (Chapitre 9):** Le chapitre final est un résumé des principaux enseignements à tirer et un condensé des thèmes méritant une discussion en vue de l'examen des options stratégiques de la SCH.

SPOT 1 LA PROMOTION HOTELIERE EN TANT QU'ELEMENT DE LA PROMOTION TOURISTIQUE

Le secteur de l'hébergement et l'industrie touristique peuvent être encouragés par des acteurs publics appartenant aux différents niveaux de l'Etat (national, régional et local). La promotion concerne donc des domaines distincts:

- Encouragement de la commercialisation
- Encouragement des investissements touristiques (hôtels, infrastructures touristiques)
- Conception des conditions cadres (politiques, sociétales, etc.)

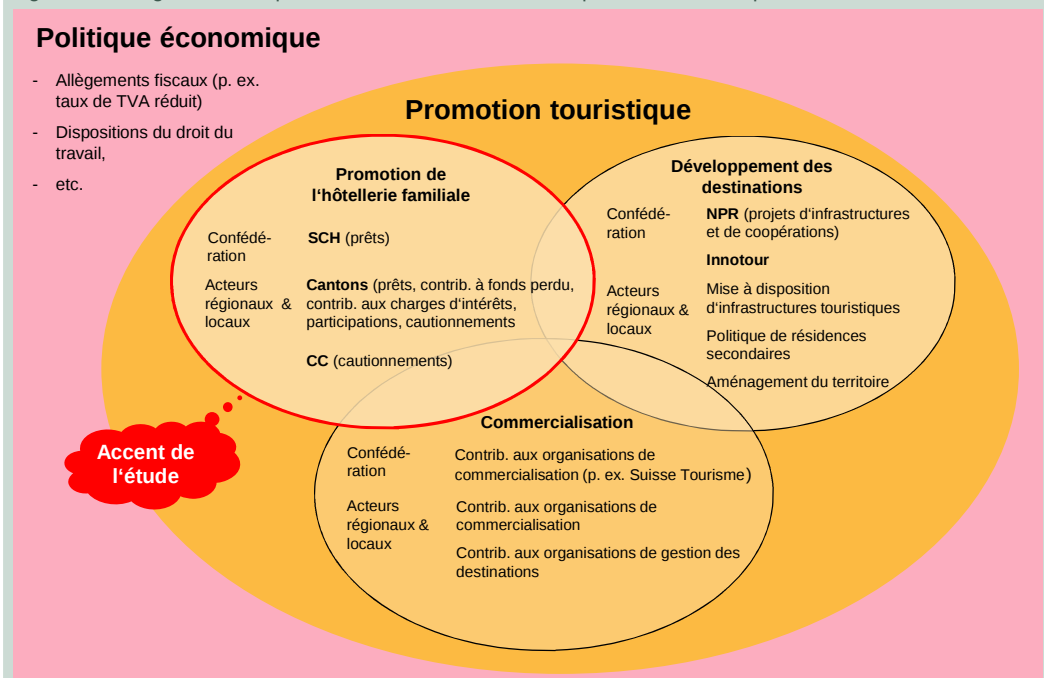
D'une part, la promotion touristique est fortement motivée par la **politique régionale** de sorte que le tourisme soutient souvent un secteur économique important dans les régions périphériques. D'autre part, le tourisme met à disposition des **biens publics** (p. ex. sentiers pédestres) et des **biens semi-publics** (p.ex. pistes dans la haute neige). La promotion est censée garantir une offre suffisante.

Aujourd'hui, les principaux domaines concernés par la promotion touristique en Suisse sont les suivants:

- **Développement des destinations**
- **Commercialisation**
- **Promotion de l'hôtellerie**

L'industrie touristique – établissements d'hébergement, remontées mécaniques, offices du tourisme et autres entreprises de la chaîne de valeur ajoutée du tourisme – peut profiter de diverses mesures de soutien qui caractérisent, directement ou indirectement, le tourisme helvétique. La **présente étude se concentre sur le soutien spécifique apporté aux différents hôtels**. En Suisse, ce soutien au niveau national existe sous la forme de prêts octroyés par la SCH (cf. Fig.1). Au plan régional, ce soutien est complété, selon les régions, par des prêts cantonaux, des contributions à fonds perdu, des contributions aux charges d'intérêts, des participations et des cautionnements.

Fig. 1 Intégration de la promotion de l'hôtellerie dans la promotion touristique



Source: BHP – Hanser und Partner AG

2 Caractéristiques de l'hôtellerie dans les régions comparables

Pour faciliter la compréhension et l'évaluation de la promotion de l'hôtellerie dans les différentes régions, le Chapitre 2 donne un aperçu:

- des marchés de l'hébergement dans les régions comparables (⇒ Ch. 2.1)
- de la structure des coûts de l'hôtellerie dans les régions comparables (⇒ Ch. 2.2)

Quant à la promotion de l'hôtellerie en Suisse, les enseignements tirés sont résumés dans les conclusions (⇒ Ch. 2.3)

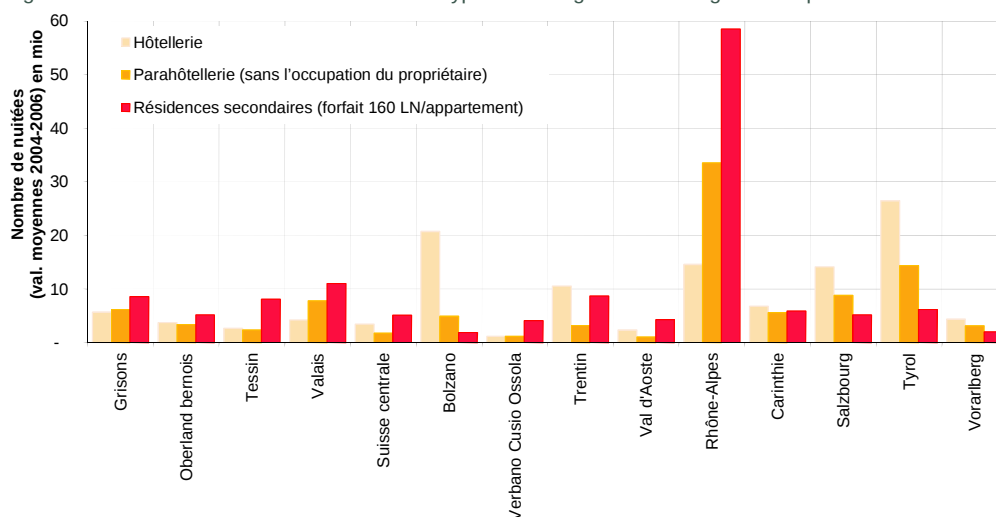
2.1 Marchés de l'hébergement dans les régions comparables

Structure
d'hébergement diffé-
renciée ouest / est

Selon le type d'hébergement, un premier coup d'œil sur le nombre de nuitées dans les régions alpines montre que la structure du marché de l'hébergement et partant l'importance de l'hôtellerie dans les régions comparables sont très différentes.¹ Nous pouvons mentionner trois structures distinctes:

- Dans l'arc alpin occidental (Rhône-Alpes), les résidences secondaires génèrent la plus grande part de nuitées dans l'industrie d'hébergement.
- Dans l'arc alpin oriental (Tyrol et Tyrol du Sud), l'hôtellerie constitue traditionnellement le principal pilier du marché de l'hébergement.
- Dans les régions intermédiaires (Suisse et Bavière), l'hôtellerie, les résidences secondaires utilisées par les propriétaires ainsi que la parahôtellerie² sont des éléments importants de l'offre touristique. Chaque catégorie génère environ un tiers des nuitées.

Fig. 2 Nombre de nuitées dans les divers types d'hébergement des régions comparables



Source: BHP – Hanser und Partner AG (2008)

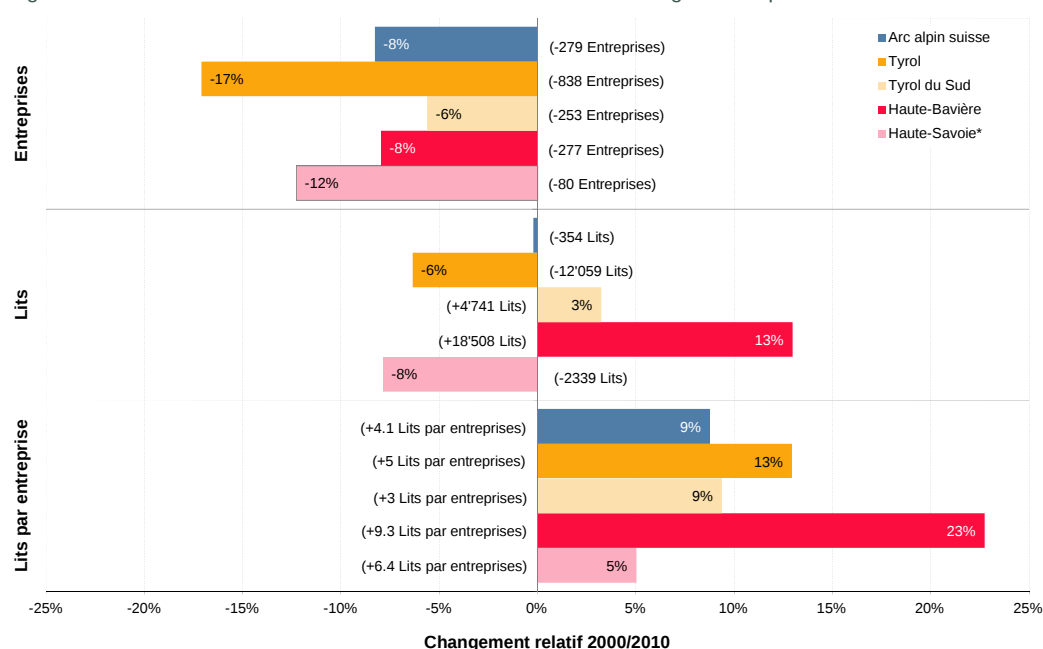
¹ Dans les régions comparables, il n'existe actuellement pas de données séparées pour la parahôtellerie et pour les résidences secondaires. Dans la Fig. 2, les données utilisées, qui ont été évaluées et générées par les modélisations de BHP – Hanser und Partner AG, datent de 2008. L'expérience a montré que ces données sont stables sur plusieurs années et donc représentatives aujourd'hui encore pour l'étude régionale des structures d'hébergement.

² Résidences secondaires louées à des tiers, terrains de camping, auberges de jeunesse et logements pour groupes

Moins d'hôtels, mais
plus grands hôtels

Compte tenu du changement structurel, le nombre d'hôtels a connu une forte diminution (entre 6% et 17%) dans toutes les régions comparables au cours de la dernière décennie. Cependant, l'évolution du nombre de lits varie énormément selon la région: au Tyrol et en Haute-Savoie, un grand nombre de lits disparaissent en même temps que les établissements. Par contre, malgré la diminution des établissements, les hôtels de Haute-Bavière et du Tyrol du Sud comptent un plus grand nombre de lits que 10 années auparavant. Dans l'arc alpin suisse, l'offre de lits ne s'est guère modifiée. Globalement, au cours des 10 dernières années, une tendance vers de plus grands établissements hôteliers est observée dans l'ensemble des régions comparables.

Fig. 3 Evolution du nombre d'établissements et de lits dans les régions comparables entre 2000 et 2010



*Conversion de chambres en lits (facteur 1.93) / Données disponibles dès 2005 seulement (= période de comparaison de 5 ans)

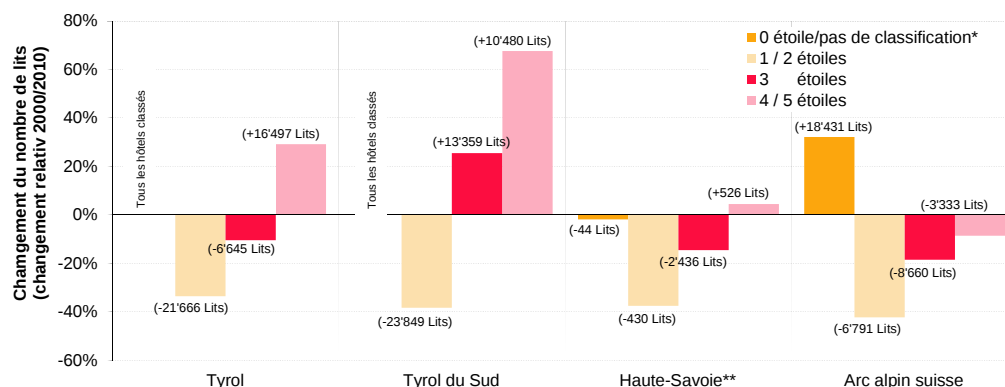
Source: EUROSTAT, OFS, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

Report de l'offre de lits
vers les catégories
d'hôtels plus «étoilés»

Une observation plus attentive de l'offre de lits (cf. Fig. 4) montre un report vers des catégories de plus grand confort dans toutes les régions comparables. Autrement dit: au cours des 10 dernières années, le nombre de lits dans les catégories d'hôtels plus «étoilés» a davantage augmenté, respectivement moins diminué, que dans les hôtels des catégories inférieures. Dans le même temps, l'offre de lits dans les hôtels 1/2 étoiles a diminué de 30% à 40% dans toutes les régions comparables.

Dans l'arc alpin suisse, l'offre de lits dans les hôtels 4/5 étoiles a certes diminué, mais assez peu par rapport aux hôtels des autres catégories. Dans l'arc alpin suisse, seuls les hôtels non classés ont connu une augmentation des lits extraordinaire: plus de 30%. Selon l'Office fédéral de la statistique, il n'existe aucune estimation sur la catégorie de confort à laquelle ces hôtels appartiennent. Les raisons pour lesquelles un établissement refuse de se laisser classer sont multiples. Selon nos recherches, nous estimons que les établissements non classés sont d'une part d'anciens hôtels 3/4 étoiles ayant perdu une ou plusieurs étoiles, car ils ne satisfont plus aux normes prescrites par manque d'investissements. D'autre part, des hôtels de première catégorie créés selon des concepts «exclusifs» refusent délibérément d'être classés (p. ex. «The Hotel» à Lucerne). Au cours des dernières années, plusieurs hôtels «low service» refusant également toute classification ont vu le jour.

Fig. 4 Evolution du nombre de lits dans les régions comparables entre 2000 et 2010 (sans la Haute-Bavière pour laquelle les données font défaut)



* Classement 0 étoile en Haute-Savoie / pas de classement en Suisse

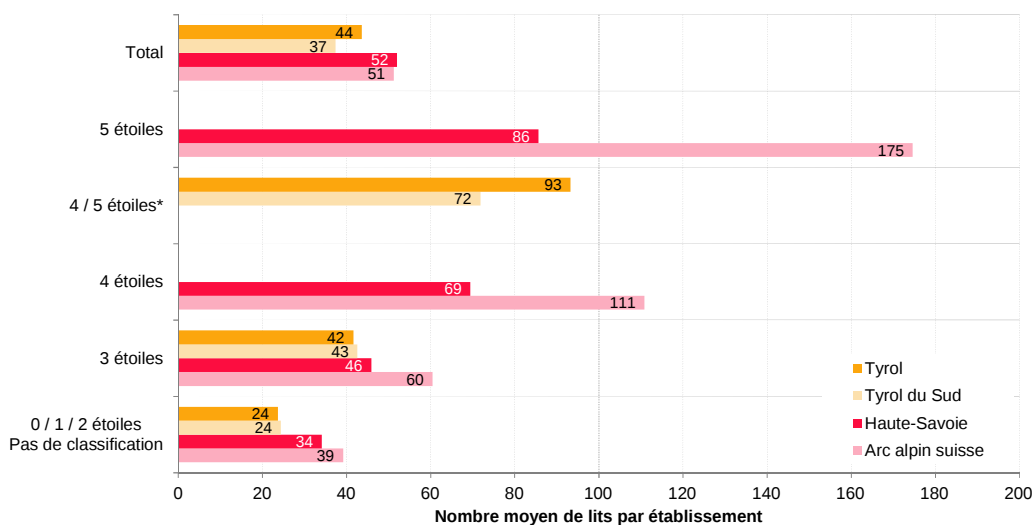
** Conversion de chambres en lits (facteur 1.93) / Données disponibles dès 2005 seulement (= période de comparaison de 5 ans)

Source: EUROSTAT, OFS, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

Agrandissement des hôtels 4/5 étoiles en Suisse

Dans toutes les régions comparables, l'établissement hôtelier moyen a environ la même taille (37 à 52 chambres par établissement). En revanche, la taille des hôtels 4 et 5 étoiles dans l'arc alpin suisse est nettement au-dessus de la moyenne par rapport aux autres régions. S'agissant des hôtels 5 étoiles, nous attribuons notamment cette différence aux «Grand Hôtels» historiques de Suisse. Dans l'arc alpin suisse, la tendance vers de plus grandes unités est apparemment plus marquée qu'au Tyrol et dans le Tyrol du Sud.

Fig. 5 Capacité moyenne des établissements hôteliers selon la catégorie dans les régions comparables en 2010



* Au Tyrol et dans le Tyrol du Sud, les données 4/5 étoiles sont combinées.

Source: OFS, EUROSTAT, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

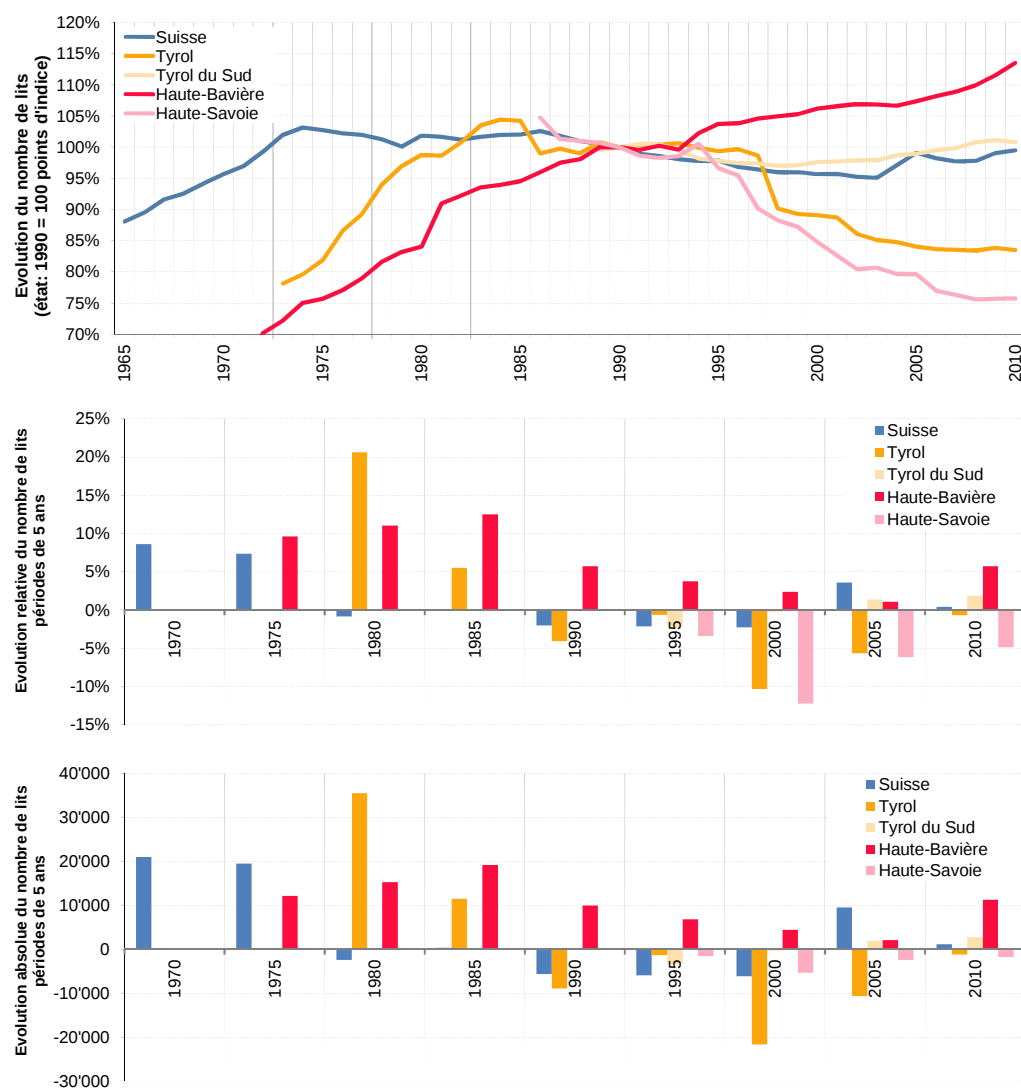
Cycles d'investissements dans l'hôtellerie alpine différenciés selon la région

En Suisse, il n'existe pas d'étude à long terme sur les cycles d'investissements dans le secteur de l'hébergement. Une analyse de l'évolution du nombre de lits depuis 1965 montre que les cycles de croissance varient fortement entre les régions comparables:

- Depuis le milieu des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, on a enregistré une intense augmentation de la capacité de lits en Suisse. Depuis lors, les investissements ont été plutôt différés ou négligés selon hotellerieuisse (2011). Aujourd'hui, il y a donc un retard à combler dans les modernisations. Ces dernières années, cela s'est manifesté dans un accroissement des dépenses d'investissement ou dans l'augmentation de l'offre de lits (cf. Fig. 6).

- Selon nos recherches, c'est surtout dans les années 1960 que d'énormes investissements ont été effectués dans l'arc alpin français. Durant cette période, les premiers villages de vacances ébauchés sur les planches à dessin ont vu le jour (p. ex. Les Arcs, Isola 2000, Les Menuires); aujourd'hui encore, ils sont représentatifs de l'industrie hôtelière alpine en France. Dans l'arc alpin français aussi, nombreux sont les établissements hôteliers devant être rénovés. Les énormes besoins d'investissement se manifestent dans la forte réduction du nombre de lits depuis le milieu des années 1980. Il convient néanmoins de relever qu'en France, les résidences secondaires et la parahôtellerie revêtent une plus grande importance que l'hôtellerie.
- Dans le Tyrol du Sud, aucune modification fondamentale de l'offre de lits n'est observée depuis le milieu des années 1990. Compte tenu des données lacunaires, il est impossible de se prononcer sur les phases de croissance antérieures.
- Entre 1975 et 1985, l'offre de lits des établissements hôteliers autrichiens a nettement augmenté. Après une phase de stagnation jusqu'à la fin des années 1990, l'arc alpin autrichien connaît une diminution de la capacité de lits. Comme la Fig. 4 le montre, ce sont avant tout les lits d'hôtels des catégories inférieures qui disparaissent.

Fig. 6 Investissements en Suisse* et dans les régions comparables entre 1965 et 2010 (indicateur: évolution de l'offre de lits)



* Il s'agit ici des valeurs pour la Suisse, car on ne dispose pas de données régionales pour l'arc alpin suisse avant 1980.

Source: OFS, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

- Depuis le début de la période de données disponibles, les hôtels bavarois affichent une croissance constante de l'offre de lits. Des investissements massifs ont été effectués surtout entre 1970 et 1990, ce qui explique la forte augmentation de l'offre de lits durant cette période. Dès le milieu des années 1990, la croissance annuelle moyenne des lits a diminué alors que la capacité s'est accrue de plus de 10%.

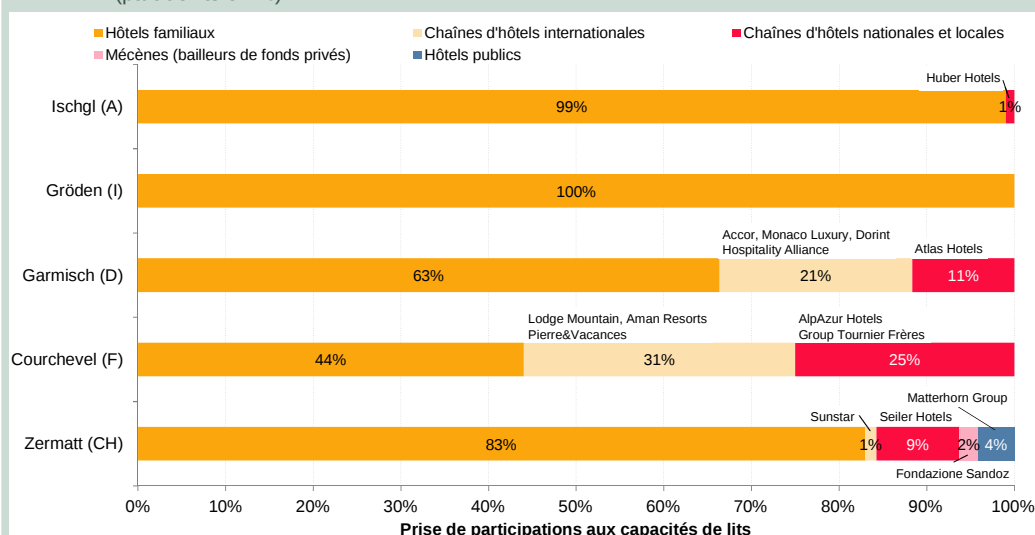
SPOT 2 COMPARAISON DES STRUCTURES DE PROPRIETAIRES DANS CINQ DESTINATIONS

Comme une comparaison globale des régions dépasserait le cadre de la présente étude, les structures caractéristiques de propriétaires dans les régions comparables sont décrites à l'aide d'exemples concrets. La comparaison montre que les structures de propriétaires de l'hôtellerie locale ne sont pas identiques:

- L'hôtellerie locale est dominante dans les destinations alpines orientales de Gröden et Ischgl. Les chaînes d'hôtels n'ont pas réussi à s'y établir.
- Dans la destination des Alpes françaises de Courchevel, plus de la moitié des hôtels appartiennent à des chaînes nationales ou internationales.
- Dans les destinations de l'arc alpin central (Zermatt et Garmisch), il existe quelques hôtels de chaînes nationales ou internationales. Mais comme par le passé, l'hôtellerie familiale traditionnelle est la plus répandue. L'analyse a en outre montré que le positionnement sur le marché des hôtels appartenant à des chaînes dans les lieux décrits concerne principalement le segment des 4/5 étoiles.

Afin de répondre également à des critères de qualité sans appartenir à des chaînes et de pouvoir profiter d'une marque renommée, certains établissements autonomes adhèrent souvent à des coopérations de commercialisation pour former des groupes d'hôtels (p. ex. Best Western, Leading Hotels of the World, etc.). Ce concept de commercialisation est tout particulièrement apprécié par l'hôtellerie de l'arc alpin suisse: il existe toute une série de groupes d'hôtels nationaux tels que Romantik Hotels Schweiz, Swiss Historic Hotels ou Swiss Quality Hotels International.

Fig. 7 Aperçu des structures de propriétaires dans l'hôtellerie de cinq destinations alpines sélectionnées (part de lits en %)



Source: BHP – Hanser und Partner AG

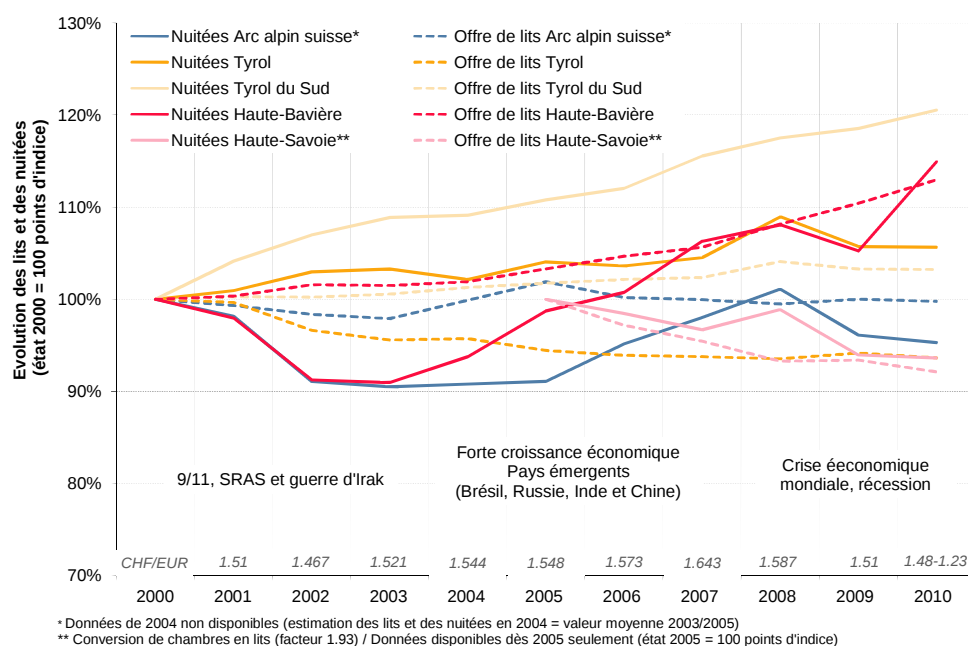
Grandes différences dans l'évolution de l'offre et de la demande

Une mise en parallèle de l'offre et de la demande montre que l'hôtellerie a connu une évolution différente dans les régions comparables au cours des 10 dernières années, cela malgré des conditions conjoncturelles identiques.

- Avec plus de 20%, le Tyrol du Sud a enregistré la plus forte croissance relative des nuitées. Cet accroissement est principalement dû à l'augmentation des hôtes allemands. Au cours des 10 dernières années, l'offre de lits dans le Tyrol du Sud a légèrement augmenté parallèlement à une demande touristique accrue.

- Au début de la période sous revue, la Haute-Bavière a connu un recul de la demande. Depuis lors, elle a enregistré une nouvelle augmentation du nombre d'hôtes, si bien qu'au cours des 10 dernières années, la Haute-Bavière connaît même la deuxième plus forte augmentation des nuitées exprimée en pourcent. (derrière le Tyrol du Sud). Dans le même temps, l'offre de lits n'a cessé de croître.
- Le Tyrol a également connu une augmentation des nuitées. Ce résultat a notamment été atteint grâce à un meilleur taux d'occupation, car l'offre de lits a diminué durant la même période.
- Depuis 2005, la Haute-Savoie enregistre un recul de l'offre et de la demande. Alors qu'avant la crise économique, l'hôtellerie savoyarde pouvait encore compenser la diminution des lits grâce à un meilleur taux d'occupation, le nombre de nuitées et l'offre de lits ont diminué ces deux dernières années.
- L'offre de lits n'a guère varié dans l'arc alpin suisse au cours du temps, mais la demande a reculé surtout dans les périodes de basse conjoncture. Dans la situation actuelle avec un franc suisse fort, la demande de nuitées risque encore une fois de diminuer. L'hôtellerie suisse juge cela d'autant plus inquiétant que les régions en concurrence directe ne sont guère touchées par la problématique du taux de change.

Fig. 8 Evolution des nuitées et des lits dans les régions comparables entre 2000 et 2010

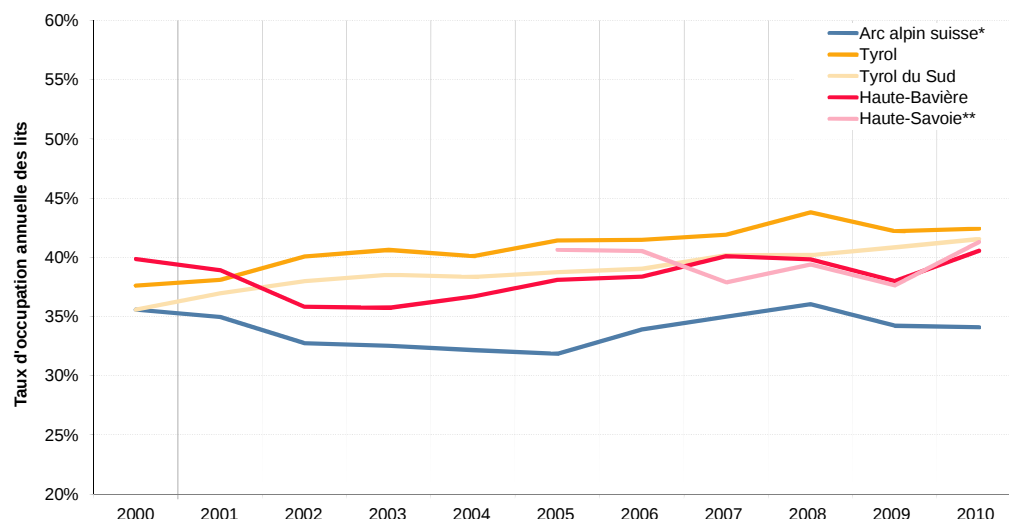


Source: OFS, EUROSTAT, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

Arc alpin suisse: taux d'occupation environ 5% plus bas que les régions comparables

Avec une occupation moyenne supérieure à 40% en 2010, toutes les régions comparables, soit le Tyrol, le Tyrol du Sud, la Haute-Bavière et la Haute-Savoie, se placent devant l'arc alpin suisse. Le taux d'occupation de l'hôtellerie dans l'arc alpin suisse est environ 5% plus bas que les valeurs des régions comparables. Ces 10 dernières années, les hôtels des régions du Tyrol et du Tyrol du Sud ont réussi à augmenter leur taux d'occupation de quelque 5%. Après la baisse de fréquentation survenue en 2002, les établissements de l'arc alpin suisse et de la Haute-Bavière ont constamment amélioré leur taux de fréquentation entre 2006 et 2008 pour retrouver en 2010 à peu près le même niveau qu'en 2000. Il est particulièrement frappant que l'hôtellerie de l'arc alpin suisse ait affiché un taux d'occupation inférieur aux régions comparables sur toute la période d'observation.

Fig. 9 Evolution du taux d'occupation dans les régions comparables de 2000 à 2010



* Données pour l'année 2004 non disponibles (estimation de l'occupation des lits brute en 2004 = valeur moyenne 2003/2005)
 ** Conversion de l'occupation des chambres en occupation des lits (facteur 0.61) / Données disponibles dès 2005 seulement

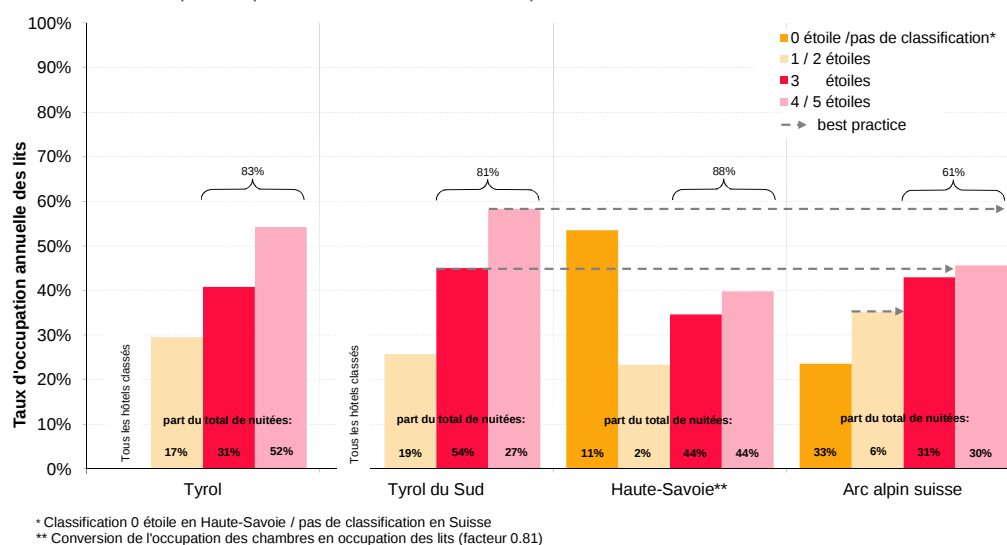
Source: OFS, EUROSTAT, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

Meilleur taux d'occupation pour les hôtels des catégories supérieures

L'occupation moyenne des hôtels en fonction du nombre d'étoiles a fortement varié (cf. Fig. 10). Alors que les hôtels dans le segment de luxe (4/5 étoiles) enregistrent un taux d'occupation annuel oscillant entre 45% et 60%, le taux des hôtels 3 étoiles est de 40% à 45%. Avec 35% voire moins, les hôtels des catégories inférieures affichent le taux de fréquentation le plus faible. Dans les régions comparables, la situation se présente ainsi:

- Dans le segment moyen et de luxe, le Tyrol et le Tyrol du Sud enregistrent le meilleur taux d'occupation de toutes les régions comparables. Comme plus de 80% des hôtes passent la nuit dans les hôtels 3/4/5 étoiles, le taux d'occupation supérieur à la moyenne dans ce segment est aussi la raison principale de la plus forte occupation des lits de toute l'hôtellerie du Tyrol et du Tyrol du Sud.
- Alors que l'arc alpin suisse enregistre comparativement un taux élevé de fréquentation dans les hôtels 1/2 étoiles, l'occupation des hôtels de moyenne catégorie se situe dans la moyenne des régions comparables. Dans le segment de luxe, le taux d'occupation des hôtels de l'arc alpin suisse est faible par rapport au Tyrol et au Tyrol du Sud en raison des saisons courtes. De plus, 30% des nuitées concernent des hôtels non classés au taux d'occupation comparativement bas et parfois exploités seulement en hiver.
- Dans toutes les catégories, à l'exception des hôtels 0 étoile (hôtels de chaînes réalisant une forte occupation grâce aux prix bas), l'occupation en Haute-Savoie est comparativement faible. Cela est sans doute principalement dû au fait que beaucoup d'hôtels ouvrent seulement en hiver.

Fig. 10 Occupation selon le nombre d'étoiles dans les régions comparables en 2010 (sans la Haute-Bavière pour laquelle les données font défaut)

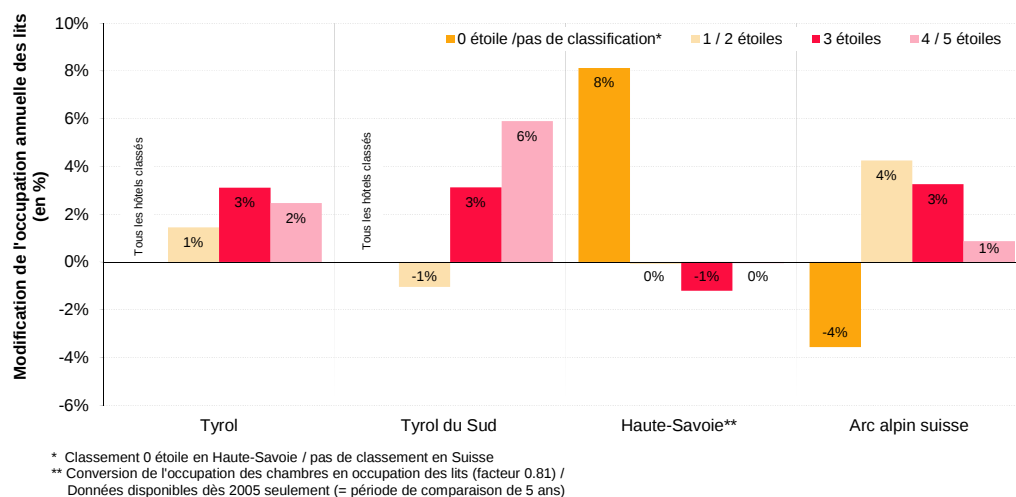


Source: OFS, Statistique nationale du Tyrol, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

Grandes différences dans l'évolution de l'occupation des lits selon le nombre d'étoiles

Au vu de l'occupation annuelle moyenne sur les 10 dernières années, le Tyrol et le Tyrol du Sud ont réussi à optimiser l'occupation notamment pour les hôtels du segment moyen et de luxe. L'arc alpin suisse a pu augmenter l'occupation des hôtels des catégories inférieures (1/2 étoiles) et de moyenne catégorie. Mais le taux de fréquentation des hôtels de luxe ne s'est guère amélioré au cours des 10 dernières années. L'occupation des lits d'hôtels non classés a même reculé de 4 points. Seuls les hôtels 0 étoile (hôtels de chaîne à bas coût: Formule 1, Hôtel Etape, 1^{ère} Classe, etc.) de la Haute-Savoie ont vu leur taux d'occupation progresser.

Fig. 11 Evolution de l'occupation selon le nombre d'étoiles (2000/2001 à 2009/2010, sans la Haute-Bavière pour laquelle les données manquent)



Source: OFS, EUROSTAT, divers offices statistiques / BHP – Hanser und Partner AG

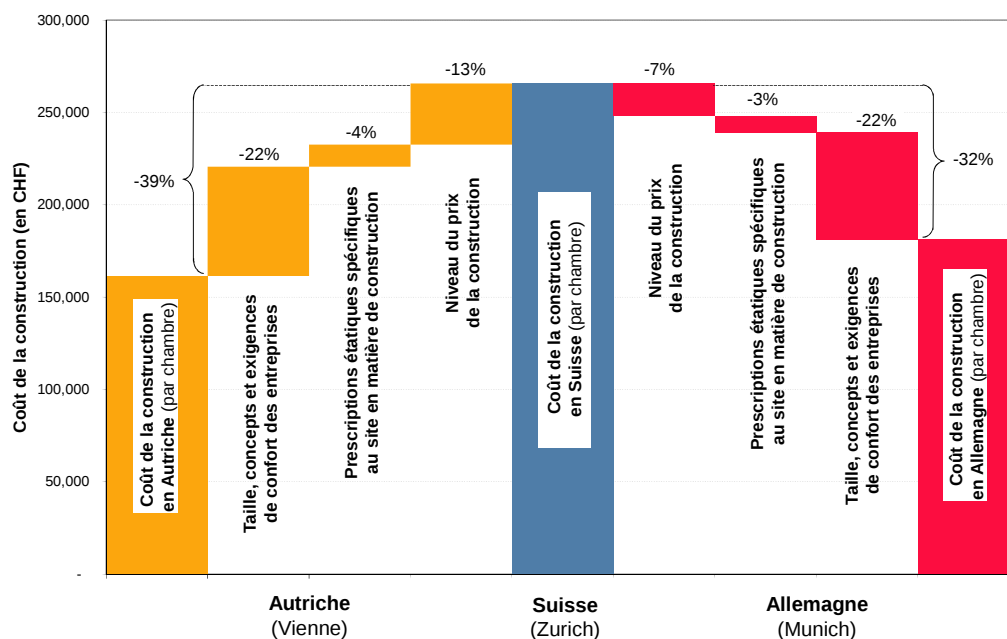
2.2 Structure des coûts de l'hôtellerie

Coût de la construction élevé en Suisse

Selon l'étude des Prix et coûts de l'hôtellerie zurichoise en comparaison internationale (BHP – Hanser und Partner AG, 2004), les établissements hôteliers autrichiens et allemands sont avantagés dans la construction par rapport à l'hôtellerie suisse. La Fig. 12 présente le coût de la construction pour un hôtel-type identique à Zurich, Vienne et Munich. Grâce aux prix bas de la construction, aux prescriptions en matière de construction spécifiques aux sites, donc plus avantageuses, ainsi qu'aux différentes exigences concernant la taille, les concepts et le confort de l'établissement, le coût de la construction est inférieur de 39% en Autriche (Vienne) et de 32% en Allemagne (Munich).

Abstraction faite des coûts supplémentaires générés dans l'hôtellerie suisse exclusivement par les concepts de construction plus coûteux et les exigences de qualité plus élevées (handicap des coûts chiffré à 22% par rapport à l'Autriche et à l'Allemagne), les investissements dans la construction en Suisse, avec un taux de change CHF/EUR de 1.54, sont de 10% à 17% plus élevés qu'en Autriche et en Allemagne.

Fig. 12 Différences du coût de la construction en Autriche (Vienne), en Suisse (Zurich) et en Allemagne (Munich) (en CHF par chambre d'hôtel dans des hôtels-types 4 étoiles) (taux de change CHF/EUR 1.54)

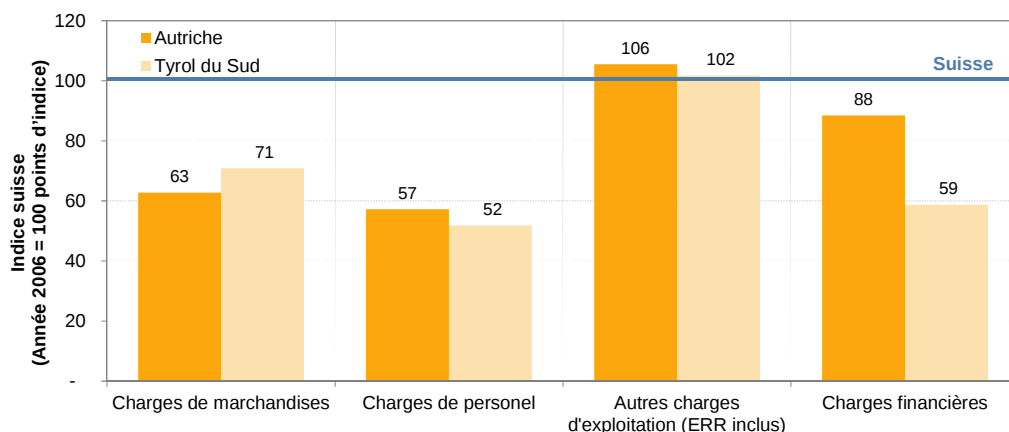


Source: BHP – Hanser und Partner AG (2004)

Coûts d'exploitation élevés en Suisse

Au vu des structures de coûts pour des hôtels-types 4 étoiles identiques en Suisse, en Autriche et dans le Tyrol du Sud (cf. Fig. 13), les différences fondamentales sont frappantes. Les charges de marchandises, de personnel et financières sont nettement moins importantes en Autriche et dans le Tyrol du Sud qu'en Suisse. Elles représentent entre 50% et 80% des dépenses suisses. Seules les autres charges d'exploitation sont moins élevées en Suisse qu'à l'étranger. Suite à la réévaluation continue du franc face au dollar américain et à l'euro, le handicap des coûts de l'hôtellerie suisse a considérablement augmenté, respectivement le taux de change s'est détérioré en défaveur des hôtels suisses.

Fig. 13 Positions des charges dans les hôtels-types 4 étoiles en Suisse, en Autriche et dans le Tyrol du Sud en 2006 (taux de change CHF/EUR 1.51)

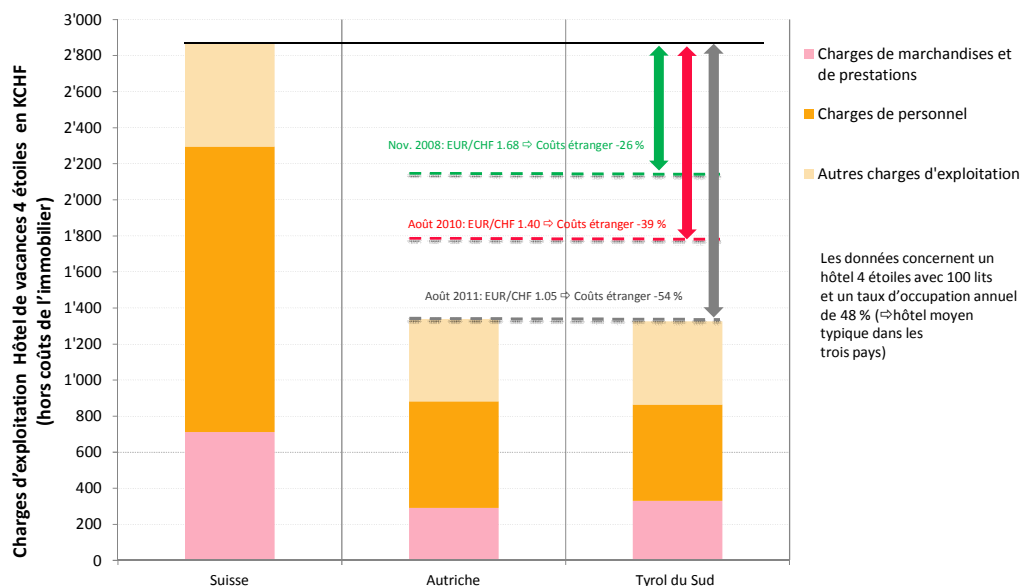


Source: BHP – Hanser und Partner AG (2009)

Avantage financier de 50% par rapport à l'hôtellerie suisse

La Fig. 14 montre aussi qu'avec l'actuel taux de change plancher de CHF 1.20 face à l'euro, l'hôtellerie du Tyrol et du Tyrol du Sud a un avantage de coût de 50% par rapport à l'hôtellerie suisse. Mais même avec un euro fort, comme par exemple en novembre 2008 avec un taux de change CHF/EUR de 1.68, le handicap des coûts de l'hôtellerie suisse correspondait encore à plus d'un quart.

Fig. 14 Coûts d'exploitation de l'hôtellerie de villégiature 4 étoiles à l'étranger comparativement à la Suisse



Source: BHP – Hanser und Partner AG

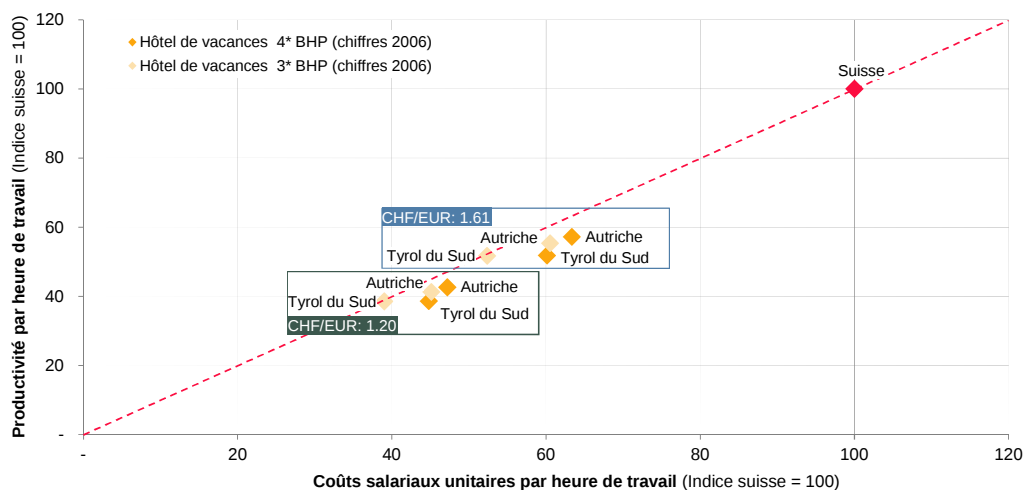
Comparaison des coûts salariaux avec la productivité: compétitivité limitée de la Suisse

La branche de l'industrie d'hébergement utilise beaucoup de personnel. Les coûts du facteur travail jouent donc un rôle décisif dans la concurrence internationale. Selon l'étude de l'OFC «Les prix et les coûts de l'industrie touristique suisse: une comparaison internationale» (2008), la Suisse est la plus chère en comparaison internationale des coûts salariaux unitaires (coûts par heure de travail fournie ($\Rightarrow$ pays de hauts salaires)).

L'étude «Compétitivité-prix de l'hôtellerie suisse» de BHP – Hanser und Partner AG (2009) étaye ces observations. La Fig. 15 permet en outre de faire les commentaires suivants sur la compétitivité de l'hôtellerie suisse:

- Le rapport entre les coûts salariaux et la productivité est quasiment identique dans les trois marchés touristiques analysés en Autriche, dans le Tyrol du Sud et en Suisse (tous les pays sont sur la ligne rouge).
- En Autriche et dans le Tyrol du Sud, les coûts salariaux unitaires par heure de travail et partant la productivité par heure de travail sont nettement plus bas qu'en Suisse (l'Autriche et le Tyrol du Sud sont plus proches du point zéro).
- Il en résulte que l'hôtellerie autrichienne et du Tyrol du Sud profite de l'avantage de coût du personnel puisque, pour le même produit (nuitée dans un hôtel-type de villégiature 4 ou 3 étoiles), elle peut pratiquer des prix plus bas que l'hôtellerie suisse et s'adresse donc à une plus large tranche de consommateurs (masse).
- Compte tenu de ses prix comparativement élevés, l'hôtellerie suisse ne peut absorber qu'une petite partie du surplus des consommateurs: (1) clients prêts à payer pour une certaine image de la Suisse (touristes allemands et italiens fortunés); (2) clients pour qui un accès rapide à la destination compense le prix plus élevé (touristes suisses); et (3) clients pour qui le prix plus élevé ne joue pas de rôle dans le forfait voyage (touristes asiatiques).

Fig. 15 Coûts salariaux unitaires et productivité par heure de travail en Suisse comparativement à l'Autriche et au Tyrol du Sud



Source: BHP – Hanser und Partner AG (2009)

2.3 Conclusions

Hôtellerie de l'arc alpin suisse désavantagée surtout par rapport aux régions comparables

Des explications qui précèdent, l'hôtellerie dans l'arc alpin suisse peut tirer les conclusions finales suivantes:

- Alors que les résidences secondaires et la parahôtellerie génèrent le plus de nuitées dans l'arc alpin occidental, l'hôtellerie joue traditionnellement le rôle principal dans l'arc alpin oriental.
- Au cours des 10 dernières années, les régions comparables ont généralement réduit le nombre d'établissements, mais par contre ont construit des établissements

plus grands. En Haute-Bavière et dans le Tyrol du Sud, l'offre de lits a même augmenté malgré la diminution des établissements.

- A la différence des régions comparables, l'hôtellerie de l'arc alpin suisse dispose de plus grandes capacités dans les catégories d'étoiles inférieures. En Suisse, l'hôtellerie alpine est plutôt compétitive dans le segment «low (service)», car dans ce segment, le handicap des coûts (notamment dépenses de personnel) par rapport aux régions voisines pèse le moins dans la balance.
- Au cours des 10 dernières années, les régions comparables ont connu une évolution de l'offre de lits vers des capacités de haute qualité. Seule l'arc alpin suisse enregistre aussi une augmentation des lits dans la catégorie des hôtels non classés dont la plupart, selon nos observations et nos estimations, appartiennent au segment «low service».
- S'agissant du taux d'occupation durant ces 10 dernières années, l'arc alpin suisse a jusqu'à 5 points d'occupation de moins que les régions comparables. Dans le classement selon le nombre d'étoiles, les établissements helvétiques 1/2 étoiles et 3 étoiles n'ont certes rien à envier aux régions alpines comparables et les établissements de ce segment affichent une occupation de 35%, mais ne sont guère viables sur le long terme. Alors que l'hôtellerie de luxe du Tyrol et du Tyrol du Sud dispose de bonnes structures avec un taux d'occupation supérieur à 55%, celui de l'arc alpin suisse, avec 45%, est nettement plus bas.
- Dans le secteur d'hébergement, l'hôtellerie de l'arc alpin suisse affiche une productivité au-dessus de la moyenne par rapport à l'hôtellerie alpine des pays voisins. En même temps, elle subit le lourd handicap des coûts encore accentué par la force actuelle du franc.

L'arc alpin suisse
guère concurrentiel
dans le segment des
vacanciers de longue
durée

Ces constatations reflètent la situation de l'hôtellerie dans l'arc alpin suisse en matière de compétitivité. Elle se trouve dans un contexte de forte concurrence avec les autres régions alpines pour attirer des clients prêts à payer. Il s'agit entre autres de:

- **Vacanciers du week-end / de courte durée provenant d'une région voisine:** Compte tenu du court séjour, des exigences (de qualité) pour un court séjour et du désir d'une destination de proximité, ces hôtes sont moins regardants sur les prix.
- **Vacanciers provenant d'une région voisine:** Compte tenu de la durée du séjour (1 à 2 semaines) et de la diversité des offres alternatives dans les pays voisins, ces hôtes sont sensibles aux prix. Ce segment de vacanciers est très important pour une occupation des lits continue et pour une haute valeur ajoutée touristique. Vu la force actuelle du franc suisse, le nombre de vacanciers provenant d'une région voisine diminue.
- **Vacanciers provenant de marchés lointains:** Compte tenu de la longue distance d'accès et de la flexibilité géographique dans le choix du lieu de vacances, les hôtes européens ou d'outre-mer séjournant plus d'une semaine dans les Alpes suisses sont généralement sensibles aux prix. Par contre, pour les vacanciers de courte durée provenant de marchés lointains et pour qui le tourisme est primordial, le prix joue un rôle secondaire. Ils attachent plus d'importance à un produit touristique bien positionné et commercialisé au plan international.

Au vu des coûts d'exploitation plus élevés et de la force permanente du franc suisse, les conditions de l'hôtellerie de l'arc alpin suisse pour attirer les vacanciers de longue durée sont plutôt défavorables. C'est pourquoi l'hôtellerie de l'arc alpin suisse a besoin d'une réorganisation en matière d'exploitation avec des structures et des produits compensant le handicap des coûts, capables de maintenir la productivité des établissements de l'arc alpin suisse à long terme et de l'améliorer selon les besoins.

3 Promotion hôtelière au Tyrol

3.1 Vue d'ensemble

Pour avoir une vue d'ensemble de tout l'éventail de la promotion hôtelière du Tyrol, nous donnons dans ce chapitre un aperçu des principales institutions et des instruments promotionnels. Dans les sous-chapitres ci-après, nous décrivons en détail les instruments et les programmes promotionnels en approfondissant leurs effets. Le chapitre est complété par un aperçu des perspectives.

3.1.1 Rôle de la promotion hôtelière

En Autriche, la promotion de l'hôtellerie est traditionnellement très développée et fondée sur plusieurs acteurs.

- Au **niveau national**, l'*Österreichische Hotel- und Tourismusbank GmbH* (ÖHT) en particulier propose une série d'instruments promotionnels sur la base de la loi encourageant les PME. Le Programme TOP-Tourisme qui comprend les secteurs des investissements, des jeunes entreprises, des coopérations, de la restructuration et des cautionnements, est un pilier important de la promotion hôtelière autrichienne.
- Au **niveau régional**, les instruments promotionnels nationaux sont complétés par les offres correspondantes de la promotion économique du Land Tyrol. Ces instruments promotionnels régionaux ne sont pas destinés exclusivement à l'hôtellerie, mais également aux entreprises d'autres branches.

Par ailleurs, les programmes promotionnels nationaux sont souvent conçus de telle sorte qu'un soutien n'est accordé qu'en coopération avec l'Etat fédéral et le Land.

3.1.2 Institutions

*Österreichische Hotel- und Tourismusbank GmbH*³

Depuis 1947, l'*Österreichische Hotel- und Tourismusbank GmbH* (ÖHT) est l'organe de contact national pour la promotion et le financement de l'industrie touristique et des loisirs. Mandatée par le *Bundesministerium für Wirtschaft, Familie und Jugend* (BMWFJ), elle s'occupe la promotion touristique de l'Etat fédéral. La loi encourageant les PME sert de base légale.

L'objectif de l'ÖHT est de promouvoir le financement des investissements dans le cadre des directives de TOP-Tourisme, des directives du Fonds ERP⁴ et de l'octroi de garanties avec contregarantie de l'Etat fédéral. Le soutien accordé aux coopérations et aux restructurations du financement d'établissements touristiques fait aussi partie de l'ensemble de prestations.

L'éventail de prestations de l'ÖHT comprend des prêts avec un taux d'intérêt avantageux, des contributions à fonds perdu, des contributions aux charges d'intérêts et la prise en charge de cautionnements pour les PME et pour les coopérations de l'industrie

³ Les informations sur l'ÖHT se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: Geschäftsbericht der ÖHT (2011a), brochure: Gute Aussichten für Ihren Erfolg ÖHT (2011b), site Web de l'ÖHT (www.oeht.at), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

⁴ Les actifs du Fonds ERP proviennent du Plan Marshall (*European Recovery Program*). Les droits de disposer du Fonds ERP ont été transférés en 1961 à la République d'Autriche. Les actifs ERP sont en circulation en tant que prêts à bas taux d'intérêt. Au plan organisationnel, le Fonds ERP est étroitement lié avec AWS par une direction commune. Les crédits ERP sont fréquemment octroyés en liaison avec des aides et si besoin, des cautionnements AWS.

touristique et des loisirs. En principe, l'offre complémentaire de services de conseil doit permettre un soutien sur mesure pour chaque entreprise.

Österreichische Hotel- und Tourismusbank GmbH				
Personne juridique	Société à responsabilité limitée			
Propriétaires	- UniCredit Bank Austria AG (part de 50%) - Raiffeisen ÖHT Beteiligungs GmbH (31.25%) - Erste Bank der Österreichischen Sparkassen AG (18.75%)			
Collaborateurs	34			
Aides accordées en 2010	ÖHT	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre total de cas	1'430	267	60
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	27.7	139.6	20.7
	Montant encouragement accordé par cas (EUR)	19'376	522'888	344'517
	dont cas d'hôtellerie	1'430	267	60
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	27.7	139.6	20.7
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	19'376	522'888	344'517
* sans crédit ERP accordé par l'AWS, mais géré par l'ÖHT (CHF 67.6 mio)				
Volume d'investissements soutenu en 2010	843 mio EUR (dans toute l'Autriche, avec une valeur actualisée de la subvention ⁵ de 75 mio EUR, dont environ 50% de l'Etat fédéral et 50% des Länder)			

Austria Wirtschaftsservice GmbH⁶

L'*Austria Wirtschaftsservice GmbH* (AWS) est la banque de financement de l'Etat fédéral pour les promotions économiques. L'AWS a pour mission de soutenir et de permettre le financement des entreprises ainsi que de mettre les informations et le savoir-faire à la disposition des entreprises. L'objectif est de contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises autrichiennes, la croissance économique et la sécurité de l'emploi. Les principales activités de l'AWS sont les suivantes:

- Aide aux créations d'entreprises et aux jeunes entreprises
- Promotion de la région et de la croissance
- Soutien à la mise en œuvre d'innovations et de technologies

Ces prestations de soutien sont fournies avec des prêts à un taux avantageux, des cautionnements, des contributions aux charges d'intérêts, des contributions à fonds perdu et des conseils. La loi sur la garantie et la loi encourageant les PME servent de base légale.

L'AWS s'occupe aussi des aides au sens de la *Bundesgesetz betreffend die Arbeitsmarktförderung* (AMFG) et des soutiens dans le cadre du Fonds ERP. Les prestations de soutien de l'AWS concernent une multitude de branches et de types d'entreprises. Il n'existe pas de promotion hôtelière spécifique.

⁵ Le droit de la concurrence européen exige la conversion de chaque subvention dans sa valeur au moment où débute le projet subventionné. Cette valeur mathématique s'appelle valeur actualisée de la subvention ou équivalent de subvention (brut). Une contribution à fonds perdu a une valeur actualisée de subvention de 100%. Pour les prêts subventionnés et/ou les cautionnements, l'avantage en intérêts est converti en valeur actuelle par rapport aux conditions du marché.

⁶ Les informations sur l'AWS se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: *Jahresbericht der AWS (2011)*, site Web de l'AWS (www.awsg.at), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

Austria Wirtschaftsservice GmbH																																							
Personne juridique	Société à responsabilité limitée																																						
Propriétaire	République d'Autriche (100% par le <i>Bundesministerium für Wirtschaft, Familie und Jugend, BMWFJ</i> et le <i>Bundesministerium für Verkehr, Innovation und Technologie, BMVIT</i>)																																						
Collaborateurs	250 (2009)																																						
Aides accordées en 2010	<table><tr><th>AWS</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th><th>Total</th></tr><tr><td>Nombre total de cas</td><td>4'101</td><td>1'464</td><td>974</td><td>6'539</td></tr><tr><td>Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)</td><td>100.0</td><td>502.0</td><td>212.0</td><td>814.0</td></tr><tr><td>Montant encouragement accordé par cas (EUR)</td><td>24'384</td><td>342'896</td><td>217'659</td><td>124'484</td></tr><tr><td>dont cas d'hôtellerie</td><td>-</td><td>43</td><td>-</td><td>43</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)</td><td>-</td><td>67.6</td><td>-</td><td>67.6</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)</td><td>-</td><td>1'571'163</td><td>-</td><td>1'571'163</td></tr></table>				AWS	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total	Nombre total de cas	4'101	1'464	974	6'539	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	100.0	502.0	212.0	814.0	Montant encouragement accordé par cas (EUR)	24'384	342'896	217'659	124'484	dont cas d'hôtellerie	-	43	-	43	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	67.6	-	67.6	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	1'571'163	-	1'571'163
AWS	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total																																			
Nombre total de cas	4'101	1'464	974	6'539																																			
Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	100.0	502.0	212.0	814.0																																			
Montant encouragement accordé par cas (EUR)	24'384	342'896	217'659	124'484																																			
dont cas d'hôtellerie	-	43	-	43																																			
dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	67.6	-	67.6																																			
dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	1'571'163	-	1'571'163																																			
Volume d'investissements soutenu en 2010	2.2 mrd EUR (dans toutes les branches et toute l'Autriche, avec une valeur actualisée de la subvention de 138 mio EUR)																																						

Land Tyrol⁷

La promotion économique du Land Tyrol est réalisée par la section Economie et travail, domaine Promotion économique du gouvernement du Land Tyrol. Dans ce cadre, les établissements hôteliers peuvent aussi bénéficier de prestations de soutien. Il n'existe pas de promotion hôtelière spécifique dans le Land Tyrol.

La promotion économique se base d'une part sur la directive cadre de promotion économique du Land Tyrol et d'autre part, sur les directives spéciales d'encouragement, les dispositions sur la gestion des finances du Land Tyrol et les différentes conventions d'encouragement. Les contributions à fonds perdu, les prêts avec un taux d'intérêt avantageux ou sans intérêts, les contributions aux charges d'intérêts et les cautionnements sont censés soutenir les améliorations structurelles dans les PME, la création et la reprise d'entreprises, les améliorations de la qualité dans l'industrie touristique et des loisirs ainsi que les coopérations et les innovations.

Promotion économique du Land Tyrol					
Personne juridique	Institution publique				
Collaborateurs	18				
Aides accordées en 2010	Land Tyrol	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total
	Nombre total de cas	1'259	241	-	1'500
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	16.0	6.8	-	22.8
	Montant encouragement accordé par cas (EUR)	12'708	28'216	-	15'200
	dont cas d'hôtellerie	488	80	-	568
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)*	8.2	2.3	-	10.5
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	16'808	28'216	-	18'421
				* y.c. Paquet incitatif	
Volume d'investissements soutenu en 2010	Aucune indication disponible				

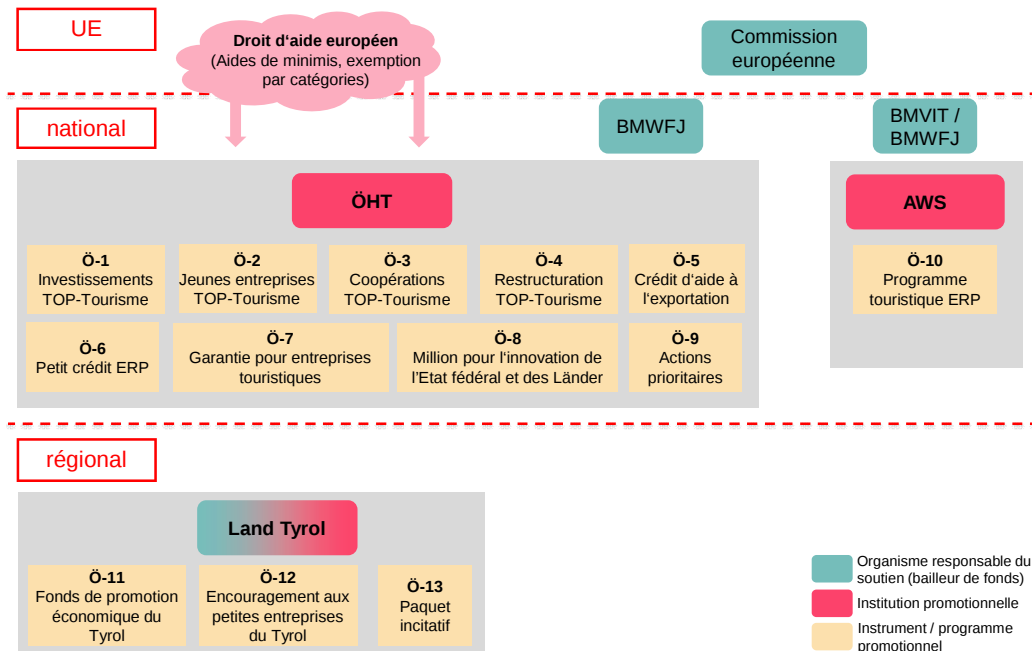
* y.c. Paquet incitatif

⁷ Les informations sur la Promotion économique du Land Tyrol se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: *Wirtschaftsförderung des Landes Tirol Rahmenrichtlinien (2010)*, site Web du Land Tyrol (www.tirol.gv.at), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

3.1.3 Instruments

La Fig. 16 donne un aperçu de la promotion hôtelière au Tyrol. En plus des institutions et des instruments promotionnels, elle indique encore les organismes responsables.

Fig. 16 Aperçu des instruments promotionnels, des institutions et des organismes responsables au Tyrol



Type d'encouragement	Prêt avec taux avantageux	Prêt	Contribution aux charges d'intérêts	Contribution à fonds perdu	Cautionnement	Participation	Conseil
Ö-1 TOP-Tourisme Partie A – Investissements	X	X		X			
Ö-2 TOP-Tourisme Partie B – Jeunes entreprises	X				X		X
Ö-3 TOP-Tourisme Partie C – Coopérations				X			X
Ö-4 TOP-Tourisme Partie D – Restructuration					X		X
Ö-5 Crédit d'aide à l'exportation	X						
Ö-6 Petit crédit ERP	X						
Ö-7 Garantie pour établissements touristiques					X		
Ö-8 Million pour l'innovation de l'Etat fédéral et des Länder				X			X
Ö-9 Actions prioritaires	X			X			X
Ö-10 Programme touristique ERP	X						
Ö-11 Fonds de promotion économique du Tyrol				X			
Ö-12 Soutien aux petits entrepreneurs du Tyrol				X			
Ö-13 Paquet incitatif							

Source: BHP – Hanser und Partner AG / ÖHT / AWS / Land Tyrol

SPOT 3 **EXPLICATION DES TERMES POUR LES TYPES D'ENCOURAGEMENT**

Les types d'encouragement utilisés dans le présent rapport sont brièvement expliqués et définis pour faciliter la compréhension du lecteur:

- Les **prêts à prix réduit** sont plus avantageux, (1) car l'institution d'encouragement contribue aux charges d'intérêts ou (2) affiche un taux d'intérêt inférieur à celui pratiqué sur le marché. Le prêt est donc plus avantageux que si le demandeur contracte un crédit auprès d'une banque ordinaire.
- Les **prêts** sont contractés au taux d'intérêt du marché. Ils ne sont donc pas meilleur marché que les prêts bancaires habituels. Mais d'autres avantages tels qu'un plan de remboursement à long terme ou une aide accordée par «une seule et même entité» peuvent rendre ce type de prêts intéressants. Par ailleurs, ces prêts facilitent ou permettent l'accès à des capitaux étrangers pour les hôtels qui ne remplissent pas entièrement les exigences habituelles des banques.
- Les **contributions aux charges d'intérêts** sont des contributions des institutions d'encouragement aux paiements des intérêts pour les prêts contractés par un hôtel aux conditions du marché, auprès d'une banque ou d'autres institutions d'encouragement.
- Les **contributions à fonds perdu** sont, comme leur nom l'indique, des «contributions perdues» ou aussi des aides accordées au demandeur. L'institution d'encouragement renonce dès le début à leur remboursement.
- Le **cautionnement** (ou les instruments similaires comme la garantie) est un contrat unilatéralement contraignant, par lequel le garant (dans notre cas, l'institution d'encouragement) s'engage envers le créancier (p. ex. la banque) d'un tiers (un hôtel) à répondre du respect des engagements du tiers.
- La **participation** est la prise occulte ou ostensible de parts dans les fonds propres de la Sàrl, des sociétés en commandite ou anonymes.
- Le **conseil** est (1) une participation de l'institution d'encouragement aux frais des services externes de conseil demandés dans le cadre du programme promotionnel ou aussi (2) le service de conseil proposé gratuitement ou à prix réduit par l'institution d'encouragement elle-même.

3.1.4 L'UE, acteur de la promotion hôtelière⁸

L'Union européenne édicte des directives pour la promotion régionale et nationale des Etats, mais elle dispose également de ses propres programmes promotionnels.

Directives de l'UE sur les aides

Si l'Etat accorde des aides aux entreprises sous la forme de remises de dettes, de prêts à prix réduit, de cautionnements, d'allègements fiscaux ou par la mise à disposition de terrains, de marchandises et de services à des conditions spéciales, cela peut générer une distorsion de concurrence en Europe. Les aides ne sont donc autorisées que dans le respect des prescriptions légales strictes de la Commission européenne. En principe, chaque type d'aide doit être approuvé par la Commission européenne.

- **Exemption par catégories:** Pour des raisons de simplification administrative, la Commission européenne a légiféré sur l'exemption par catégories (*Allgemeine Gruppenfreistellungsverordnung, AGVO*). Selon ce règlement, 26 catégories d'aides, notamment en faveur des PME, ne sont pas soumises à l'obligation de notification de l'UE. Pour l'hôtellerie, il s'agit en particulier (1) de l'aide à l'investissement, à l'emploi et aux services de conseil externes en faveur d'une PME, mais

⁸ Les explications sur l'UE se réfèrent à l'entreprise europe network (2008) et aux interviews.

avec une intensité d'aide ne pouvant dépasser 20% des coûts pour une petite entreprise et 10% pour une moyenne entreprise; (2) des aides régionales dans les régions définies comme «régions assistées», avec une intensité d'aide maximale de 20% pour les petites entreprises et de 10% pour les moyennes entreprises (p. ex. au Tyrol oriental (A) = 15%, dans certains Landkreise de la Bavière orientale (D) = 15%).

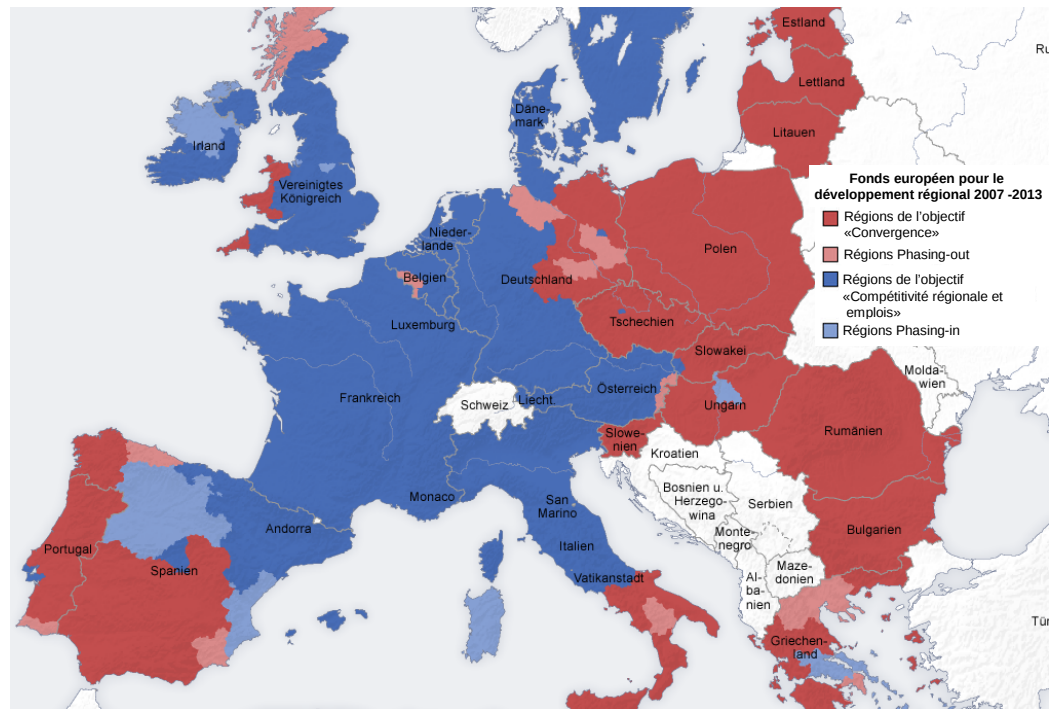
- **Règlement «de minimis»:** Une autre base légale importante est le Règlement «de minimis». Les aides de minimis sont des aides avec un volume comparativement moindre. Elles ne doivent pas être approuvées par l'UE. Le plafond de minimis général est fixé à 200'000 EUR sur une période de 3 exercices fiscaux.

Programmes promotionnels de l'UE

Les entreprises peuvent être encouragées grâce à des programmes gérés au plan national ou régional sous la forme d'aides directes, de prêts ou de cautionnements. Les instruments suivants sont importants pour l'hôtellerie:

- **Fonds structurels:** Les fonds structurels (le Fonds européen de développement régional FEDER et le Fonds social européen FSE) encouragent différents programmes thématiques ainsi que des initiatives communautaires. Les bénéficiaires des fonds structurels reçoivent une aide directe pour financer leurs projets. Mais l'aide directe aux PME pour cofinancer leurs investissements n'est possible que dans les régions économiquement peu développées (communément appelées régions de convergence, cf. Fig. 17). Dans d'autres régions, au contraire des aides directes pour certaines PME, la priorité est donnée aux mesures offrant un fort effet de levier (p. ex. formation en gestion d'entreprise, contributions de soutien, pépinières d'entreprises, mécanismes de transfert technologique, travaux en réseau, etc.) Selon le pays et la région, les priorités sont différentes. La promotion et le choix des projets s'effectuent au niveau national et régional. L'accent des régions comparables faisant l'objet de la présente étude est mis principalement sur la «Promotion de la compétitivité et de l'emploi au niveau régional», en particulier sur la promotion des coopérations et l'amélioration des conditions d'implantation dans les régions économiquement moins développées (p. ex. Tyrol oriental). La coopération interétats est aussi encouragée dans le cadre des fonds structurels en collaboration avec les différents pays. (p. ex. INTERREG IV Autriche-Allemagne et Autriche-Italie).
- **Instruments de financement:** Les instruments de financement de l'UE servent à augmenter le volume des crédits disponibles pour les PME et à inciter les intermédiaires financiers comme les banques, les institutions de crédit et les fonds de placement, à renforcer leur propre potentiel de crédit pour les PME. La Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) ne mettent leur aide à disposition qu'indirectement par les intermédiaires financiers nationaux. Ils prennent à leur charge les cautionnements envers les établissements financiers nationaux ou accordent une aide sous la forme de prêts, d'assistance technique et de capital-risque.

Fig. 17 Aperçu des régions assistées en Europe



Source: Wikipédia

Contributions d'encouragement de l'UE à l'hôtellerie tyrolienne

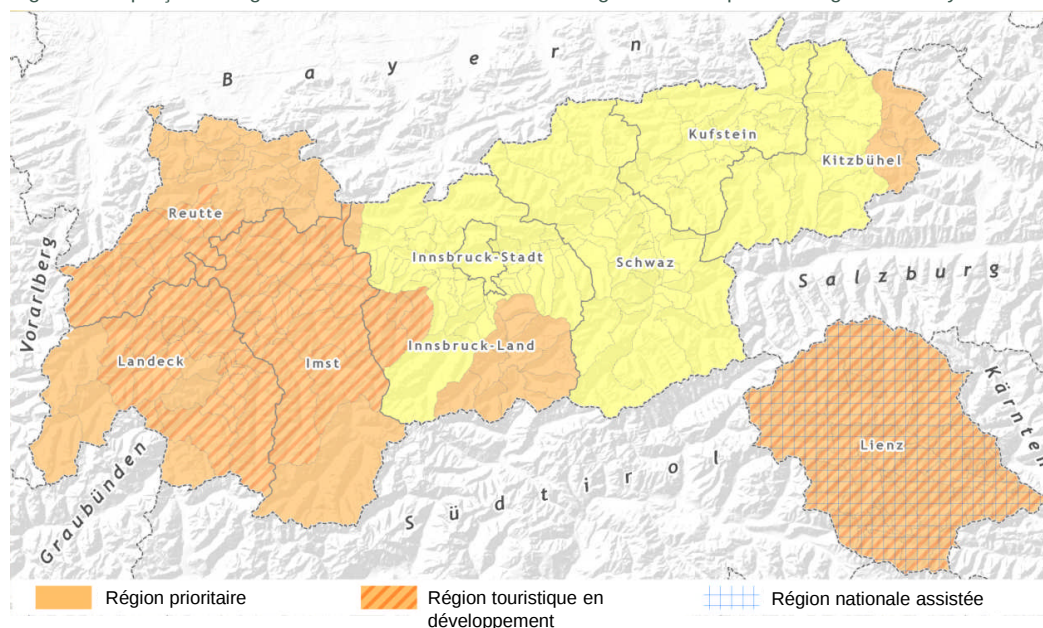
L'hôtellerie tyrolienne profite ainsi des contributions d'encouragement de l'UE:

- **Programme Compétitivité régionale:** Dans le cadre du programme de mise en œuvre 2007-2013 pour le «Programme Compétitivité régionale» du FEDER, le Land Tyrol a opté dans l'axe prioritaire 2 pour le type d'activité 4 «Développement touristique novateur et incitatif». Dans ce type d'activité 4, les établissements touristiques tyroliens situés dans les régions peu développées et peu structurées peuvent bénéficier des contributions européennes d'encouragement pour des projets novateurs et thématiques, cela sous la forme de contributions à fonds perdu par l'instrument Ö-1 de l'ÖHT. Le fonds d'encouragement de l'UE pour le programme Compétitivité régionale au Tyrol se monte au total à 34.8 mio EUR, le type d'activité 4 consacré à l'hôtellerie est doté au total d'environ 5.5 mio EUR pour une durée de 7 ans. Pour la période 2007-2011, l'hôtellerie tyrolienne a ainsi reçu, via l'ÖHT, des contributions à fonds perdu de l'UE, jusqu'à présent dans 8 cas, à hauteur de près de 700'000 EUR en moyenne par cas d'encouragement, ce qui représente une aide très importante pour les entreprises concernées. Il se peut aussi que, par le FSE (p. ex. sous la forme de contributions aux formations des collaborateurs) et grâce à l'initiative communautaire Leader+⁹, des fonds de l'UE soient versés à l'hôtellerie tyrolienne. Mais ceux-ci ne sont pas pertinents dans le cadre de notre analyse.
- **Relèvement du taux d'encouragement:** Au Tyrol oriental, région peu structurée, la Commission européenne accepte en outre un taux d'encouragement supérieur (p. ex. 10% au lieu de 5% de valeur actualisée de la subvention). Lors de nouvelles implantations, il convient de donner la préférence au Tyrol oriental. Mais cette dérogation ne concerne pas les aides directes de l'UE: l'encouragement s'effectue dans tous les cas par le biais des instruments existants de la promotion hôtelière.

⁹ Leader+ est dans le cadre de la Politique agricole commune de l'UE un programme visant à favoriser le développement de l'espace rural.

Parmi nos régions comparables, la Bavière bénéficie d'un soutien identique de la promotion hôtelière grâce aux fonds de l'UE. Le Crédit d'investissement 100 Pro (D-4) contient par exemple des contributions d'encouragement du FEDER.

Fig. 18 Aperçu des régions assistées dans le cadre du Programme Compétitivité régionale au Tyrol



3.2 Offres de l'ÖHT

Instrument Ö-1 – Promotion TOP-Tourisme Partie A Investissements

Pour améliorer ou du moins maintenir la compétitivité et la situation de l'emploi dans l'hôtellerie, l'ÖHT accorde aux hôtels, dans le cadre de la Promotion TOP-Tourisme Partie A Investissements, des contributions à fonds perdu, des prêts avec un taux avantageux et des contributions aux charges d'intérêts pour la réalisation d'investissements.

SPÉCIFICITÉS – Promotion TOP-Tourisme Partie A Investissements

Base légale	Richtlinien des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für die Top-Tourismus-Förderung 2011-2013 du 19.01.2011 (Partie A)
Région assistée	Autriche
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) de l'industrie touristique et des loisirs; coopérations ▪ Personnes physiques ou juridiques, autres sociétés relevant du droit des sociétés ainsi que bailleurs/propriétaires (en cas de contrat de gouvernance de l'entreprise avec le bailleur/l'exploitant)
Activités dignes d'encouragement	▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement de bâtiments ▪ Acquisition d'équipements ▪ Honoraires d'architectes et de consultants (notamment pour concepteurs spéciaux tels que planificateur d'énergie et électro-planificateur)

Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Tout investissement doit remplir au moins l'un des critères suivants: ▪ Amélioration de la qualité, optimisation de la taille de l'établissement, diversification de l'offre, innovation ▪ Création et amélioration d'équipements d'infrastructures touristiques et innovations ▪ Investissements pour les coopérations interentreprises, groupes et réseaux ▪ création ou amélioration de logements pour le personnel ▪ Equipements touchant à l'environnement et à la sécurité ▪ Achat de biens-fonds et de constructions pour optimiser la taille des établissements et pour améliorer les logements du personnel (sinon l'achat de biens-fonds n'est pas digne d'encouragement) Autres critères importants: ▪ L'hôtel doit au minimum respecter les normes de la catégorie 3 étoiles (sauf pour les investissements en vue d'optimiser la taille des établissements et les logements pour le personnel). ▪ Lors d'une extension de la capacité à plus de 120 lits, la capacité originelle peut être au maximum doublée. ▪ Les nouvelles constructions sont seulement encouragées dans les régions offrant des capacités de nuitées nettement trop faibles ou sur un site où la prise en compte des offres et des marchés est jusqu'à présent insuffisante Par ailleurs, les nouvelles constructions doivent comporter au minimum 30 chambres.																
Instruments promotionnels et application	▪ Contribution à fonds perdu: Sur les coûts subventionnables des projets avec des coûts d'investissement de 100'000 EUR à 1 mio EUR, l'ÖHT accorde un montant de 5% au maximum sur les investissements financés par des fonds propres ou des capitaux étrangers (pour le financement d'équipements d'infrastructures, il faut également la subvention du Land, ce qui correspond à une contribution maximale de 7.5%). ▪ Prêt: Aide sous la forme d'un prêt (Crédit Top-Tourisme) entre 1 mio EUR et 5 mio EUR jusqu'à 70% des coûts subventionnables (50% pour les nouvelles constructions); l'Etat fédéral doit participer à hauteur de 50% pour la part dépassant 3 mio EUR; durée flexible, généralement avec un différé d'amortissement de 2 ans + remboursement sur 10 ans; le taux d'intérêt pour le prêt se calcule sur la base de l'EURIBOR 3 mois, avec en sus un taux d'intérêt de procédure en fonction de la classe de solvabilité de l'emprunteur. Au 28 octobre 2011, le taux d'intérêt de procédure oscillait entre 3.3% et 3.9%. ▪ Prêt à prix réduit: Sur le prêt susmentionné jusqu'à 3 mio EUR, l'ÖHT accorde pendant 10 ans une bonification d'intérêt de 2% au maximum et de 1% au-dessus de 3 mio EUR (à condition que l'Etat fédéral accorde un montant identique). L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Cautionnement de l'instrument Ö-7																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>Ö-1 TOP-Tourisme Partie A - Investissements</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas Autriche</td><td>777</td><td>95</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)</td><td>20.1</td><td>127.8</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>25'869</td><td>1'345'263</td><td>-</td></tr></table>	Ö-1 TOP-Tourisme Partie A - Investissements	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Autriche	777	95	-	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	20.1	127.8	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	25'869	1'345'263	-
Ö-1 TOP-Tourisme Partie A - Investissements	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas Autriche	777	95	-														
Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	20.1	127.8	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	25'869	1'345'263	-														

Instrument Ö-2 – Promotion TOP-Tourisme Partie B Jeunes entreprises

Pour améliorer ou du moins maintenir la compétitivité et la situation de l'emploi dans l'hôtellerie et élargir l'offre touristique, l'ÖHT soutient les jeunes entreprises lors de la création et de la reprise d'hôtels et de restaurants (objectif: faciliter la recherche de capitaux).

SPÉCIFICITÉS – Promotion TOP-Tourisme Partie B Jeunes entreprises																			
Base légale	Richtlinien des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für die Top-Tourismus-Förderung 2011-2013 du 19.01.2011 (Partie B)																		
Région assistée	Autriche																		
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) de l'industrie touristique et des loisirs ▪ Personnes physiques ou juridiques, autres sociétés relevant du droit des sociétés ainsi que bailleurs/propriétaires (en cas de contrat de gouvernance de l'entreprise avec le bailleur/l'exploitant) ▪ L'achat d'entreprises appartenant à des proches n'est pas subventionnable (pour les dispositions détaillées, cf. la directive)																		
Activités dignes d'encouragement	▪ Coûts uniques de création et de démarrage se présentant une seule fois (élaboration du concept, conseil pour la création, etc.) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement de bâtiments ▪ Acquisition d'équipements ▪ Honoraires d'architectes et de consultants (notamment pour concepteurs spéciaux tels que planificateur d'énergie et électro-planificateur) ▪ Prix d'achat lors de l'acquisition d'une entreprise ▪ Achat de biens-fonds et de constructions pour optimiser la taille des établissements et pour améliorer les logements du personnel (sinon l'achat de biens-fonds n'est pas subventionnable)																		
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Tout investissement doit au minimum remplir l'un des critères suivants: ▪ Renforcement du potentiel d'innovation ▪ Garantie et création d'emplois Autres critères importants: ▪ Fonds propres disponibles d'au moins 25% du coût total (les aides ne sont pas considérées comme des fonds propres) ▪ Concept d'entreprise pertinent ainsi que qualifications personnelles correspondantes laissant présager un succès d'entreprise durable et une gouvernance d'entreprise positive à long terme. ▪ En cas de reprise, plus de 50% de l'entreprise doivent être transférés.																		
Instruments promotionnels et application	▪ Conseil: Prise en charge de 25% au maximum des coûts de création et de démarrage. Au maximum 660 EUR par jour pendant 35 jours au maximum (= 23'100 EUR) et 30% des frais accessoires; limite inférieure: 5'000 EUR. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Contribution à fonds perdu de l'instrument Ö-1 (coûts de projet 20'000 EUR au minimum) ▪ Prêt de l'instrument Ö-1 ▪ Contribution aux charges d'intérêts de l'instrument Ö-1 ▪ Cautionnement de l'instrument Ö-7																		
Application actuelle (2010)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ö-2 TOP-Tourisme Partie B - Jeunes entreprises</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de cas Autriche</td><td>9</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)</td><td>0.3</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>33'333</td><td>-</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>			Ö-2 TOP-Tourisme Partie B - Jeunes entreprises	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Autriche	9	-	-	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	0.3	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	33'333	-	-
Ö-2 TOP-Tourisme Partie B - Jeunes entreprises	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions																
Nombre de cas Autriche	9	-	-																
Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	0.3	-	-																
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	33'333	-	-																

Instrument Ö-3 – Promotion TOP-Tourisme Partie C Coopérations

Pour améliorer ou du moins maintenir la compétitivité et la situation de l'emploi dans l'hôtellerie, l'ÖHT soutient la formation et le développement de coopérations durables verticales (interbranches) et horizontales (internes à la branche) le long de la chaîne de valeur ajoutée touristique dans les destinations.

SPÉCIFICITÉS – Promotion TOP-Tourisme Partie C Coopérations																			
Base légale	Richtlinien des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für die Top-Tourismus-Förderung 2011-2013 du 19.01.2011 (Partie C)																		
Région assistée	Autriche																		
Etablissements dignes d'encouragement	- Coopérations (groupements sous la forme d'une personne juridique ou d'une communauté de travail) poursuivant un but économique commun orienté vers une collaboration durable sur la base d'un contrat de coopération écrit. - Les partenaires de coopération doivent être en majorité des PME de l'industrie touristique et des loisirs (<250 employés selon le droit de la concurrence européen). - Les collectivités régionales et autres collectivités de droit public ne peuvent participer qu'à hauteur de 25% au maximum à une coopération subventionnable.																		
Activités dignes d'encouragement	Création et développement de coopérations Création d'un système de distribution et de vente directe Développement de l'offre et des produits Service de conseil externe et contrôle des résultats																		
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	La coopération doit au minimum réaliser l'un des objectifs clés ci-après: - Renforcement de la présence sur le marché de paquets de prestations touristiques - Création d'avantages de coûts par l'utilisation commune d'équipements - Développement de l'offre et des produits - Amélioration de la qualité des prestations - Création de systèmes de distribution performants ou de vente directe Par ailleurs, les établissements d'hébergement participant à la coopération doivent disposer d'une capacité commune d'au moins 500 lits ou d'au moins 30% des lits disponibles dans une destination donnée.																		
Instruments promotionnels et application	Conseil: Prise en charge des coûts pour service de conseil externe; au maximum 660 EUR par jour pendant un maximum de 35 jours (= 23'100 EUR) et au maximum 30% des frais accessoires. Contribution à fonds perdu: Sur les coûts subventionnables, l'ÖHT accorde une contribution de 25% au maximum (à condition que l'Etat fédéral accorde un montant identique); limite inférieure 50'000 EUR. En tant qu'instrument promotionnel complémentaire, les coopérations peuvent demander une contribution à fonds perdu de l'instrument Ö-1 pour réaliser des investissements. L'instrument peut encore se combiner avec: Prêt de l'instrument Ö-1 Contribution aux charges d'intérêts de l'instrument Ö-1 Cautionnement de l'instrument Ö-7 (comme couverture du risque)																		
Application actuelle (2010)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ö-3 TOP-Tourisme Partie C - Coopérations</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de cas Autriche</td><td>12</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)</td><td>0.6</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>50'000</td><td>-</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>	Ö-3 TOP-Tourisme Partie C - Coopérations	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Autriche	12	-	-	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	0.6	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	50'000	-	-		
Ö-3 TOP-Tourisme Partie C - Coopérations	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions																
Nombre de cas Autriche	12	-	-																
Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	0.6	-	-																
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	50'000	-	-																

Instrument Ö-4 – Promotion TOP-Tourisme Partie C Restructuration

L'ÖHT soutient les PME de l'industrie touristique qui se trouvent dans une situation économique difficile grâce à son savoir-faire de longue date dans la branche et dans la restructuration et avec des mesures financières. Son objectif est de rétablir la rentabilité et la stabilité (structure financière) des entreprises. Cet instrument promotionnel doit permettre de maintenir l'offre touristique et de garantir l'emploi dans le secteur touristique.

SPÉCIFICITÉS – Promotion TOP-Tourisme Partie D Restructuration	
Base légale	Richtlinien des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für die Top-Tourismus-Förderung 2011-2013 du 19.01.2011 (Partie D)
Région assistée	Autriche
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) de l'industrie touristique et des loisirs ▪ Personnes physiques ou juridiques, autres sociétés relevant du droit des sociétés ainsi que bailleurs/propriétaires (en cas de contrat de gouvernance de l'entreprise avec le bailleur/l'exploitant) ▪ Les entreprises nouvellement créées (<3 ans d'activité) ne sont pas subventionnables
Activités dignes d'encouragement	▪ Coûts pour concept d'assainissement et service de conseil ▪ Aide matérielle sur les engagements restants après l'assainissement (cautionnements, contributions aux charges d'intérêts; les nouveaux investissements ne sont encouragés que s'ils sont nécessaires pour rétablir la rentabilité)
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	L'entreprise concernée doit se trouver dans une situation économique difficile: ▪ Plus de la moitié du capital propre initial a été utilisé, dont plus d'un quart pendant les 12 derniers mois ▪ Les conditions pour une procédure d'insolvabilité sont remplies (durée fictive du remboursement de la dette de plus de 15 ans et ratio de fonds propres inférieure à 8%) D'autre part, l'entreprise doit remplir les critères suivants: ▪ L'entreprise est importante pour la commune en matière de tourisme (minimum 5% des nuitées) ▪ Viabilité commerciale de hardware et software touristiques à long terme sur la base d'une solide conception ▪ Capacité personnelle de l'entrepreneur dans le domaine opérationnel et directionnel (y c. volonté de contribuer le plus possible au processus de restructuration, comme p. ex. apport des avoirs nécessaires à l'entreprise, limitation des prélèvements privés ou accélération du processus de restructuration) ▪ Politique de prélèvement raisonnable dans le passé Une autre condition préalable à la revendication d'une aide est la participation des créanciers à l'assainissement (banques, tiers, p. ex. sous la forme d'un abandon de créance)
Instruments promotionnels et application	▪ Conseil: Prise en charge des coûts de la création d'un concept de restructuration par des experts en matière d'assainissement. Le coaching peut être effectué directement par l'ÖHT ou par un conseiller mandaté; au maximum 660 EUR par jour pendant 35 jours au maximum (= 23*100 EUR); frais de conseil 50% au maximum des coûts subventionnables. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Contribution à fonds perdu de l'instrument Ö-1

	▪ Contribution aux charges d'intérêts de l'instrument Ö-1 (Le capital auquel se réfère l'aide ne doit pas dépasser 40% du financement total en capitaux étrangers. Les contributions de restructuration à verser par les entreprises et les créanciers doivent représenter au minimum 25% du total des frais de restructuration pour les petites entreprises et 40% au minimum pour les moyennes entreprises.) ▪ Cautionnement de l'instrument Ö-7 (pour couvrir le risque; pour les fonds propres et les capitaux étrangers, déjà à partir de 50'000 EUR).			
Application actuelle (2010)	Ö-4 TOP-Tourisme Partie D - Restructuration	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre de cas Autriche	12	-	-
	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	0.9	-	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	75'000	-	-

Instrument Ö-5 – Crédit d'exportation

L'ÖHT, avec l'*Österreichische Kontrollbank AG*, octroie des prêts avec un taux d'intérêt avantageux aux établissements touristiques orientés vers l'exportation, c'est-à-dire aux hôtels avec nuitées d'étrangers. Le prêt doit contribuer à préfinancer les débiteurs étrangers de l'hôtel. Mais cet instrument est un «modèle arrivant à échéance», autrement dit: il n'y a plus que quelques douzaines de cas par année, car le préfinancement des débiteurs dans l'hôtellerie a peu d'importance comparativement à la promotion de l'industrie d'exportation.

SPÉCIFICITÉS – Crédit d'exportation				
Base légale	Merkblatt zur Refinanzierung von Exportforderungen durch die Oesterreichische Kontrollbank			
Région assistée	Autriche			
Etablissements dignes d'encouragement	▪ Entreprises de l'industrie touristique (hôtellerie, restauration et agences de voyages) orientées vers l'exportation			
Activités dignes d'encouragement	▪ «Créances à l'étranger» ou part du chiffre d'affaires des nuitées d'étrangers mesurée à l'aune du chiffre d'affaires total Exemple de calcul: chiffre d'affaires total de 1.5 mio EUR, part de nuitées d'étrangers de 80%, part subventionnable maximale des nuitées d'étrangers de 5.75%: 1.5 mio EUR * 80% * 5.75% = 69'000 EUR de coûts subventionnables. Avec en sus le chiffre d'affaires de réservations fermes à l'étranger (1/12 du chiffre d'affaires à l'étranger de 1.2 mio EUR = 100'000 EUR), ce qui donne un total maximal possible de coûts subventionnables de 169'000 EUR.			
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ L'existence de créances à l'exportation (nuitées d'étrangers)			
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Taux d'intérêt de procédure de 2.65% (valable depuis le 1^{er} juillet 2011); crédit minimum de 35'000 EUR; pas de crédit maximum, mais généralement entre 100'000 EUR et 200'000 EUR (en fonction du volume du chiffre d'affaires des hôtels subventionnés); la responsabilité de garant et de paiement de la banque habituelle est exigée comme sûreté.			
Application actuelle (2010)	Ö-5 Crédit d'aide à l'exportation	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre de cas Autriche	-	20 - 30	-
	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	-	env. 5	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	166'666 - 250'000	-

Instrument Ö-6 – Petit crédit ERP

En collaboration avec l'AWS, il s'agit d'améliorer la structure de financement des petites entreprises et la planification des investissements, respectivement d'accélérer la réalisation des principaux investissements.

SPÉCIFICITÉS – Petit crédit ERP																			
Base légale	ERP- Richtlinie Januar 2011 zum ERP- Kleinkreditprogramm; Allgemeine Bestimmungen für die ERP-Programme der Sektoren Tourismus, Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Verkehr																		
Région assistée	Autriche																		
Etablissements dignes d'encouragement	Petites et très petites entreprises (max. 10 mio EUR de chiffre d'affaires annuel, ou max. 10 mio EUR de total du bilan et moins de 50 employés) dans toutes les branches																		
Activités dignes d'encouragement	Investissements dans la modernisation et l'agrandissement (les biens d'investissement subventionnés peuvent être neufs ou anciens) Création ou extension substantielle de services et de secteurs d'activité existants																		
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Les critères pris en compte dans le cadre de l'évaluation d'éligibilité sont les suivants: - Importance du projet en matière de politique structurelle et importance de l'entreprise pour la région - Conformité environnementale: procédures, produits et prestations efficaces aux plans écologique, énergétique et des ressources - Acceptabilité sociale - Situation économique de l'entreprise																		
Instruments promotionnels et application	Prêt: Aide sous la forme d'un prêt avec un taux d'intérêt avantageux entre 10'000 EUR et 110'000 EUR jusqu'à 100% des coûts subventionnables; durée de 6 ans (dont un différé d'amortissement d'un an); taux d'intérêt pendant la période de différé 0.5% p.a. fixe; taux d'intérêt pendant la période d'amortissement 1.5% p.a. fixe. L'instrument peut encore se combiner avec: - Garantie pour microcrédits de l'AWS (prêts jusqu'à 30'000 EUR) - Garantie de l'AWS (prêts supérieurs à 30'000 EUR)																		
Application actuelle (2010)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ö-6 Petit crédit ERP</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de cas Autriche</td><td>-</td><td>147</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)</td><td>-</td><td>6.8</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>46'259</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>	Ö-6 Petit crédit ERP	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Autriche	-	147	-	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	-	6.8	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	46'259	-		
Ö-6 Petit crédit ERP	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions																
Nombre de cas Autriche	-	147	-																
Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	-	6.8	-																
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	46'259	-																

Instrument Ö-7 – Garantie pour établissements touristiques

L'ÖHT se porte garante pour les jeunes entreprises lors de créations et de reprises d'entreprises ainsi qu'envers les entreprises existantes. Il s'agit de soutenir des projets stratégiques visant à améliorer durablement la stabilité économique ou la compétitivité.

SPÉCIFICITÉS – Garantie pour établissements touristiques	
Base légale	Richtlinie des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für die Übernahme von Haftungen für die Tourismus- und Freizeitwirtschaft 2011-2013
Région assistée	Autriche

Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) de l'industrie touristique et des loisirs ▪ Personnes physiques ou juridiques, autres sociétés relevant du droit des sociétés ainsi que bailleurs/propriétaires (en cas de contrat de gouvernance de l'entreprise avec le bailleur/l'exploitant)																
Activités dignes d'encouragement	Activités dignes d'encouragement: ▪ Investissements dans les immobilisations corporelles de l'instrument Ö-1 (amélioration de la qualité, optimisation de la taille des établissements, innovation et diversification de l'offre; création et amélioration des équipements d'infrastructures touristiques; création ou amélioration de logements pour le personnel; équipements touchant à l'environnement ou à la sécurité) ▪ Acquisition d'une entreprise et de biens-fonds de l'instrument Ö-2 (création ou reprise d'entreprises) ▪ Couverture du risque de l'instrument Ö-3 (investissements dans des coopérations interentreprises), de l'instrument Ö-4 (restructuration financière) et de l'instrument Ö-6.																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ L'hôtel doit au minimum répondre aux normes de la catégorie 3 étoiles (sauf pour les investissements dans l'optimisation de la taille des établissements et dans les logements pour le personnel) ▪ Lors d'une extension de la capacité à plus de 120 lits, la capacité originelle peut être au maximum doublée. ▪ Les nouvelles constructions sont seulement encouragées dans les régions offrant des capacités de nuitées nettement trop faibles ou sur un site où la prise en compte des offres et des marchés est jusqu'à présent insuffisante Par ailleurs, les nouvelles constructions doivent comporter au minimum 30 chambres..																
Instruments promotionnels et application	▪ Cautionnement: L'ÖHT cautionne les prêts de 100'000 EUR à 4 mio EUR (aucune limite inférieure n'est prévue pour les jeunes entreprises et les petits crédits ERP). La part cautionnée par l'ÖHT ne doit pas dépasser 80% pour les crédits d'encouragement de l'Etat fédéral et les projets d'investissements des coopérations, respectivement 70% pour les capitaux étrangers d'autres bailleurs de capitaux. Durée maximale de 20 ans; frais de traitement: 1% (maximum 10'000 EUR); commission de cautionnement: 0.8% p.a.; commission de résiliation: 2% (en cas de résiliation anticipée).																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>Ö-7 Garantie pour établissements touristiques</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas Autriche</td><td>-</td><td>-</td><td>60</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>20.7</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>345'000</td></tr></table>	Ö-7 Garantie pour établissements touristiques	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Autriche	-	-	60	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	-	-	20.7	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	-	345'000
Ö-7 Garantie pour établissements touristiques	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas Autriche	-	-	60														
Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	-	-	20.7														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	-	345'000														

Instrument Ö-8 – Million pour l'innovation de l'Etat fédéral et des Länder

Le Million pour l'innovation de l'Etat fédéral et des Länder est censé créer des incitations à l'innovation de manière ciblée pour favoriser la percée des nouvelles idées en matière de tourisme. Chaque année, jusqu'à dix projets d'entreprises de l'industrie touristique et des loisirs obtiennent une aide substantielle. La requête doit être déposée pour examen préliminaire auprès de l'organisme de promotion du Land concerné. Une fois par an, un jury professionnel externe (experts en matière d'innovation, de marketing et de tourisme) procède à l'évaluation et à l'octroi de l'aide).

SPÉCIFICITÉS – Million pour l'innovation de l'Etat fédéral et des Länder

Base légale	„Leuchtturmprojekte“ Erläuterungen zur Bund-Länder-Innovationsmillion für den Tourismus 2011-2013
Région assistée	Autriche

Etablissements dignes d'encouragement	▪ Coopérations (groupements sous la forme d'une personne juridique ou d'une communauté de travail) poursuivant un but économique commun orienté vers une collaboration durable sur la base d'un contrat de coopération écrit. ▪ Les partenaires de coopération doivent être en majorité des PME de l'industrie touristique et des loisirs (<250 employés selon le droit de la concurrence européen). ▪ Les collectivités régionales et autres collectivités de droit public ne peuvent participer qu'à hauteur de 25% au maximum à une coopération subventionnable. Coopérations (entreprises et organisations touristiques)																
Activités dignes d'encouragement	▪ Dépenses pour un produit/une offre touristique non existant/e jusqu'à présent sur le site du projet (destination), novateur/trice et important/e pour les réservations ▪ Les coûts liés à la conception, au développement et à la mise en œuvre de l'innovation touristique (cf. Activités dignes d'encouragement de l'instrument Ö-3)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Déclaration des fonds propres (fonds propres nécessaires à disposition) lors du dépôt de la demande d'aide.																
Instruments promotionnels et application	▪ Conseil: Prise en charge des coûts pour un service de conseil externe; maximum 660 EUR par jour pendant 35 jours au maximum (= 23'100 EUR), et des frais accessoires à hauteur maximale de 30%. ▪ Contribution à fonds perdu: Le Million pour l'innovation de l'Etat fédéral et des Länder prend à sa charge 50% des coûts subventionnables (200'000 EUR au maximum); coûts de projet au minimum 150'000 EUR.																
Application actuelle (2011)	<table><tr><th>Ö-8 Million d'innovation Etat fédéral-Länder</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas Autriche</td><td>6</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)</td><td>1.2</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>200'000</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>	Ö-8 Million d'innovation Etat fédéral-Länder	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Autriche	6	-	-	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	1.2	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	200'000	-	-
Ö-8 Million d'innovation Etat fédéral-Länder	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas Autriche	6	-	-														
Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	1.2	-	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	200'000	-	-														

Instrument Ö-9 – Actions prioritaires

Les actions prioritaires sont censées créer des incitations à exploiter les potentiels de développement et à améliorer la compétitivité. Le BMWFJ fixe les actions thématiques prioritaires limitées dans le temps conformément aux besoins de la politique touristique.

SPÉCIFICITÉS – Actions prioritaires	
Base légale	Richtlinie des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für Schwerpunktaktionen im Tourismus (validité limitée du 19 janvier 2011 au 31 décembre 2013)
Région assistée	Autriche
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) de l'industrie touristique et des loisirs ▪ Personnes physiques ou juridiques, autres sociétés relevant du droit des sociétés ainsi que bailleurs/propriétaires (en cas de contrat de gouvernance de l'entreprise avec le bailleur/l'exploitant)
Activité dignes d'encouragement	▪ Investissements matériels et immatériels (p. ex. investissement initial et investissement d'agrandissement, spécialiste de l'étude des marchés, etc.) ▪ Coûts de conseil et de formation externes Les investissements subventionnables varient en fonction de l'action prioritaire.

Critères pour les investissements dignes d'encouragement	L'investissement doit au moins servir à l'un des points clés suivants: ▪ Mise en place d'une nouvelle spécialisation (jusqu'à présent p. ex. cyclotourisme, Internet) ▪ Amélioration de la qualité dans les spécialisations existantes																		
Instruments promotionnels et application	▪ Conseil: Prise en charge des services de conseil externes de 660 EUR au maximum par jour pendant 35 jours au maximum (= 23'100 EUR). ▪ Contribution à fonds perdu: Prise en charge jusqu'à 50% des coûts subventionnables de 2'000 EUR à 20'000 EUR.																		
Application actuelle (2010)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ö-9 Actions prioritaires</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de cas Autriche</td><td>476</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)</td><td>3.3</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>6'933</td><td>-</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>	Ö-9 Actions prioritaires	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Autriche	476	-	-	Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	3.3	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	6'933	-	-		
Ö-9 Actions prioritaires	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions																
Nombre de cas Autriche	476	-	-																
Contrib. encouragement accordées Autriche (mio EUR)	3.3	-	-																
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	6'933	-	-																

Effets de la promotion hôtelière de l'ÖHT

Suite aux interviews avec les représentants de l'ÖHT et avec le BMWFJ, nous estimons que les effets de la promotion hôtelière de l'ÖHT sont les suivants:¹⁰

- **Promotion de la qualité:** L'ÖHT favorise avant tout les investissements dans l'amélioration de la qualité et dans l'optimisation de l'offre d'hébergement. Il s'agit notamment de l'amélioration de la classification en fonction du nombre d'étoiles. Avant ou après le soutien, les établissements devraient au moins appartenir à la catégorie 3 étoiles. La construction de nouveaux hôtels n'est encouragée qu'à titre exceptionnel, par exemple dans les régions faibles au niveau touristique, et seulement à partir de 30 chambres. Cela garantit une valorisation qualitative de l'offre existante. L'accent n'est pas mis explicitement sur l'extension quantitative de l'offre. La transformation prouvable statistiquement d'hôtels des catégories inférieures (1/2 étoiles) en établissements de catégories supérieures (3/4/5 étoiles) correspond au résultat souhaité, même si le lien de causalité avec la promotion hôtelière n'est pas prouvé.
- **Couverture:** Avec environ 13% des établissements hôteliers tyroliens, le programme promotionnel de l'ÖHT réalise une couverture relativement importante. Compte tenu d'un volume total d'investissements estimé entre 700 mio EUR et 1.5 mrd EUR en 2010 dans l'hôtellerie tyrolienne et des contributions d'encouragement versées par l'ÖHT en faveur de l'hôtellerie tyrolienne à hauteur d'environ 80 mio EUR¹¹, quelque 5% à 10% du montant des investissements dans l'hôtellerie tyrolienne sont soutenus par l'ÖHT (avec l'AWS et le Land Tyrol, cela fait 15%).
- **Effets d'aubaine:** En particulier avec l'instrument Ö-1 (Prêts), l'ÖHT se trouve souvent en concurrence avec les banques commerciales. Les conditions d'intérêts avantageuses représentent un avantage concurrentiel par rapport aux institutions de crédit traditionnelles. Il faut dès lors se demander si les établissements hôteliers pourraient en principe se financer à des conditions d'intérêts un peu moins favorables et si les prêts avec un taux avantageux de l'ÖHT (de loin le plus vaste domaine d'encouragement) sont exposés au danger d'effets d'aubaine, d'autant plus que la structure de l'hôtellerie autrichienne révèle que des prêts sont souvent sollicités par des hôtels du segment 4 et 5 étoiles disposant d'une solide surface financière et affichant un bon taux d'occupation. Ils représentent en Autriche plus de 50%

¹⁰ Les informations dans ce chapitre se fondent en partie sur les enseignements tirés du présent rapport non public «Tourismusförderung des Bundes – Status quo und mögliche zukünftige Ausrichtung» (KMU Forschung Austria, 2010).

¹¹ Total des contributions d'encouragement accordées par l'ÖHT en 2010: 188 mio EUR plus 67 mio EUR de crédits ERP, dont 32.3% pour l'hôtellerie tyrolienne = environ 80 mio EUR. La valeur actualisée de la subvention de l'ÖHT en 2010 s'élevait à quelque 75 mio EUR, ce qui correspond pour l'hôtellerie tyrolienne à un équivalent de subvention brut d'environ 24 mio EUR.

de toutes les capacités de lits (cf. Fig. 10) et pourraient sans doute se refinancer aux conditions du marché.

A ce constat s'oppose le fait que l'ÖHT est également sollicitée par nombre d'hôtels peu structurés, qui peuvent réaliser un investissement avec succès grâce en particulier à la part élevée du prêt dans les investissements subventionnables (jusqu'à 70%) et au prêt maximum jusqu'à 5 mio EUR, ce qui serait impossible aux conditions du marché. En l'occurrence, les effets d'aubaine peuvent être exclus.

Les contributions à fonds perdu d'environ 5% des investissements subventionnables sont insignifiantes comparativement au total des contributions d'encouragement accordées. Elles sont probablement exposées au danger d'effets d'aubaine compte tenu de la faible intensité promotionnelle. Il en va de même pour les services de conseil en faveur des entreprises en phase de création et de restructuration: avec 21 cas et une valeur actualisée de la subvention d'environ 1 mio EUR, cette offre en faveur de l'hôtellerie autrichienne est marginale. Aujourd'hui, il semble dans la majorité des cas que les jeunes entreprises et en particulier les hôtels nécessitant une restructuration s'adressent principalement à des conseillers externes, entre autres par les réseaux de consultants. L'encouragement de l'ÖHT représente en principe aussi un effet d'aubaine pour les hôtels soutenus.

- **Encouragement thématique:** Les priorités thématiques dans la promotion (instruments Ö-8 et Ö-9) ainsi que les investissements ciblés dans l'amélioration de l'offre (p. ex. normes d'aménagement, espace bien-être) revêtent sans doute une grande importance pour augmenter le taux d'occupation. D'autre part, dans le passé, l'action prioritaire «Internet» a fait l'objet de grandes discussions de fond au sein de la branche. La diversification de l'offre d'encouragement réduit également le risque de surinvestissements, c'est-à-dire d'investissements que le marché ne demande pas (extension artificielle de l'offre) dans certains domaines.

Autres enseignements à tirer

Nos entretiens avec les experts et nos recherches permettent encore de tirer les enseignements suivants:

- **Prise en charge des risques:** Contrairement à la Suisse, où les banques ont essuyé des pertes considérables dans les affaires hypothécaires suite à l'éclatement de la bulle immobilière au début des années 1990 et ont redoublé de prudence dans la pratique d'octroi de crédits, l'Autriche n'a pas connu d'événement comparable dans un passé récent. Cela explique que les établissements hôteliers obtiennent aujourd'hui encore assez facilement des capitaux d'investissement. Cela explique aussi pourquoi, dans la pratique, l'ÖHT octroie relativement peu de cautionnements, étant donné que les prêts sont axés sur des conditions avantageuses et ne doivent pas suppléer à l'octroi restrictif de crédits des banques commerciales aux établissements hôteliers («Branche à risques»). Compte tenu de l'évolution historique du financement hôtelier, l'ÖHT n'est donc pas obligée d'assumer des risques.
- **Périmètre promotionnel:** En principe, tous les établissements hôteliers et restaurants de toutes les régions autrichiennes peuvent bénéficier de l'aide de l'ÖHT, donc aussi les grandes villes. Mais dans la pratique, la ville de Vienne, comparativement aux autres Länder, reçoit moins de la moitié des contributions d'encouragement par établissement, surtout pour ce qui est des jeunes entreprises. La ville de Vienne elle-même ne mène pas de promotion hôtelière.
- **Demandes échelonnées:** L'ÖHT observe que certains hôtels, lors de grands investissements, lui adressent des demandes d'aide échelonnées sur plusieurs années.
- **Principe du one-stop-shop:** La nouvelle orientation de la promotion touristique a aussi renforcé le principe du one-stop-shop de l'ÖHT. Aujourd'hui, la majorité de la promotion hôtelière s'appuie effectivement sur l'ÖHT. Cependant, le principe sou-

haité ne peut pas (encore) être mis en œuvre entièrement, car les hôtels continuent, parallèlement à l'ÖHT, d'entretenir des relations coûteuses avec leurs banques habituelles, et selon les contributions d'encouragement (inférieures à 100'000 EUR) s'adressent à d'autres institutions d'encouragement (p. ex. au Land Tyrol). Dans ce contexte, le danger existe aussi, malgré les efforts dans ce sens (cf. Chapitre «Perspectives», page 48), que certains établissements profitent de deux, voire de plusieurs aides (encouragement non coordonné par maintes institutions). Le droit d'aide européen met toutefois aussi des limites claires à la valeur actualisée de la subvention par entreprise (20% des coûts d'investissement pour les petites entreprises et 10% pour les moyennes).

- **Restrictions budgétaires sans doute inévitables:** En 2010, pour le Programme TOP-Tourisme, l'ÖHT disposait d'un budget de 24.3 mio EUR, y c. les contributions d'encouragement ERP et les cautionnements d'environ 36.8 mio EUR. Compte tenu des mesures d'économies prévues par le Gouvernement fédéral jusqu'en 2016, les experts consultés estiment toutefois qu'à l'avenir, les versements du BMWFJ en faveur de l'ÖHT vont légèrement diminuer. Le budget fédéral 2012 a par exemple prévu 23.84 mio EUR pour les programmes d'encouragement de l'ÖHT.
- **Pratique d'octroi des subventions:** Les promesses de contributions de l'ÖHT pour les crédits ERP sont accordées par la Commission d'experts ERP, alors que les promesses dans le cadre du Programme TOP-Tourisme et pour les garanties sont accordées par le ministre de l'Economie sur recommandation de la Commission d'experts (jusqu'à présent, dans la pratique, le ministre a suivi la recommandation de la Commission d'experts pour les montants importants). Pour une contribution d'encouragement jusqu'à 1 mio EUR, l'ÖHT peut décider seule; souvent, elle liquide les petits cas d'encouragement après avoir étudié le dossier et sans se rendre sur place. La Commission d'experts ERP se compose de représentants des associations et de parlementaires; elle est dirigée par la responsable de la section Promotion touristique du BMWFJ.
- **Calcul de la valeur de rendement:** Les modalités et les paramètres utilisés pour l'évaluation des hôtels autrichiens sont les mêmes qu'en Suisse. La règle empirique utilisée est la formule Gross Operating Profit (GOP) x 7.

3.3 Offres d'Austria Wirtschaftsservice GmbH

Instrument Ö-10 – Programme touristique ERP

Dans le cadre du Programme touristique ERP, l'AWS octroi des prêts avec un taux d'intérêt avantageux à des entreprises de la branche du tourisme.¹² Il s'agit d'encourager les investissements qui contribuent à augmenter la qualité et la diversité de l'offre touristique (p. ex. pour que les hôtels entrent au minimum dans la catégorie 3 étoiles), en particulier dans le domaine des vacances actives et des vacances aventures ainsi que dans les équipements de bien-être et de santé. L'ÖHT s'occupe des cas d'encouragement.

SPÉCIFICITÉS – Programme touristique ERP	
Base légale	ERP-Richtlinie vom 1. Januar 2011 zum ERP-Tourismusprogramm; Allgemeine Bestimmungen für ERP-Programme der Sektoren Tourismus, Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Verkehr
Région assistée	Autriche

¹² L'ÖHT s'occupe de l'octroi des crédits ERP en tant que banque fiduciaire du fonds ERP.

Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME et grandes entreprises de la branche du tourisme admises dans la profession en vertu du Code du commerce et de l'industrie (en particulier établissements d'hébergement, logements de montagne à caractère hôtelier, centres de restauration de type touristique, hôtels de cure et centres de remise en forme) ▪ Personnes physiques ou juridiques, autres sociétés relevant du droit des sociétés ainsi que bailleurs/propriétaires (en cas de contrat de gouvernance de l'entreprise avec le bailleur/l'exploitant)																
Activités dignes d'encouragement	▪ Nouvelle construction et nouveau bâtiment de remplacement (établissement d'hébergement avec au minimum 30 chambres) ▪ Transformation et agrandissement de bâtiments (établissement d'hébergement avec au minimum 15 chambres) ▪ Acquisition d'équipements ▪ Acquisition de biens-fonds (pour nouvelles créations) ▪ Honoraires d'architectes et d'ingénieurs																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Prise en compte des aspects écologiques ▪ Modernisation des logements du personnel dans le cadre du projet ▪ Apport d'une part de fonds propres d'au minimum 50% (25% de véritables fonds propres) pour les nouvelles constructions dans le secteur de la restauration et de l'hébergement, respectivement d'une part de fonds propres de 30% (au minimum 10% de véritables fonds propres) pour les autres projets																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt avec un taux d'intérêt avantageux (Crédit ERP) entre 350'000 EUR et 4 mio EUR; taux d'encouragement maximal de 20% pour les petites entreprises ou de 10% pour les moyennes entreprises. Durée entre 5 et 15 ans (dont un différé d'amortissement de 1 à 2 ans); taux d'intérêt pendant la période de différé 0.5% p.a. fixe; taux d'intérêt pendant la période d'amortissement 1.75% p.a. fixe; frais de traitement uniques 0.9%. L'instrument peut aussi se combiner avec: ▪ Encouragements de l'ÖHT (cf. instruments Ö-1 à Ö-7); les aides déjà accordées dans le cadre du Programme touristique ERP doivent alors être prises en compte. ▪ Aides de l'AMFG (promotion du marché du travail spécifique à l'entreprise, entre autres dans le tourisme)																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>Ö-10 Programme touristique ERP</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas Tyrol</td><td>-</td><td>12</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Tyrol (mio EUR)</td><td>-</td><td>16.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>1'333'333</td><td>-</td></tr></table>	Ö-10 Programme touristique ERP	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas Tyrol	-	12	-	Contrib. encouragement accordées Tyrol (mio EUR)	-	16.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	1'333'333	-
Ö-10 Programme touristique ERP	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas Tyrol	-	12	-														
Contrib. encouragement accordées Tyrol (mio EUR)	-	16.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	1'333'333	-														

Effets de la promotion hôtelière de l'AWS

L'AWS soutient l'hôtellerie autrichienne subsidiairement à l'ÖHT avec le Programme touristique ERP alimenté par l'argent du fonds ERP. Suite aux interviews avec les représentants de l'AWS et de l'ÖHT, nous constatons les effets suivants pour la promotion hôtelière de l'AWS:

- **Promotion de la qualité:** Avec ses prêts et à l'instar de l'ÖHT, l'AWT encourage généralement les hôtels solides dans leurs projets d'investissements. Au vu du montant élevé du prêt de 4 mio EUR – en 2010, le prêt moyen octroyé à une entreprise dépassait 1 mio EUR –, l'amélioration de la qualité souhaitée dans les hôtels concernés est effectivement réalisée (avec 68 mio EUR, le volume de prêts au niveau de l'Etat est important), ce qui permet d'augmenter le taux d'occupation de l'hôtellerie existante.
- **Couverture:** Avec 12 cas d'encouragement au Tyrol en 2010 (et un total de 43 en Autriche), la couverture est faible.
- **Surinvestissement:** Le danger de surinvestissement peut être largement exclu, car les établissements hôteliers sont tenus de réunir au moins 30% à 50% de fonds propres.

3.4 Offres du Land Tyrol

Instrument Ö-11 – Fonds de promotion économique du Tyrol

Le Land Tyrol octroie des prêts avec un taux d'intérêt avantageux pour les créations, les reprises, les agrandissements et les déplacements ainsi que pour le maintien de petites et moyennes entreprises. Il s'agit de promouvoir la performance et la compétitivité des très petites entreprises.

SPÉCIFICITÉS – Fonds de promotion économique du Tyrol	
Base légale	Tiroler Wirtschaftsförderungsgesetz, LGB1 (version du 17 août 2011)
Région assistée	Tyrol
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (max. 2 mio EUR de chiffre d'affaire ou max. 2 mio EUR de total du bilan et moins de 10 employés) admises dans la profession en vertu du Code du commerce et de l'industrie ▪ Personnes physiques / juridiques (sociétés de personnes du droit commercial ou sociétés à but lucratif déclarées avec siège au Tyrol) ▪ Jeunes entreprises (de moins de 5 ans d'âge et pour les personnes juridiques, le demandeur d'aide doit participer au moins à hauteur de 50% au capital propre)
Activités dignes d'encouragement	▪ Investissements en actifs fixes (bâtiments, machines et équipements) pour la création d'une nouvelle entreprise ou l'agrandissement d'une entreprise existante; changement de produits; modification du processus de production; reprise d'une entreprise fermée ou d'une entreprise qui aurait dû fermer sans une reprise. ▪ Investissements dans les valeurs immatérielles (acquisition de droits de brevets, licences ou savoir-faire ou de connaissances techniques non brevetées) ▪ Fonds de roulement et frais de création d'entreprises (notamment par de jeunes entrepreneurs) ▪ Coûts d'élaboration du projet (jusqu'à un maximum de 10% du coût total) ▪ Investissements dans des biens d'investissement usagers / camions
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Au moins un des critères suivants doit être rempli: ▪ Amélioration de la qualité de l'offre de prestations ▪ Economies d'énergie / protection de l'environnement ▪ Création de postes de travail ▪ Compensation de faiblesses structurelles régionales et sectorielles de l'économie
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt avec un taux d'intérêt avantageux entre 5'000 EUR et 70'000 EUR; taux d'encouragement max. 70%; durée 5 ans (pour projet >50% de mesures constructives, 10 ans); taux d'intérêt les premiers 2 ans, 1% p.a. fixe; taux d'intérêt dans la durée résiduelle, 2% p.a. fixe (dans la région assistée du Tyrol oriental, 1%); chaque prêt doit être garanti par une garantie bancaire à hauteur de 100%. Les jeunes entrepreneurs reçoivent un prêt sans intérêts pour les premiers 2 ans de la durée du prêt et de 1,5% pour la durée résiduelle (dans la région assistée du Tyrol oriental, généralement sans intérêts). Un prêt supplémentaire d'un maximum 20'000 EUR peut en outre être octroyé pour le fonds de roulement et les frais de création de l'entreprise. Dans des cas exceptionnels, le remboursement du prêt ou le paiement des intérêts peut être différé, voire partiellement ou totalement remis.

Application actuelle (2010)	Ö-11 Fonds de promotion économique du Tyrol	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre de cas Tyrol	-	80	-
	Contrib. encouragement accordées Tyrol (mio EUR)	-	2.3	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	28'750	-
				* hôtellerie uniquement

Instrument Ö-12 – Promotion des petits entrepreneurs du Tyrol

L'objectif de la Promotion des petits entrepreneurs du Tyrol est d'améliorer sensiblement la structure régionale des entreprises et/ou l'offre des petites structures de l'industrie touristique et des loisirs du Tyrol. Les petites entreprises tyroliennes doivent ainsi devenir plus performantes et plus compétitives.

SPÉCIFICITÉS – Promotion des petits entrepreneurs du Tyrol				
Base légale	Förderungsrichtlinie des Wirtschaftsförderungsprogramm des Landes Tirol zur Tiroler Kleinunternehmerförderung; Rahmenrichtlinie zur Wirtschaftsförderung des Landes Tirol			
Région assistée	Tyrol			
Etablissements dignes d'encouragement	Petites entreprises (maximum 10 mio EUR de chiffre d'affaires ou maximum 10 mio EUR de total de bilan et moins de 50 employés) admises dans la profession en vertu du Code du commerce et de l'industrie			
Activités dignes d'encouragement	Investissements en actifs fixes (bâtiments, machines et équipements) pour la création d'une nouvelle entreprise ou l'agrandissement d'une entreprise existante; changement de produits; modification du processus de production; reprise d'une entreprise fermée ou d'une entreprise qui aurait dû fermer sans une reprise. Investissements dans les valeurs immatérielles (acquisition de droits de brevets, licences ou savoir-faire ou de connaissances techniques non brevetées) - Coûts d'élaboration du projet (jusqu'à un maximum de 10% du coût total)			
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Chaque investissement doit au moins remplir un des critères clés suivants: - Production de nouveaux produits ou de produits de qualité supérieure - Application de nouvelles technologies - Fourniture de nouvelles prestations ou de prestations de meilleure qualité - Mesures visant à améliorer la qualité dans l'industrie touristique et des loisirs (p. ex. au minimum, normes d'un hôtel 3 étoiles au terme des investissements) - Investissements pour améliorer la qualité dans le secteur «auberges de village» exploitées toute l'année			
Instruments promotionnels et application	Contribution à fonds perdu: Sur les coûts subventionnables des projets avec des coûts d'investissement dès 100'000 EUR, l'AWS accorde un montant maximal de 5% (dans la région assistée du Tyrol oriental au maximum 10%); limite supérieure de l'assiette: 500'000 EUR. L'aide à l'investissement peut se combiner avec une prime de poste de travail d'un montant de 2'000 EUR pour chaque emploi nouvellement créé grâce à l'investissement.			
Application actuelle (2010)	Ö-12 Soutien aux petits entrepreneurs du Tyrol	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre de cas Tyrol	580	-	-
	Contrib. encouragement accordées Tyrol (mio EUR)	6.2	-	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	10'690	-	-
				* hôtellerie uniquement

Instrument Ö-13 – Paquet incitatif du Tyrol (*Impulspaket Tirol*)

Le Paquet incitatif du Tyrol soutient les projets qui incitent, de manière ciblée, à une croissance durable et à la sécurité de l'emploi au Tyrol. Comme cet instrument vise prioritairement le secteur de la production ou le secteur de prestations proches de la production, les projets du secteur touristique ne sont encouragés que dans des cas exceptionnels dûment motivés.

SPÉCIFICITÉS – Paquet incitatif du Tyrol			
Base légale	Förderungsrichtlinie des Wirtschaftsförderungsprogramm des Landes Tirol zum Impulspaket Tirol; Rahmenrichtlinie zur Wirtschaftsförderung des Landes Tirol		
Région assistée	Tyrol		
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen), principalement du secteur de la production ou du secteur de prestations proches de la production admises dans la profession en vertu du Code du commerce et de l'industrie (dans le Tyrol oriental, les grandes entreprises peuvent aussi être encouragées au sens du droit d'aide européen). ▪ Les projets du secteur touristique peuvent être encouragés dans des cas exceptionnels dûment motivés, si le projet en question crée aussi, au niveau suprarégional, une nouvelle offre supérieure à la moyenne et capable d'attirer de nouvelles catégories d'hôtes		
Activités dignes d'encouragement	▪ Investissements en actifs fixes (bâtiments, machines et équipements) pour la création d'une nouvelle entreprise ou l'agrandissement d'une entreprise existante; changement de produits; modification du processus de production; reprise d'une entreprise fermée ou d'une entreprise qui aurait dû fermer sans une reprise. ▪ Investissements dans les valeurs immatérielles (acquisition de droits de brevets, licences ou savoir-faire ou de connaissances techniques non brevetées) ▪ Coûts d'élaboration du projet (jusqu'à un maximum de 10% du coût total)		
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	L'investissement doit revêtir une grande importance pour l'économie régionale: ▪ Amélioration sensible de la structure d'exploitation régionale ▪ Amélioration sensible de la situation régionale du marché du travail ▪ Renforcement de la capacité d'innovation.		
Instruments promotionnels et application	▪ Contribution à fonds perdu: Sur les coûts subventionnables des projets avec des coûts d'investissement dès 500'000 EUR, l'AWS accorde un montant maximal de 5% (dans la région assistée du Tyrol oriental, au maximum 10%); limite supérieure de l'assiette: 30 mio EUR. L'aide à l'investissement peut se combiner avec une prime de poste de travail d'un montant de 2'000 EUR pour chaque emploi nouvellement créé grâce à l'investissement.		
Application actuelle (2010)	Ö-13 Paquet incitatif	Contrib. à fonds perdu	Prêts
	Nombre de cas Tyrol	5	-
	Contrib. encouragement accordées Tyrol (mio EUR)	pas d'infos	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	pas d'infos	-

Effets de la promotion hôtelière dans le Land Tyrol

La promotion hôtelière du Land Tyrol est intégrée dans la promotion économique et elle représente environ un tiers des cas d'encouragement, respectivement des contributions d'encouragement accordées par le Land Tyrol. Suite aux interviews avec les représentants du Land Tyrol, nous estimons que les effets de la promotion hôtelière de cette région sont les suivants:

- **Promotion de la qualité:** L'idée que les encouragements des hôtels appartenant au moins à la catégorie 3 étoiles ou désireux d'intégrer cette catégorie grâce aux projets d'investissement contribue largement à l'augmentation de la qualité de l'offre de l'hôtellerie tyrolienne et donc à l'augmentation du taux d'occupation.
- **Couverture:** Avec plus de 660 cas d'encouragement en 2010, le Land Tyrol touche environ 16% de l'hôtellerie tyrolienne, notamment avec les instruments Ö-11 et Ö-12. Cependant, les contributions d'encouragement octroyées par le Land Tyrol (environ 11 mio EUR) sont plutôt modestes en comparaison des contributions de l'ÖHT en faveur de l'hôtellerie tyrolienne (quelque 80 mio EUR). Le profit retiré par l'hôtellerie est aussi relativement faible, hormis les taux d'encouragement plus élevés dans le Tyrol oriental et les cas d'encouragement par le Paquet incitatif (Ö-13). Le fait que les encouragements soient accessibles à tous les hôtels et à toutes les régions au lieu d'être réservés aux régions peu développées et peu structurées (comme cela se pratique au Tyrol oriental avec des taux d'encouragement plus élevés) est jugé moins positif.
- **Effets d'aubaine:** Le risque existe que les établissements hôteliers (couronnés de succès) dans le nord du Tyrol en particulier considèrent les encouragements comme des effets d'aubaine pour les investissements en suspens.

Autres enseignements à tirer

Nos entretiens avec les experts et nos recherches permettent encore de tirer les enseignements suivants:

- **Augmentation des aides de l'ÖHT:** En plus de ses propres instruments, le Land Tyrol augmente régulièrement les aides de l'ÖHT (cf. instrument Ö-1), et même de 50% la part de prêt entre 3 et 5 mio EUR. Cela facilite la réalisation du financement, en particulier pour les grands projets dénommés projets directeurs.

3.5 Perspectives

Comparaison des instruments promotionnels de 1995 à 2011

Le Programme TOP-Tourisme, l'instrument promotionnel le plus important pour l'hôtellerie autrichienne, existe depuis longtemps déjà à l'état embryonnaire. Mais ces dernières années, la palette d'offres a été complétée notamment par des offres spécifiques destinées aux jeunes entrepreneurs et aux entreprises nécessitant une restructuration. L'orientation thématique est venue s'y ajouter (p. ex. TOP-Tourisme et les instruments Ö-8 et Ö-9) au cours des ans. Le taux des aides à l'investissement sur les investissements subventionnables de 5% à 15% en 1996 est généralement plus bas aujourd'hui, aussi à cause du droit d'aide européen (5% à 10%).

La figure ci-dessous donne un aperçu des instruments promotionnels au moment de la dernière analyse de Kuster / Cavelti en 1996 ainsi que des instruments actuels.

Fig. 19 Développement des instruments promotionnels au Tyrol de 1996 à 2011

Instrument en 1995	Instrument en 2011	Commentaire
Encouragement selon la «Gewerbestrukturverbesserungsgesetz»	-	Pas d'encouragement direct, mais à l'origine, l'ÖHT et l'AWS émanent de cette loi
Promotion Top-Tourisme	Ö-1 Promotion Top-Tourisme Partie A Investissements	Aucune modification importante (exception: volume de prêts plus élevé)
	Ö-2 Promotion Top-Tourisme Partie B Jeunes entreprises	Par rapport à 1995, les instruments de la Promotion TOP-Tourisme ont été

	Ö-3 Promotion Top-Tourisme Partie C Coopérations	différenciés (p. ex. Ö-3 a été introduit en 2007)
	Ö-4 Promotion Top-Tourisme Partie D Restructuration	
-	Ö-5 Crédit d'aide à l'exportation	depuis 1996, perd de son importance
Programme ERP	Ö-6 Petit crédit ERP	y c. Crédits ERP, moins importants pour la promotion hôtelière
	Ö-10 Programme touristique ERP	
-	Ö-7 Garantie pour les établissements touristiques	depuis 1996
-	Ö-8 Million pour l'innovation de l'Etat fédéral et des Länder	depuis 2011
-	Ö-9 Actions prioritaires	depuis 2009
-	Ö-10 Programme touristique ERP	depuis 1947
Action primes «Chambres confort et espaces santé»	-	supprimée à l'échéance de la période d'encouragement 1995-1999
Fonds de promotion économique du Tyrol	Ö-11 Fonds de promotion économique du Tyrol	a été amélioré pour les jeunes entrepreneurs
Promotion de la création de logements pour saisonniers du tourisme	-	supprimée à l'échéance de la période d'encouragement 1995-1999
Action chambres du personnel du Tyrol	-	supprimée à l'échéance de la période d'encouragement 1995-1999
Programme spécial de renforcement de l'industrie touristique et des loisirs du Tyrol	-	supprimé à l'échéance de la période d'encouragement 1995-1999
-	Ö-12 Promotion des petits entrepreneurs du Tyrol	-
-	Ö-13 Paquet incitatif du Tyrol	-

Source: En s'inspirant de Kuster / Cavelti (1996) / BHP – Hanser und Partner AG

Perspectives

Future stratégie d'encouragement avec orientation thématique et répartition plus claire des compétences

En 2009, l'Etat fédéral a soumis la promotion touristique à une évaluation sur laquelle il s'est appuyé pour affûter et réorienter sa stratégie d'encouragement (*KMU Forschung Austria 2010*). Résultat: les soutiens touristiques de l'Etat fédéral et des Länder se recoupent fréquemment. Il y a beaucoup de projets individuels, mais trop peu d'harmonisations thématiques. A l'avenir, il s'agit donc de poursuivre le financement le plus large possible d'investissements visant à maintenir et à améliorer la qualité. D'autre part, il faut développer les encouragements thématiques comme par exemple les optimisations énergétiques.¹³

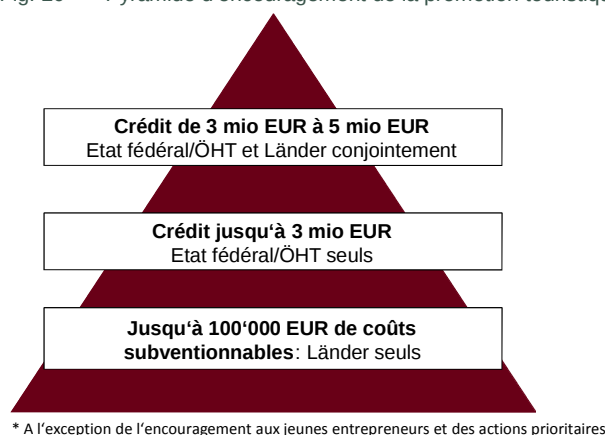
Comme l'ÖHT reste l'organe de contact principal prévu pour la promotion hôtelière en Autriche, les compétences de l'Etat fédéral et des Länder devraient à l'avenir être mieux délimitées. La pyramide d'encouragement, qui prévoit une délimitation en fonction des

¹³ Aujourd'hui, les investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique et des mesures de protection de l'environnement bénéficient déjà d'un soutien considérable (jusqu'à 30% des coûts subventionnables). La *Kommunalkredit Public Consulting (KPC)*, détenue à hauteur d'environ 90% par l'Etat autrichien, s'occupe de ce type d'encouragements.

volumes de projets, a été développée à cet effet (cf. Fig. 20). Les «petits» projets doivent être encouragés par les Länder, alors que les projets impliquant des investissements plus élevés sont soutenus par l'Etat fédéral, et les grands projets directeurs par l'Etat fédéral et les Länder. Une autre mesure prévue est le renforcement des coopérations verticales dans les destinations en vue de l'allongement de la chaîne de valeur ajoutée dans le tourisme.

Avec l'achèvement du cycle d'encouragement 2007-2013 de l'UE, le Programme TOP-Tourisme de l'ÖHT devra être soumis à une évaluation externe.

Fig. 20 Pyramide d'encouragement de la promotion touristique en Autriche



Source: BMWFJ (2010)

SPOT 4 **PAQUET CONJONCTUREL**¹⁴

Avec le paquet conjoncturel pour les années 2009 et 2010, le Gouvernement fédéral a créé de nouvelles possibilités pour compléter les promotions existantes: Petit crédit ERP (Ö-6), Garantie pour les établissements touristiques (Ö-7), Garanties des petits crédits ERP et financements relais. D'autre part, les actions d'encouragement existantes ont été mieux dotées (fonds ERP et cadre des responsabilités) et les fonds de la Banque européenne d'investissement sont aussi mis à contribution de sorte que les aménagements d'encouragement ont contribué activement à la relance de la conjoncture. L'économie a profité de ces occasions. L'évolution du nombre de demandes par rapport à l'année qui a précédé la crise financière (2008) témoigne du grand intérêt:

- Demandes d'encouragement des jeunes entrepreneurs + 43%
- Demandes de cautionnements + 86 %
- Demandes de restructuration + 23 %
- Total des demandes (actions prioritaires incluses) + 92 %

Selon l'ÖHT (2011a,) les entrepreneurs ont redoublé de prudence en 2009 avant de réaliser de grands projets. L'ambiance s'est à nouveau améliorée dès le milieu de 2010 et la politique d'investissement est redevenue semblable à celle qui prévalait avant la crise. Selon les constatations de l'ÖHT, les mesures d'aide à l'investissement ont beaucoup contribué à réaliser les projets et à garantir leur financement. Malgré des conditions cadres économiques peu réjouissantes, le volume d'investissement a considérablement augmenté et les branches économiques en amont et en aval en ont bénéficié.

Pour l'année 2012, les crédits ERP à disposition du tourisme, selon le principe «Entreprises en transformation: renforcer et soutenir la nouvelle orientation», ont passé de 33 mio EUR à 50 mio EUR. Il s'agit dès lors de poursuivre l'offensive de qualité dans le tourisme autrichien et de permettre aux établissements hôteliers de développer leur infrastructure en l'adaptant aux nouveaux besoins des clients (vacances actives, aventures et bien-être).

¹⁴ Les informations sur le Paquet conjoncturel se réfèrent à la brochure *Gute Aussichten für Ihren Erfolg der ÖHT (2011b)* et interviews d'experts.

4 Promotion hôtelière dans le Tyrol du Sud

4.1 Vue d'ensemble

Pour avoir une vue d'ensemble de tout l'éventail de la promotion hôtelière dans le Tyrol du Sud, nous donnons dans ce chapitre un aperçu des principales institutions et des instruments promotionnels. Dans les sous-chapitres ci-après, nous décrivons en détail les instruments et les programmes promotionnels en approfondissant leurs effets. Le chapitre est complété par un aperçu des perspectives.

4.1.1 Rôle de la promotion hôtelière

En Italie, la promotion de l'hôtellerie est en principe l'apanage des régions. L'Etat italien ne mène pas de promotion hôtelière, ni avec le propre budget de l'Etat, ni avec des institutions paraétatiques (comme par exemple la SCH ou l'ÖHT). La province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud dispose d'une large autonomie financière et donc d'une large compétence budgétaire. L'hôtellerie du Tyrol du Sud ne reçoit pas non plus de contributions d'encouragement de l'UE.

La province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud possède ses propres instruments promotionnels pour les produits industriels en général (y c. l'hôtellerie) et pour les membres de professions libérales.

4.1.2 Institutions

Province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud¹⁵

Avec la loi du Land du 13 février 1997 «*Massnahmen des Landes Südtirol zur Förderung der gewerblichen Wirtschaft*» et la Décision du Gouvernement du Land No 2218 du 30 décembre 2010, il existe une base générale pour la promotion économique dans la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud. Les sections et offices responsables s'occupent des promotions pour les différentes branches de produits industriels:

- Promotion des produits industriels par la Section artisanat, industrie et commerce, et services,
- Promotion du tourisme par l'Office du tourisme et d'alpinisme.

Les conditions spéciales pour la promotion des établissements d'hébergement sont définies dans la Décision No 2218 (Secteur II Tourisme).

L'offre d'instruments promotionnels pour l'hôtellerie comprend des prêts avec un taux d'intérêt avantageux, des contributions à fonds perdu et le soutien de services de conseil externes.

Province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud	
Personne juridique	Institution publique
Propriétaire	Province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud
Employés	15

¹⁵ Les informations sur la Province de Bolzano-Tyrol du Sud se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: *Tätigkeitsbericht der Landesverwaltung 2010 (2011)*, site Web de la Province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud (www.provinz.bz.it), divers articles de journaux, bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

Aides accordées en 2010	Province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total
	Nombre total de cas	434	80	-	514
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	11.1	45.9	-	57.0
	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	25'576	573'750	-	110'895
	dont cas d'hôtellerie	356	80	-	436
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	9.1	45.9	-	55.0
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	25'562	573'750	-	126'147
Volume d'investissement soutenu en 2010	Pas d'informations disponibles				

Société coopérative de garanties Terfidi¹⁶

Terfidi, société coopérative de garanties pour les commerçants, hôteliers restaurateurs et prestataires de services est une institution dont l'objectif est de faciliter l'accès aux crédits bancaires ou aux prêts (avec un taux d'intérêt avantageux) des collectivités publiques (prélevés notamment du fonds de roulement de la province de Bolzano-Tyrol du Sud) pour les entreprises commerciales, hôteliers restaurateurs et prestataires de services. Cela se fait au moyen de cautionnements. Seules les institutions de crédit ayant signé des conventions adéquates avec Terfidi sont prises en compte (environ 10 institutions). La Société coopérative Terfidi se finance par les cotisations de ses membres, divers fonds, des donations privées et par des contributions éventuelles des collectivités publiques. Les risques lors de l'octroi de cautionnements sont assumés par Terfidi elle-même.

Pour 2011, les cinq sociétés coopératives de cautionnement existantes dans le Tyrol du Sud se sont regroupées en une société coopérative homogène de garanties. Le Gouvernement du Land espère que cette fusion renforcera l'institution et les potentiels d'économies. Les défis à relever actuellement sont le statut de la Terfidi (institution privée vs semi-publique) ainsi qu'une forme durable de financement de la société coopérative.

Selon les représentants de la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud, les établissements hôteliers ne profitent en fait guère de l'offre de la Terfidi (aides maximales trop petites pour les besoins financiers souvent considérables des établissements hôteliers), malgré les contributions d'encouragement de 9 mio EUR accordées en 2010. Les représentants de la Terfidi estiment que sur les 126 cautionnements de 2010, une douzaine a été accordée aux établissements hôteliers. A l'avenir, compte tenu des défis à relever au vu de la situation du marché, il faudra s'attendre à une augmentation des demandes d'aides de la part des établissements hôteliers.

Société coopérative de garanties Terfidi					
Personne juridique	Société coopérative				
Propriétaires	Membres (entreprises commerciales, hôteliers restaurateurs et prestataires de services)				
Employés	2				
Aides accordées en 2010	Société coopérative de cautionnement Terfidi	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total
	Nombre total de cas	-	-	126	126
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	-	9.0	9.0
	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	-	-	71'429	71'429
	dont cas d'hôtellerie	-	-	12	12
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	-	0.9	0.9
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	-	71'429	71'429

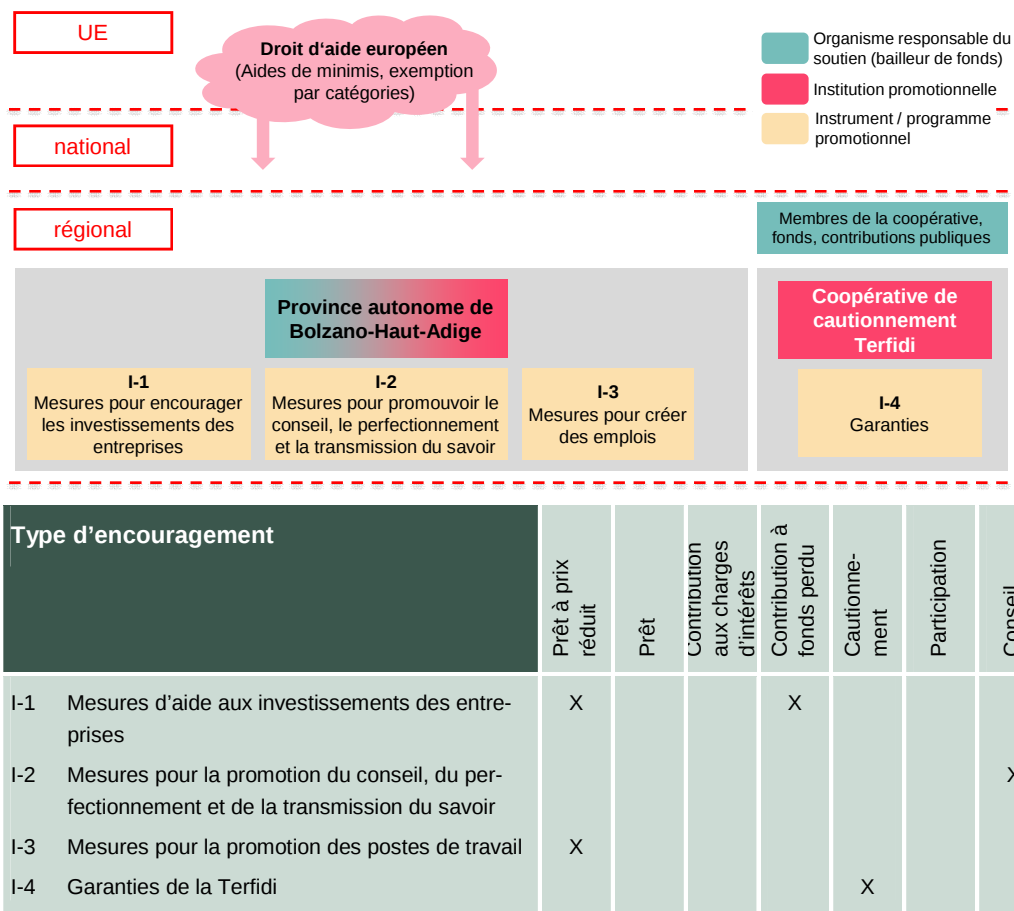
¹⁶ Les informations sur la société coopérative Terfidi se réfèrent au site Web du *Handels und Dienstleistungsverband Südtirol* (www.hds-bz.it) ainsi qu'aux interviews d'experts.

Volume d'investissement soutenu en 2010	Pas d'informations disponibles
---	--------------------------------

4.1.3 Instruments

La Fig. 21 donne un aperçu de la promotion hôtelière dans le Tyrol du Sud. En plus des institutions d'encouragement et des instruments promotionnels, elle représente aussi les organismes responsables.

Fig. 21 Aperçu des instruments promotionnels, des institutions d'encouragement et des organismes responsables du Tyrol du Sud



Source: BHP – Hanser und Partner AG / Office du tourisme / Terfidi

4.2 Offres de la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud

Instrument I-1 – Aide aux investissements des entreprises

La province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud encourage les nouveaux établissements, les agrandissements, les restructurations ainsi que la modernisation des structures existantes. A long terme, il s'agit d'améliorer la compétitivité, la situation de l'emploi et la productivité ainsi que de protéger l'environnement. Alors que les contributions à fonds perdu (*fondo perduto*) sont financées directement par le budget du Land, les prêts sont prélevés du fonds de roulement (cf. également Spot 5).

SPÉCIFICITÉS – Aide aux investissements des entreprises																			
Base légale	Landesgesetz vom 13.02.1997 Massnahmen des Landes Südtirol zur Förderung der gewerblichen Wirtschaft; Beschluss der Landesregierung Nr. 2218 vom 30.Dezember 2010 (donc valable dès l'année 2011)																		
Région assistée	Tyrol du Sud																		
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels; les grandes entreprises ne peuvent être soutenues qu'avec une confirmation spéciale de l'UE ▪ Une entreprise ne peut déposer qu'une seule demande par année																		
Activités dignes d'encouragement	▪ Nouvelle construction et agrandissement (seulement dans les régions touristiques peu développées) ▪ Acquisition d'équipements ▪ Achat de locaux d'entreprises et d'installations extérieures																		
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Lors de sa construction ou de son agrandissement, l'hôtel doit au moins appartenir à la catégorie 3 étoiles (sinon, les encouragements d'hôtels de moins de 3 étoiles sont aussi possibles) ▪ Les augmentations du nombre de lits ne sont encouragées que jusqu'à un total de 90 lits. ▪ L'acquisition d'équipements n'est digne d'encouragement que lors d'investissements dans la construction de parties entières du bâtiment.																		
Instruments promotionnels et application	▪ Contribution à fonds perdu (pour les établissements hôteliers avec un chiffre d'affaires < 500'000 EUR): La province de Bolzano-Tyrol du Sud accorde, dans les régions touristiques peu développées, des contributions d'encouragement jusqu'à 20% des coûts subventionnables (ce qui correspond au maximum à 100'000 EUR), et dans les régions où le tourisme est développé, 13% (ce qui équivaut au maximum à 65'000 EUR). ▪ Prêt: (pour les établissements hôteliers avec un chiffre d'affaires > 500'000 EUR): La province de Bolzano-Tyrol du Sud accorde, via une institution de crédit bénéficiant d'une concession, un prêt avec un taux d'intérêt avantageux ou un financement de leasing avec un taux avantageux prélevé du fonds de roulement jusqu'à 80% du prêt total (avec une durée de 10 ans et dans les régions touristiques peu développées; avec une plus longue durée et dans les régions où le tourisme est développé, la part du prêt sur les investissements subventionnables diminue); limite supérieure: dépenses maximales pour les petites entreprises 2.5 mio EUR, ou pour les moyennes et grandes entreprises 3.5 mio EUR. Pour les petites entreprises, l'équivalent de subvention brut ne peut s'élever qu'à 13%-23% au maximum (selon l'objet soutenu, des taux d'encouragement supplémentaires sont possibles), et pour les moyennes et grandes entreprises, à 7.5%-15%; durée générale 10 à 15 ans.																		
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>I-1 Aide aux investissements des entreprises</th><th>Contrib. à fonds perdu*</th><th>Prêts**</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre total de cas Tyrol du Sud***</td><td>234</td><td>50</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)</td><td>10.5</td><td>45.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>44'872</td><td>900'000</td><td>-</td></tr></table>	I-1 Aide aux investissements des entreprises	Contrib. à fonds perdu*	Prêts**	Garanties Cautions	Nombre total de cas Tyrol du Sud***	234	50	-	Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)	10.5	45.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	44'872	900'000	-		
I-1 Aide aux investissements des entreprises	Contrib. à fonds perdu*	Prêts**	Garanties Cautions																
Nombre total de cas Tyrol du Sud***	234	50	-																
Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)	10.5	45.0	-																
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	44'872	900'000	-																
* Versements pour cas d'encouragement supposés en 2006/07																			
** Versements pour cas d'encouragement supposés en 2008/09																			
*** y.c. restaurants et débits de boissons																			

Instrument I-2 – Conseil, perfectionnement, transmission du savoir

Le Tyrol du Sud soutient la formation et le perfectionnement en général et spécifiques à l'entreprise ainsi que le conseil pour la création de nouvelles entreprises de produits industriels au moyen de contributions aux coûts de conseil externe (*soft investments*).

SPÉCIFICITÉS – Promotion du conseil, du perfectionnement et de la transmission du savoir				
Base légale	Landesgesetz vom 13.02.1997 Massnahmen des Landes Südtirol zur Förderung der gewerblichen Wirtschaft; Beschluss der Landesregierung Nr. 2218 vom 30.Dezember 2010			
Région assistée	Tyrol du Sud			
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels; les grandes entreprises ne peuvent être soutenues qu'avec une confirmation spéciale de l'UE ▪ Une entreprise ne peut déposer qu'une seule demande par année			
Activités dignes d'encouragement	▪ Formation et perfectionnement en général et spécifiques à l'entreprise (honoraires et frais de nourriture pour les intervenants, location de salles, etc.) ▪ Conseil et transmission du savoir (honoraires des experts externes, matériel didactique, dépenses pour les consultants lors de la création de nouvelles entreprises ou de reprises)			
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Pas d'informations			
Instruments promotionnels et application	▪ Conseil pour la création de nouvelles entreprises: Sur les dépenses subventionnables des conseillers pour la création de nouvelles entreprises ou pour les reprises, le Land du Tyrol du Sud accorde un montant maximal de 25'000 EUR par an pour une durée de 3 ans au maximum. La limite inférieure se situe vers 2'000 EUR et la limite supérieure à 900 EUR au maximum par jour. ▪ Conseil aux PME: Sur les coûts subventionnables de la formation et du perfectionnement ainsi que du conseil et de la transmission du savoir, le Land du Tyrol du Sud accorde un montant de 30%; les entreprises favorables aux familles obtiennent en plus une aide de 20%; total maximal d'encouragement: 100'000 EUR par an; la limite inférieure se situe vers 2'000 EUR et la limite supérieure à 900 EUR par jour. ▪ Conseil aux grandes entreprises: Sur les coûts subventionnables de la formation et du perfectionnement ainsi que du conseil et de la transmission du savoir, le Land du Tyrol du Sud accorde un montant de 30%; les entreprises favorables aux familles obtiennent en plus une aide de 20%; total maximal d'encouragement: 100'000 EUR par an; la limite inférieure se situe vers 2'000 EUR et la limite supérieure à 900 EUR par jour.			
Application actuelle (2010)	<i>I-2 Encouragement conseil, perfectionnement, transmission du savoir</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre total de cas Tyrol du Sud	200	-	-
	Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)	0.6	-	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	3'000	-	-

Instrument I-3 – Promotion des postes de travail

Pour améliorer ou du moins maintenir la situation de l'emploi dans l'hôtellerie du Tyrol du Sud et pour élargir l'offre touristique, la province de Bolzano-Tyrol du Sud soutient les jeunes entreprises lors de la création de nouveaux hôtels et restaurants ou lors de leur reprise grâce à des prêts avec un taux d'intérêt avantageux.

SPÉCIFICITÉS – Promotion des postes de travail	
Base légale	Landesgesetz vom 13.02.1997 Massnahmen des Landes Südtirol zur Förderung der gewerblichen Wirtschaft; Beschluss der Landesregierung Nr. 2218 vom 30.Dezember 2010
Région assistée	Tyrol du Sud

Etablissements dignes d'encouragement	PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels; les grandes entreprises ne peuvent être soutenues qu'avec une confirmation spéciale de l'UE																
Activités dignes d'encouragement	Création de nouvelles entreprises Financement dans le cadre d'une succession d'entreprise Reprises d'entreprises Coopérations																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	- Encouragement limité aux régions touristiques peu développées ou aux localités de moins de 10'000 habitants - Pour les sociétaires, il doit s'agir de la première activité indépendante dans l'hôtellerie ou la restauration																
Instruments promotionnels et application	Prêt: Le Land Tyrol du Sud accorde, via une institution de crédit bénéficiant d'une concession, un prêt avec un taux d'intérêt avantageux prélevé du fonds de roulement d'un maximum de 30'000 EUR jusqu'à 80% du prêt total; équivalent de subvention brut 20% (charges d'intérêts pour le prêt avec un taux d'intérêt avantageux escomptées sur 5 ans: 20% meilleur marché qu'un prêt ordinaire); durée de 5 ans (dont un différé d'amortissement de 6 mois); 2 ans de préamortissement.																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>I-3 Mesures pour la création de postes de travail*</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre total de cas Tyrol du Sud</td><td>-</td><td>30</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)</td><td>-</td><td>0.9</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>30'000</td><td>-</td></tr></table>	I-3 Mesures pour la création de postes de travail*	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre total de cas Tyrol du Sud	-	30	-	Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)	-	0.9	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	30'000	-
I-3 Mesures pour la création de postes de travail*	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre total de cas Tyrol du Sud	-	30	-														
Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)	-	0.9	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	30'000	-														

Effets de la promotion hôtelière de la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud

Suite aux interviews avec les représentants de la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud, nous estimons que les effets de la promotion hôtelière de la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud sont les suivants:

- **Promotion de la qualité:** La province de Bolzano-Tyrol du Sud encourage principalement les investissements dans l'amélioration de la qualité et dans l'optimisation de l'offre d'hébergement. En l'occurrence, il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'étoiles. Par ailleurs, les constructions de nouveaux hôtels ne sont encouragées que dans les régions touristiques peu développées et lors d'une augmentation jusqu'à 90 lits ou dans le cadre de reprises d'établissements. L'augmentation de près de 70% du nombre de lits dans les hôtels 4/5 étoiles du Tyrol du Sud avec une hausse parallèle du taux d'occupation (+6%) correspondent aux objectifs d'encouragement visés. Il est impossible de savoir avec certitude si et comment cette évolution statistique vérifiable est effectivement liée à la promotion de l'hôtellerie.
- **Couverture / Effets d'aubaine:** Avec à peine 440 cas d'encouragement en 2010, la province de Bolzano-Tyrol du Sud touche environ 10% des établissements hôteliers du Tyrol du Sud. Le profit pour l'hôtellerie est limité, en particulier pour les contributions à fonds perdu (dans le cadre de l'instrument I-1, il s'agit en moyenne de 25'000 EUR par cas d'encouragement lors d'investissements souvent supérieurs à 1 mio EUR). Cet encouragement, qui s'effectue d'après le principe dit «de saupoudrage», est très exposé au danger d'effets d'aubaine. Par contre, les experts consultés estiment que les prêts prélevés du fonds de roulement à hauteur moyenne d'environ 1 mio EUR ont un impact positif, aussi bien du point de vue de l'hôtellerie (avec jusqu'à 3.5 mio EUR de prêt et une part jusqu'à 80%, les prêts couvrent une part importante des investissements subventionnables) que du point de vue socio-économique (encouragement d'une hôtellerie bien structurée). Il est impossible de savoir avec certitude si les établissements hôteliers soutenus ne pourraient pas aussi obtenir le financement des investissements en suspens sur le marché libre du

crédit. Les taux d'intérêts actuellement favorables laissent à penser que ce pourrait être le cas.

- **Suinvestissement:** Bien que les différentes contributions d'encouragement puissent être considérables et que la province de Bolzano-Tyrol du Sud utilise souvent pleinement le taux maximal d'encouragement du droit d'aide européen, il n'y a apparemment pas de surinvestissements. Cela s'explique du fait que les contributions d'encouragement n'élargissent pas l'offre hôtelière de manière artificielle et/ou unilatérale, compte tenu de leur orientation générale vers la promotion de la qualité et de l'examen indépendant du business case par une institution de crédit commerciale.

L'instrument I-3 propose en outre des aides à la création de nouvelles entreprises et à la reprise d'établissements; dans les circonstances actuelles (contribution d'encouragement maximale de 30'000 EUR), les restaurants sont les premiers à profiter de l'offre d'encouragement. Au cours des prochaines années, une première génération d'hôteliers remettra ses hôtels à des successeurs, ce qui augmentera le nombre des reprises d'entreprises. Par conséquent, il est prévu de relever le montant maximal d'encouragement à 50'000 EUR dans un proche avenir, afin d'offrir une aide supplémentaire aux établissements hôteliers.

Autres enseignements à tirer

Nos entretiens avec les experts et nos recherches permettent encore de tirer les enseignements suivants:

- **Durabilité de l'encouragement:** Ces dernières années, la province de Bolzano-Tyrol du Sud a mené d'une manière relativement extensive la promotion de l'hôtellerie, notamment dans le cadre des contributions à fonds perdu. Cela explique le retard actuel d'environ 4 ans pour le paiement des contributions à fonds perdu. C'est pourquoi la promotion touristique de la province autonome de Bolzano-Tyrol du Sud a été suspendue fin 2009. En 2010, seules les demandes déposées avant 2010 ont donné lieu aux versements. Par ailleurs, les critères d'encouragement ont été revus et sont devenus plus sévères. Aujourd'hui, les contributions pour les activités dignes d'encouragement (contributions à fonds perdu et prêts) ne peuvent être versées qu'aux établissements des régions touristiques peu développées. La province essaie ainsi de réduire le goulet d'étranglement dans le financement. Les prêts prélevés du fonds de roulement ne sont pas concernés par ce problème, même s'il y a ici aussi un délai d'attente de 1 à 2 ans.
- **Pratique d'octroi des prêts:** Alors qu'un établissement hôtelier sollicite un prêt prélevé du fonds de roulement directement auprès de l'Office du tourisme et d'alpinisme de la province de Bolzano-Tyrol du Sud, le prêt sans intérêts prélevé du fonds de roulement est transmis à une institution de crédit reconnue de la province Bolzano-Tyrol du Sud et octroyé à l'établissement avec un financement bancaire traditionnel. L'analyse de solvabilité est effectuée par la banque bénéficiant d'une concession aussi bien pour le financement bancaire que pour l'octroi du prêt prélevé du fonds de roulement. Chaque semestre, l'établissement hôtelier rembourse les intérêts échus et le capital à l'institution de crédit qui, à son tour, restitue le prêt au fonds de roulement. Si l'établissement n'est pas à même de rembourser le prêt, l'institution de crédit se porte garante pour le montant du prêt envers le fonds de roulement. Ainsi, le risque de défaillance n'existe pas pour la province de Bolzano-Tyrol du Sud, car le seul engagement financier (prévisible) est la remise des intérêts. Avec les prêts sans intérêts prélevés du fonds de roulement, les institutions de crédit du Tyrol du Sud ont l'avantage que, lors de l'octroi de crédits aux établissements hôteliers, le capital propre est peu sollicité et la marge de manœuvre reste ainsi importante pour octroyer des crédits à d'autres entreprises. L'hôtellerie n'est en principe pas considérée comme une branche à risque, sinon les banques ne seraient guère disposées à assumer les risques pour non remboursements de prêts.

- **Optimisation de la taille des établissements:** Bien que les hôtels du Tyrol du Sud soient peu structurés (cf. Fig. 5) et soient principalement détenus par des familles (cf. Spot 2), les coopérations entre les différents établissements hôteliers ou avec d'autres prestataires touristiques ne sont guère souhaitées. L'optimisation de la taille des établissements s'obtient habituellement par l'augmentation de la propre capacité de lits.
- **Diversification des pays d'origine:** Pour pallier les goulets d'étranglement dans la demande, la *Südtirol Marketing Gesellschaft (SGM)* se concentre sur la recherche de nouveaux marchés touristiques afin de réduire ainsi la dépendance à l'égard des hôtes allemands et italiens. L'Europe centrale et les pays du Benelux, mais également la Suisse, sont au centre des activités de marketing.

SPOT 5 FONDS DE ROULEMENT POUR LA PROMOTION ECONOMIQUE

Depuis 1991, le fonds de roulement basé sur la «Landesgesetz vom 15. April 1991 Nr.9 über die Errichtung von Rotationsfonds zur Wirtschaftsförderung» est alimenté dans le but de mettre des prêts sans intérêts à la disposition des entreprises de toutes les branches du Tyrol du Sud. En liaison avec le prêt d'une banque bénéficiant d'une concession, en général 50% du montant total, cela débouche sur un prêt avec un taux d'intérêt réduit pour le bénéficiaire.

Depuis le début en 1991, le fonds a été alimenté par des versements réguliers prélevés du budget du Land; ce processus est facilité grâce à la large autonomie financière de la province de Bolzano-Tyrol du Sud. Au terme de l'exercice 2008, la fortune du fonds s'élevait à 351 mio EUR; pendant la crise économique, elle a encore été augmentée de quelque 120 mio EUR. Aujourd'hui, les reflux de capitaux sont utilisés sous la forme de prêts pour l'aide aux investissements des entreprises, majoritairement en faveur du tourisme, mais aussi de l'innovation.

Compte tenu des efforts d'économie de l'Italie avec la contribution du Tyrol du Sud, il faudra voir dans quelle mesure le fonds de roulement est utilisé pour d'éventuels financements supplémentaires en vue d'équilibrer le budget du Land.

4.3 Offres de la Société coopérative de garantie Terfidi

Instrument I-4 – Garanties de la Terfidi

La Société coopérative de garantie Terfidi assume pour ses membres, - les entreprises artisanales actives dans le commerce, le tourisme et les services de la province de Bolzano-Tyrol du Sud – des garanties pour l'obtention de crédits d'exploitation à des conditions spéciales.

SPÉCIFICITÉS – Garanties de la Terfidi	
Base légale	Statut der Garantiegenossenschaft für Kaufleute, Gastwirte und Dienstleister der Provinz Bozen - Genossenschaft
Région assistée	Tyrol du Sud
Etablissements dignes d'encouragement	▪ Entreprises artisanales du commerce, du tourisme et des services.
Activités dignes d'encouragement	▪ Couverture du risque pour les prêts consacrés aux investissements (dans la modernisation), à la création de nouvelles entreprises, aux successions et reprises d'entreprises, etc.
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Etre membre de la Terfidi

Instruments promotionnels et application	▪ Cautionnement: La Terfidi assume des garanties pour ses membres à hauteur de 300'000 EUR au maximum pour des prêts à long terme, respectivement 150'000 EUR pour des prêts à court terme d'une durée d'un an. La part cautionnée par la Terfidi ne doit pas dépasser 50% du financement. Frais de traitement: 77.46 EUR + 129.12 EUR lors de l'engagement par caution; frais de secrétariat: 0.25% p.a.; caution: 2.5% (remboursée au terme du cautionnement); durée de 5 ans avec option pour une prolongation de 5 années supplémentaires.																			
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>I-4 Garanties de la Terfidi</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre total de cas Tyrol du Sud</td><td>-</td><td>-</td><td>126</td></tr><tr><td>Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>9.0</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>71'429</td></tr></table>	I-4 Garanties de la Terfidi	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre total de cas Tyrol du Sud	-	-	126	Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)	-	-	9.0	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	-	71'429			
I-4 Garanties de la Terfidi	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions																	
Nombre total de cas Tyrol du Sud	-	-	126																	
Contrib. accordées Tyrol du Sud (mio EUR)	-	-	9.0																	
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	-	71'429																	

Effets de la promotion hôtelière de la Société coopérative de garantie Terfidi

Comme l'hôtellerie ne fait guère usage de l'offre de la Société coopérative de garantie Terfidi, il est difficile d'en évaluer les effets. Compte tenu de l'orientation de l'instrument promotionnel I-4, la contribution d'encouragement relativement faible, en moyenne environ 70'000 EUR, semble insuffisante actuellement pour cautionner les financements bancaires dans la mesure souhaitée par l'hôtellerie du Tyrol du Sud. Dans la pratique, les cautionnements de la Terfidi sont surtout sollicités par les petites entreprises.

4.4 Perspectives

Comparaison des instruments promotionnels de 1995 à 2011

Pour l'essentiel, la palette d'instruments promotionnels en faveur de l'hôtellerie du Tyrol du Sud a été maintenue comparativement à 1995. Actuellement, le fonds de roulement pour la promotion économique est plutôt un fonds d'investissement pour les prêts avec un taux d'intérêt avantageux qui sont financés par l'instrument promotionnel I-1. Avant 1997, le fonds de roulement était l'instrument promotionnel proprement dit. La figure ci-après donne un aperçu des instruments promotionnels au moment de la dernière analyse approfondie de Kuster / Cavelti en 1996 ainsi que des instruments promotionnels actuels.

Fig. 22 Evolution des instruments promotionnels de 1996 à 2011 dans le Tyrol du Sud

Instrument en 1995	Instrument en 2011	Commentaire
Mesures pour améliorer la qualité des établissements de restauration et d'hébergement	I-1 Aide aux investissements des entreprises (contributions à fonds perdu)	-
Fonds de roulement pour la promotion économique	I-1 Aide aux investissements des entreprises (prêts)	Nouvelle loi depuis 1997, mais seulement avec de petites modifications des critères dignes d'encouragement
-	I-2 Conseil, perfectionnement, transmission du savoir	Depuis 1997
-	I-3 Promotion des postes de travail	Depuis 1997
-	I-4 Garanties de la Terfidi	-

Source: En s'inspirant de Kuster / Cavelti (1996) / BHP – Hanser und Partner AG

Perspectives

Promotion touristique partiellement suspendue – nouvelles directives dans le pipeline

Ces dernières années, de toutes les régions comparables, l'hôtellerie du Tyrol du Sud a le plus investi pour les nuitées et pour l'offre de lits. Dans le même temps, la promotion touristique dans le Tyrol du Sud, compte tenu aussi de l'importance de la branche et de la large autonomie financière de la province, a été menée d'une manière relativement extensive.¹⁷ C'est pourquoi elle a été suspendue fin 2009, notamment en ce qui concerne les contributions à fonds perdu; dorénavant, seules les demandes existantes sont traitées (arriéré: environ 58 mio EUR).

Aujourd'hui, aucune date n'est prévue pour le redémarrage de la promotion. Selon M. Berger, ministre du Land compétent, la promotion touristique dans le Tyrol du Sud doit être réorientée: plus de contributions à fonds perdu pour les «grandes entreprises» (plus de 250 employés), seulement des prêts (de petites aides directes sont encore possibles pour les petites entreprises), et des orientations thématiques (à l'instar de l'Autriche/du Tyrol). Compte tenu aussi des goulets d'étranglement possibles dans le financement pour les établissements hôteliers, les représentants de la province de Bolzano-Tyrol du Sud estiment qu'il faut discuter d'une éventuelle augmentation du montant maximal cautionné par la Société coopérative de garantie Terfidi, ce qui le rendrait plus intéressant pour l'hôtellerie.

¹⁷ Le taux des contributions d'investissement sur les investissements subventionnables oscille entre 10% et 20%. Il est vrai que c'est moins qu'en 1995 (15% à 25%), mais c'est encore le taux le plus élevé comparativement aux autres régions.

5 Promotion hôtelière en Bavière

5.1 Vue d'ensemble

Pour avoir une vue d'ensemble de tout l'éventail de la promotion hôtelière en Bavière, nous donnons dans ce chapitre un aperçu des principales institutions et des instruments promotionnels. Dans les sous-chapitres ci-après, nous décrivons en détail les instruments et les programmes promotionnels en approfondissant leurs effets. Le chapitre est complété par un aperçu des perspectives.

5.1.1 Rôle de la promotion hôtelière

En Allemagne et tout particulièrement en Bavière, la promotion des PME est traditionnellement très développée et elle repose sur plusieurs acteurs. L'Allemagne dispose d'un large éventail d'instruments promotionnels qui ne sont pas spécifiquement axés sur l'hôtellerie.

- Au **niveau national**, la *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) offre, en vertu de la loi sur la KfW du 5 novembre 1948, une série d'instruments promotionnels en faveur des PME qui peuvent aussi être utilisés par les hôtels. Ce chapitre ne tient compte que des instruments nationaux qui n'existent pas tels quels au niveau régional bavarois et qui sont importants quant aux contributions d'encouragement accordées.
- Au **niveau régional**, la *Bayerische Landesanstalt für Aufbaufinanzierung* (LfA) offre, en vertu de la loi sur la LfA bavaroise, un éventail d'instruments promotionnels régionaux pour les PME de toutes les branches. Au niveau régional, il existe en outre la *Bayerische Beteiligungsgesellschaft mbH* (BayBG), qui renforce la base de fonds propres des PME par une participation occulte ou ostensible, ainsi que la *Bürgschaftsbank Bayern* (BBB), qui fournit des cautionnements solidaires pour les crédits octroyés aux PME du commerce, de l'artisanat, de la restauration, de l'hôtellerie et des horticulteurs-paysagistes. Par ailleurs, l'Etat fédéral bavarois encourage lui-même les établissements hôteliers des régions peu structurées dans le cadre d'une promotion régionale spécifique.

5.1.2 Institutions

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)¹⁸

La *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (KfW) fondée en 1948 en tant qu'institution de droit public appartient aujourd'hui à la République fédérale d'Allemagne et aux Länder. La KfW est active en Allemagne et au niveau international. La banque a pour mission de contribuer à la transformation permanente de l'économie et de la société. Les priorités correspondent également aux différentes unités commerciales de la KfW:

- *KfW-Mittelstandbank*: soutien aux PME et aux créations d'activités (contributions d'encouragement accordées: 28.5 mrd EUR en 2010)
- *KfW-Privatkundenbank*: programmes de construction de logements, de protection de l'environnement et de formation pour les clients privés (20 mrd EUR en 2010)
- *KfW-Kommunalbank*: programmes de financement pour les communes et les

¹⁸ Les informations sur la KfW se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: *Geschäftsbericht der KfW 2010 (2011a)*, brochure: *Zahlen und Fakten KfW im Überblick (2011b)*, site Web de la KfW (www.kfw.de), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

banques d'encouragement régionales (15.8 mrd en 2010)

- Titrisations et produits de capital (2.1 mrd EUR en 2010)
- *KfW IPEX-Bank*: financement des exportations et des projets d'investissement à l'étranger (9.3 mrd EUR en 2010)
- Aide aux pays en voie de développement et en transition (5.7 mrd EUR en 2010)

Globalement, les aides accordées se montent à 81.4 mrd EUR. Avec un total du bilan de plus de 400 mrd EUR, la KfW est l'une des cinq plus grandes banques d'Allemagne. En tant que banque sans succursales et sans apports des clients, elle refinance ses contributions d'encouragement presque exclusivement grâce aux marchés internationaux des capitaux.

Fig. 23 Aperçu des banques KfW à travers le monde



Source: KfW

KfW																																								
Personne juridique	Institution de droit public																																							
Propriétaires	République fédérale d'Allemagne (80%) Länder (20%)																																							
Collaborateurs	4'500 (à travers le monde et dans plus de 70 villes)																																							
Aides accordées par la KfW aux PME en 2010	<table><tr><th><i>Banque pour PME KfW</i></th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th><th>Total</th></tr><tr><td>Nombre total de cas</td><td>pas d'infos</td><td>pas d'infos</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr><tr><td>Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)</td><td colspan="3">pas d'infos, mais en majorité prêts / participations</td><td>28'504.0</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)</td><td>pas d'infos</td><td>pas d'infos</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr><tr><td><i>dont cas d'hôtellerie</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td>-</td></tr><tr><td><i>dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td>-</td></tr><tr><td><i>dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td><i>pas d'infos</i></td><td>-</td></tr></table>	<i>Banque pour PME KfW</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total	Nombre total de cas	pas d'infos	pas d'infos	pas d'infos	-	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	pas d'infos, mais en majorité prêts / participations			28'504.0	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	pas d'infos	pas d'infos	pas d'infos	-	<i>dont cas d'hôtellerie</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	-	<i>dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	-	<i>dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	-				
<i>Banque pour PME KfW</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total																																				
Nombre total de cas	pas d'infos	pas d'infos	pas d'infos	-																																				
Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	pas d'infos, mais en majorité prêts / participations			28'504.0																																				
Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	pas d'infos	pas d'infos	pas d'infos	-																																				
<i>dont cas d'hôtellerie</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	-																																				
<i>dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	-																																				
<i>dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	<i>pas d'infos</i>	-																																				
Volume d'investissement soutenu en 2010	Pas d'informations disponibles																																							

LfA Förderbank Bayern¹⁹

La «LfA Förderbank Bayern» est une institution spéciale de crédit du Land de Bavière dont la mission consiste à soutenir financièrement les projets d'entreprises artisanales de toutes les branches et des membres de professions libérales ainsi que les mesures visant à améliorer les structures de l'économie, des transports et de l'environnement en Bavière. La base légale est la loi sur la LfA. L'activité commerciale principale de la LfA est l'aide aux investissements effectués par les créateurs d'activités indépendantes et par les PME, afin de compenser les handicaps de financement spécifiques à leur taille par rapport aux plus grandes entreprises (désavantage concurrentiel structurel). La LfA soutient les entreprises par des prêts et par la prise en charge de risques pour les projets de création d'activités indépendantes de croissance, d'innovation, de protection de l'environnement et de stabilisation.²⁰ L'offre d'instruments promotionnels est constamment mise à jour et adaptée aux besoins (p. ex. Bouclier en faveur des PME pour surmonter la crise financière et économique 2009, 2010). La LfA, classée *Triple A* par Moody's, se finance avec un taux d'intérêt avantageux sur le marché traditionnel des capitaux via les fonds du Land bavarois et la KfW.

LfA				
Personne juridique	Institution de droit public			
Propriétaire	Land de Bavière			
Collaborateurs	300			
Aides accordées en 2010	<i>LfA (Banque d'encouragement)</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre total de cas	-	6'414	2'458
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	1'678.0	423.0
	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	-	261'615	172'091
	dont cas d'hôtellerie	-	181	pas d'infos
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	57.2	pas d'infos
		dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	316'022
Volume d'investissement soutenu	655 mio EUR (2005-2009, uniquement hôtels et restaurants)			

Bayerische Beteiligungsgesellschaft mbH (BayBG)²¹

La BayBG fondée en 1992, l'une des 15 banques dites de participation financière pour les PME, fait aujourd'hui partie des plus grands bailleurs de fonds allemands pour les PME. La Bavière est sa région prioritaire. La BayBG, neutre au plan bancaire et industriel, met à disposition des PME un capital propre supplémentaire en tant qu'associé occulte ou par la prise temporaire de parts de Sàrl, de sociétés en commandite ou de SA, mais toujours comme associé minoritaire. Elle accompagne les projets d'innovation et d'investissement, la procédure de changement d'associés, de succession ou de restructuration d'entreprises. Au cours de ses 36 ans d'activité, la BayBG a accompagné environ 2'000 entreprises.

La BayBG suit une stratégie d'investissement à moyen terme et n'est pas soumise à une pression directe de sortie et de maximisation du gain des fonds limités dans le

¹⁹ Les informations sur la LfA se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: *Geschäftsbericht 2010 der LfA (2011a)*, brochure: *LfA Förderbank Bayern im Überblick (2011b)*, brochure: *60 Jahre LfA: Wir fördern Bayern der LfA (2011c)*, site Web de la LfA (www.lfa.de), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

²⁰ Si les prêts d'encouragement contiennent des éléments subventionnables, ils se concentrent en général sur les PME.

²¹ Les informations sur la BayBG se réfèrent, sauf autre mention, au *Geschäftsbericht 2009/2010 (2011)*, au site Web de la BayBG (www.baybg.de), aux bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'aux interviews d'experts.

temps. La BayBG refinance largement ses investissements grâce à ses fonds propres, mais aussi grâce aux actifs ERP et aux prêts à moyen ou long terme.

BayBG																																							
Personne juridique	Société à responsabilité limitée																																						
Propriétaires	▪ Banques commerciales (33%) ▪ LfA (23%) ▪ Association des Caisses d'Epargne (22%) ▪ Banques Raiffeisen (9%) ▪ Assurances, associations, chambres, p. ex. BGG (13%)																																						
Collaborateurs	65																																						
Aides accordées en 2010	<table><tr><th>BayBG</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Participations</th><th>Garanties Cautions</th><th>Total</th></tr><tr><td>Nombre total de cas</td><td>-</td><td>85</td><td>-</td><td>85</td></tr><tr><td>Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)</td><td>-</td><td>37.3</td><td>-</td><td>37.3</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>438'824</td><td>-</td><td>438'824</td></tr><tr><td>dont cas d'hôtellerie</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>				BayBG	Contrib. à fonds perdu	Participations	Garanties Cautions	Total	Nombre total de cas	-	85	-	85	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	37.3	-	37.3	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	-	438'824	-	438'824	dont cas d'hôtellerie	-	pas d'infos	-	-	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	pas d'infos	-	-	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	pas d'infos	-	-
BayBG	Contrib. à fonds perdu	Participations	Garanties Cautions	Total																																			
Nombre total de cas	-	85	-	85																																			
Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	37.3	-	37.3																																			
Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	-	438'824	-	438'824																																			
dont cas d'hôtellerie	-	pas d'infos	-	-																																			
dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	pas d'infos	-	-																																			
dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	pas d'infos	-	-																																			
Volume d'investissement soutenu en 2010	Pas d'informations disponibles																																						
Etat des participations en 2010	520 participations avec un volume de 307 mio EUR.																																						

Bürgschaftsbank Bayern (BBB)²²

La *Bürgschaftsbank Bayern GmbH* (BBB), société à responsabilité limitée fondée en avril 2007, est une institution d'assistance mutuelle d'utilité publique pour les produits industriels. Elle est financée, via les membres des sociétés de cautionnement mutuel, par les différentes associations et chambres, institutions de crédit et entreprises d'assurance. La République fédérale d'Allemagne et le Land de Bavière soutiennent ses activités de promotion par des arrière-cautions et des prêts solidaires. La BBB fournit des cautionnements solidaires pour les prêts accordés aux PME du commerce, de l'artisanat, de la restauration, de l'hôtellerie et des horticulteurs-paysagistes, lorsque lesdites entreprises ne disposent pas de garanties suffisantes, ce qui permet d'adapter les financements aux besoins de l'exploitation. L'aide financière concerne les créations d'activités indépendantes, les investissements dans les agrandissements de commerces et d'entreprises, les déplacements d'entreprises, le financement de fonds de roulement et les avals²³. La BBB cautionne aussi les financements de leasing. En principe, les banques habituelles s'occupent des cautionnements de la BBB (cf. principe de la banque habituelle de la LfA). Le seul cautionnement pouvant être sollicité directement auprès de la BBB, appelé cautionnement sans banque, est celui d'un prêt dont le montant oscille entre 25'000 EUR et 150'000 EUR.

Bayerische Bürgschaftsbank	
Personne juridique	Société à responsabilité limitée

²² Les informations sur la BBB se réfèrent, sauf autre mention, au *Geschäftsbericht 2010 (2011)*, au site Web de la BBB (www.bb-bayern.de), aux bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'aux interviews d'experts.

²³ Le terme «aval» désigne la prise en charge de cautionnements, de garanties et autres engagements par cautionnement, par des institutions de crédit mandatées par les clients des banques dans le cadre d'une opération de crédit.

Propriétaires	▪ Kreditgarantiegemeinschaft für Handel in Bayern GmbH (43%)																																			
	▪ Kredit-Garantiegemeinschaft des bayerischen Handwerks GmbH (33%) ▪ Kreditgarantiegemeinschaft des Hotel- und Gaststättengewerbes in Bayern GmbH (21.5%) ▪ Kreditgarantiegemeinschaft des bayerischen Gartenbaus GmbH (2.5%)																																			
Collaborateurs	20																																			
Aides accordées en 2010	<table><tr><th>BBB</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th><th>Total</th></tr><tr><td>Nombre total de cas</td><td>-</td><td>-</td><td>416</td><td>416</td></tr><tr><td>Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>89.7</td><td>89.7</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>215'625</td><td>215'625</td></tr><tr><td>dont cas d'hôtellerie*</td><td>-</td><td>-</td><td>48</td><td>48</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>10.4</td><td>10.4</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)</td><td>-</td><td>-</td><td>215'625</td><td>215'625</td></tr></table> * sans produit combiné cautionnement et participation (négligeable)	BBB	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total	Nombre total de cas	-	-	416	416	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	-	89.7	89.7	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	-	-	215'625	215'625	dont cas d'hôtellerie*	-	-	48	48	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	-	10.4	10.4	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	-	215'625	215'625
BBB	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total																																
Nombre total de cas	-	-	416	416																																
Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	-	89.7	89.7																																
Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	-	-	215'625	215'625																																
dont cas d'hôtellerie*	-	-	48	48																																
dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	-	10.4	10.4																																
dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	-	215'625	215'625																																
Volume d'investissement soutenu en 2010	126 mio EUR (volume de crédit, dans le commerce; l'artisanat; l'hôtellerie et la restauration ainsi que pour les horticulteurs-paysagistes)																																			
Etat des cautionnements en 2010	1'780 cautionnements avec un volume de 276 mio EUR.																																			

Freistaat Bayern (Land de Bavière)²⁴

Le Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie (StMWIVT) soutient en particulier les régions peu structurées afin de compenser les désavantages de leur localisation et de supprimer les différences régionales de développement. La promotion régionale doit également contribuer à renforcer la croissance macroéconomique dans les régions peu structurées par la création de postes de travail compétitifs sur le long terme. Selon le programme promotionnel, l'aide peut être accordée sous la forme d'une contribution à fonds perdu ou d'une contribution aux charges d'intérêts pour réduire le prix d'un prêt octroyé par la LfA.

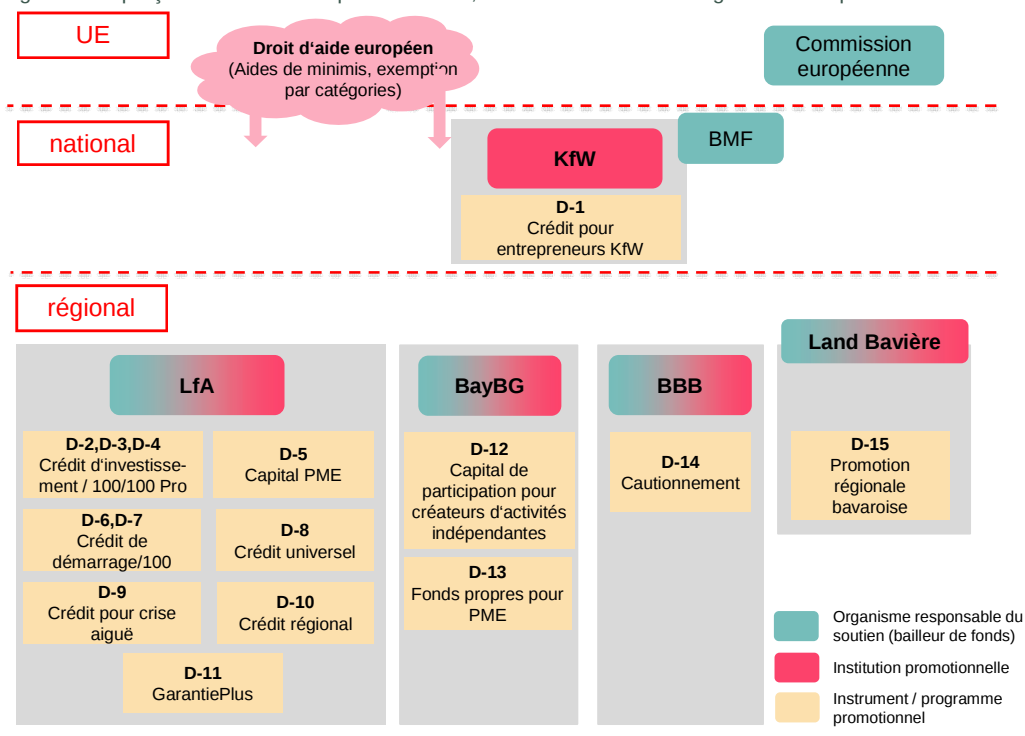
Promotion hôtelière du Land de Bavière																																								
Personne juridique	Institution publique																																							
Collaborateurs	Pas d'informations disponibles																																							
Aides accordées en 2010	<table><tr><th>Land Bavière *</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th><th>Total</th></tr><tr><td>Nombre total de cas</td><td>542</td><td>-</td><td>-</td><td>542</td></tr><tr><td>Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)</td><td>132.5</td><td>-</td><td>-</td><td>132.5</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)</td><td>244'719</td><td>-</td><td>-</td><td>244'719</td></tr><tr><td>dont cas d'hôtellerie</td><td>125</td><td>-</td><td>-</td><td>125</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)**</td><td>8.8</td><td>-</td><td>-</td><td>8.8</td></tr><tr><td>dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)</td><td>70'000</td><td>-</td><td>-</td><td>70'000</td></tr></table>	Land Bavière *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total	Nombre total de cas	542	-	-	542	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	132.5	-	-	132.5	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	244'719	-	-	244'719	dont cas d'hôtellerie	125	-	-	125	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)**	8.8	-	-	8.8	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	70'000	-	-	70'000	* Données pour 2010 basées sur promotion régionale 2005-2009, valeur approx. ** valeur approx.			
Land Bavière *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total																																				
Nombre total de cas	542	-	-	542																																				
Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	132.5	-	-	132.5																																				
Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	244'719	-	-	244'719																																				
dont cas d'hôtellerie	125	-	-	125																																				
dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)**	8.8	-	-	8.8																																				
dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	70'000	-	-	70'000																																				
Volume d'investissement soutenu de 2005 à 2009	5.6 mrd EUR (dans le cadre de la promotion régionale, correspond aux produits industriels, tourisme inclus)																																							

²⁴ Les informations sur le Land de Bavière se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: *Evaluierung des Bayerischen Mittelstandskreditprogramms (2004)*, *Gewerbliche Wirtschaftsförderung in Bayern (2010)*, brochure: *Bayerische Finanzierungshilfen für die gewerbliche Wirtschaft und die Freien Berufe der LfA (2011d)*, site Web du Land de Bavière (www.stmwivt.bayern.de), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

5.1.3 Instruments

La Fig. 24 donne un aperçu de la promotion hôtelière en Bavière. En plus des institutions d'encouragement et des instruments promotionnels, elle représente aussi les organismes responsables.

Fig. 24 Aperçu des instruments promotionnels, des institutions et des organismes responsables en Bavière



Type d'encouragement	Prêt à prix réduit	Prêt	Contribution aux charges d'intérêts	Contribution à fonds perdu	Cautionnement	Participation	Conseil
D-1 Crédit pour entrepreneurs KfW	X				X		
D-2 Crédit d'investissement	X						
D-3 Crédit d'investissement 100		X					
D-4 Crédit d'investissement 100 Pro	X						
D-5 Capital des PME		X					
D-6 Crédit de démarrage	X						
D-7 Crédit de démarrage 100		X					
D-8 Crédit universel		X					
D-9 Crédit pour crise aiguë (Akutkredit)	X						
D-10 Crédit régional	X						
D-11 GarantiePlus					X		
D-12 Participation au capital pour créateurs d'activités indépendantes						X	
D-13 Fonds propres pour PME					X	X	
D-14 Cautionnement			X	X			
D-15 Promotion régionale bavaroise							

Source: BHP – Hanser und Partner AG / KfW / LfA / BBB / BayBG / Freistaat Bayern

5.2 Offres du *Kreditanstalt für Wiederaufbau* KfW

Instrument D-1 – Crédit pour entrepreneurs KfW

Le Crédit pour entrepreneurs KfW permet aux petites, moyennes et grandes entreprises de financer des projets à l'intérieur du pays et à l'étranger avec un taux d'intérêt avantageux. La KfW propose des prêts à moyen et long terme ainsi que des prêts de rang subordonné, pour lesquels les PME bénéficient encore de taux d'intérêts réduits.

SPÉCIFICITÉS – Crédit pour entrepreneurs KfW	
Base légale	Merkblatt KfW-Unternehmerkredit der KfW Bankengruppe
Régions assis-tées	Allemagne et étranger
Etablissements dignes d'en-couragement	▪ PME et grandes entreprises ainsi que membres de professions libérales (pour les entreprises associées, chiffre d'affaires annuel du groupe < 500 mio EUR.)
Activités dignes d'encourage-ment	▪ Acquisition de biens-fonds et de bâtiments ou mesures de construction ▪ Achat de machines, d'installations, de véhicules et d'équipements ▪ Aménagement d'entreprises et de commerces ▪ Investissements immatériels (technologie, software, licences) ▪ Acquisition de valeurs patrimoniales d'autres entreprises ▪ Prestations des consultants externes ▪ Fonds de roulement en général (seulement pour PME)
Critères pour les investissements dignes d'encou-ragement	▪ Investissement laissant entrevoir un succès économique sur le long terme ▪ Activité commerciale supérieure à 3 ans ▪ Solvabilité ▪ Dans le cadre du capital subordonné du Crédit pour entrepreneurs KfW, seules les succursales d'entreprises allemandes et entreprises communes avec une participation allemande d'au moins 30% sont soutenues à l'étranger
Instruments promotionnels et application	Fonds empruntés au Crédit pour entrepreneurs KfW: (fonds de roulement et investissements) ▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt (Crédit pour entrepreneurs KfW) jusqu'à hauteur de 10 mio EUR (prêt pour fonds de roulement, max. 5 mio EUR) jusqu'à 100% des coûts subventionnables par projet; durée en fonction du type de prêt 2,5,10 ou 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); le taux d'intérêt maximal s'aligne sur le taux du marché et oscille entre 2.8% et 7.45% (état 7.9. 2011) – selon la classe de solvabilité et de garantie, la durée totale et le nombre d'années de différé d'amortissement; prêt avec un taux d'intérêt spécialement avantageux pour les PME: 1.65%-7.15% (état 7.9. 2011) selon la classe de solvabilité et de garantie, la durée totale et le nombre d'années de différé d'amortissement.) ▪ Cautionnement: La KfW propose le recours à un dégagement de responsabilité pour les crédits d'investissement dans le cadre du Crédit pour entrepreneurs KfW et prend ainsi à sa charge 50% du risque de défaillance de la banque habituelle; la KfW offre en plus, exclusivement pour les PME, le recours à un dégagement de responsabilité pour les crédits de fonds de roulement dans le cadre du Crédit pour entrepreneurs KfW et prend ainsi à sa charge 50% du risque de défaillance de la banque habituelle; cela réduit encore les taux d'intérêt pour les PME.

Capital subordonné du Crédit pour entrepreneurs KfW: (investissements exclusivement)

- **Prêt:** Encouragement des PME sous la forme d'une combinaison du «prêt classique» et du prêt subordonné jusqu'à hauteur de 4 mio EUR et jusqu'à 100% des coûts subventionnables par projet; durée de 10 ans (pour le «prêt classique», un différé d'amortissement jusqu'à 2 ans et pour le prêt subordonné, jusqu'à 7ans); le taux d'intérêt maximal pour le prêt subordonné oscille entre 3.3% et 8.8% selon la classe de solvabilité.
- **Cautionnement:** La KfW prend à sa charge le dégagement de toute responsabilité pour le prêt subordonné.

Application actuelle (2010)

D-1 <i>Crédit pour entrepreneurs KfW</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
Nombre de cas en Allemagne	-	pas d'infos	-
Contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	8'006.0	-
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-

Effets de la promotion hôtelière de la KfW

Suite aux interviews avec les représentants de la KfW, nous constatons ce qui suit s'agissant de la promotion hôtelière de la KfW:

- **Absence de base de données:** Compte tenu de l'absence de statistiques spécifiques à la branche, il est impossible d'indiquer dans quelle mesure les différents instruments de la KfW en faveur de l'hôtellerie bavaroise sont utilisés et quels sont leurs effets. Cependant, avec une part d'environ 10% (8 mrd EUR) du volume total soutenu par la KfW (80 mrd EUR), le Crédit pour entrepreneurs KfW pour les entreprises est important.
- **Combinaison d'instruments:** La combinaison de plusieurs instruments, par exemple prêt et cautionnement, peuvent déclencher des investissements dans l'hôtellerie. Les instruments de la KfW visent en principe à réduire les risques des banques habituelles lors de l'octroi de crédits. La KfW investit elle-même des fonds ou prend à sa charge des cautionnements ou des dégagements de responsabilité pour les risques de défaillance envers les banques commerciales.
- **Principe de la banque habituelle:** La KfW accorde seulement des aides sur demande de la banque habituelle d'entreprises sollicitant un encouragement. Il existe ainsi pour l'entrepreneur un seul point de contact, à savoir sa banque habituelle qui décide alors s'il est nécessaire de demander une autre aide.
- **Programmes d'efficacité énergétique et environnementale:** Outre l'instrument D-1, l'hôtellerie s'adresse aussi souvent à la KfW pour demander un soutien en matière d'efficacité énergétique et d'environnement.

5.3 Offres de la *Förderbank Bayern LfA*

Instrument D-2 – Crédit d'investissement

Grâce au crédit d'investissement avec un taux d'intérêt réduit par les fonds étatiques, la LfA renforce la propension à investir dans les PME et incite les entreprises à profiter rapidement des chances du marché.

SPÉCIFICITÉS – Crédit d'investissement	
Base légale	Merkblatt „Investivkredit“ (IK5) et „Investivkredit 100“ (IH5) de la LfA
Région assistée	Bavière

Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels (artisanat, commerce, industrie, services, hôtellerie et restauration) et membres de professions libérales																
Activités dignes d'encouragement	▪ Acquisition foncière et frais d'équipement ou paiement anticipé du loyer (cautions) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement d'entreprises ▪ Acquisition de machines et d'équipements ainsi que de hardware et software ▪ Taxes uniques de franchise ▪ Fonds de commerce, brevets et licences ▪ Frais accessoires des investissements (p. ex. prestations de consultants externes)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Investissements devant être couplés à un projet de croissance de l'entreprise. ▪ Gain de l'entreprise <170'000 EUR (pour les sociétés, limite supérieure de gain + 85'000 EUR par associé, max. 340'000 EUR) ▪ Coût de l'investissement digne d'encouragement correspondant au moins à 100% de la somme du gain et des amortissements acquis (clause de cash-flow)																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt avec un taux d'intérêt avantageux (Crédit d'investissement) entre 12'000 EUR et 310'000 EUR (dans une période de 3 ans) jusqu'à 40% des coûts subventionnables; durée de 5 à 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); taux d'intérêt nettement inférieur à celui du marché à cause du financement par les fonds du Land de Bavière; le taux d'intérêt maximal oscille entre 1.75% et 8.7% (état 7.9.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée totale, du nombre d'années de différé d'amortissement et de la fixation de l'intérêt. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Crédit d'investissement 100 de l'instrument D-3 ▪ Crédit d'investissement 100 Pro de l'instrument D-4 (seulement la région de Haute-Franconie, du Haut-Palatinat et de Basse-Bavière) ▪ GarantiePlus de l'instrument D-11: Possibilité, pour la banque habituelle, d'un dégagement de responsabilité à hauteur de 60% ▪ Autres aides financières publiques, promotion régionale exceptée, comme par exemple Crédit régional de la LfA (D-10), Crédit pour entrepreneurs KfW (D-1) ou Programmes promotionnels régionaux ERP.																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-2 <i>Crédit d'investissement</i></th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>1'642</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>-</td><td>163.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>99'269</td><td>-</td></tr></table>	D-2 <i>Crédit d'investissement</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	1'642	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	163.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	99'269	-
D-2 <i>Crédit d'investissement</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	1'642	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	163.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	99'269	-														

Instrument D-3 – Crédit d'investissement 100

En complément de l'instrument D-2, la LfA peut augmenter le financement de base de 40% grâce au Crédit d'investissement 100 avec un taux d'intérêt avantageux, si la somme d'emprunt n'est pas entièrement couverte par le prêt avec un taux d'intérêt avantageux.

SPÉCIFICITÉS – Crédit d'investissement 100	
Base légale	Merkblatt „Investivkredit“ (IK5) et „Investivkredit 100“ (IH5) de la LfA
Région assistée	Bavière
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales

Activités dignes d'encouragement	▪ Acquisition foncière et frais d'équipement ou paiement anticipé du loyer (cautions) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement d'entreprises ▪ Acquisition de machines et d'équipements ainsi que de hardware et software ▪ Taxes uniques de franchise ▪ Fonds de commerce, brevets et licences ▪ Frais accessoires des investissements (p. ex. prestations de consultants externes)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Investissements devant être couplés à des projets de croissance des entreprises.																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'une augmentation de la part de financement du Crédit d'investissement (cf. Instrument D-2) entre 2'500 EUR et 10 mio EUR jusqu'à 100% des coûts subventionnables; montant minimal du projet 30'000 EUR; durée de 5 à 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); le taux d'intérêt s'aligne sur le taux inférieur du marché et oscille entre 2.05% et 8.8% (état 7.9.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée globale, du nombre d'années de différé d'amortissement et de la fixation de l'intérêt. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Crédit universel de l'instrument D-8 ▪ GarantiePlus de l'instrument D-11: Possibilité, pour la banque habituelle, d'un dégagement de responsabilité à hauteur de 60% lors de prêts < 1.5 mio.																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-3 Crédit d'investissement 100 *</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>1'296</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>-</td><td>521.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>402'006</td><td>-</td></tr></table> * Augmentations et propres projets d'investissement	D-3 Crédit d'investissement 100 *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	1'296	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	521.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	402'006	-
D-3 Crédit d'investissement 100 *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	1'296	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	521.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	402'006	-														

Instrument D-4 – Crédit d'investissement 100 Pro

Depuis mai 2010, en tant que nouveau programme de prêts, la LfA propose le Crédit d'investissement 100 Pro comme financement complémentaire particulièrement avantageux du Crédit d'investissement (cf. Instrument D-2). Le soutien concerne les projets novateurs de croissance dans les districts de Haute-Franconie, du Haut-Palatinat et de Basse-Bavière. Les prêts sont financés par les fonds de la LfA et du FEDER.

SPÉCIFICITÉS – Crédit d'investissement 100 Pro	
Base légale	Merkblatt „Investivkredit 100 Pro“ (IH6) de la LfA
Régions assis-tées	Basse-Bavière, Haute-Franconie, Haut-Palatinat
Etablissements dignes d'encou-ragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales

Activités dignes d'encouragement	▪ Acquisition foncière et frais d'équipement ou paiement anticipé du loyer (cautions) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement d'entreprises ▪ Acquisition de machines et d'équipements ainsi que de hardware et software ▪ Taxes uniques de franchise ▪ Fonds de commerce, brevets et licences ▪ Frais accessoires des investissements (p. ex. prestations des consultants externes)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Lors d'innovations de processus et de procédés, l'encouragement se focalise sur: ▪ Les machines de nouvelle technologie pour un nouvel aménagement ▪ pour l'amélioration du déroulement de la production, ▪ pour l'introduction de nouveaux systèmes techniques/matériaux, ▪ pour l'amélioration de la logistique / l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience, ▪ pour la diversification de la palette actuelle de produits ou l'introduction de nouveaux produits, ▪ pour des économies substantielles d'énergie / des processus de production ménageant l'environnement ▪ Les éléments incorporels tels que brevets, licences, connaissances techniques et software Gain de l'entreprise <170'000 EUR (pour les sociétés, limite supérieure de gain + 85'000 EUR par associé, max. 340'000 EUR) Le coût de l'investissement digne d'encouragement doit au moins correspondre à 100% de la somme du gain et des amortissements acquis (clause de cash-flow)																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'une augmentation de la part de financement du Crédit d'investissement (cf. instrument D-2) entre 2'500 EUR et 1.5 mio EUR jusqu'à 100% des coûts subventionnables; montant minimal du projet 30'000 EUR; durée de 5 à 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); le taux d'intérêt maximal oscille entre 2% et 8.95% (état 7.9.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée globale et du nombre d'années de différé d'amortissement. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Crédit universel de l'instrument D-8 ▪ GarantiePlus de l'instrument D-11: Possibilité, pour la banque habituelle, d'un dégageant de responsabilité à hauteur de 70%																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-4 Crédit d'investissement 100 Pro *</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr></table> * Introduction mi-2010	D-4 Crédit d'investissement 100 Pro *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	pas d'infos	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	pas d'infos	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-
D-4 Crédit d'investissement 100 Pro *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	pas d'infos	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	pas d'infos	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-														

Instrument D-5 – Capital pour PME

Depuis mai 2010, la LfA propose en outre un programme de prêt de rang subordonné. Ce programme, qui est offert dans toute la Bavière, doit contribuer à renforcer la base de fonds propres des PME et à améliorer leur qualité.

SPÉCIFICITÉS – Capital pour PME	
Base légale	Merkblatt „Mittelstandskapital“ (MK5) de la LfA
Région assistée	Bavière

Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales																
Activités dignes d'encouragement	▪ Acquisition foncière et frais d'équipement ou paiement anticipé du loyer (cautions) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement ainsi qu'acquisition d'entreprises ▪ Acquisition de machines et d'équipements ainsi que de hardware et software ▪ Taxes uniques de franchise ▪ Fonds de commerce, brevets et licences ▪ Frais accessoires des investissements (p. ex. prestations des consultants externes)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Les investissements doivent être couplés à des projets de croissance des entreprises. ▪ L'estimation, par la banque habituelle, de la probabilité de défaillance de l'entreprise sur un an ne doit jamais excéder 4.5%. ▪ Les entreprises pour lesquelles le soutien financier est peu important au vu de l'état de la fortune et des revenus ne peuvent pas être prises en compte.																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt de rang subordonné à long terme (Capital pour PME) entre 25'000 EUR et 200'000 EUR jusqu'à 75% des coûts subventionnables; durée de 3 à 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); le taux d'intérêt maximal oscille entre 4.45% et 9.7% (état 7.9.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée totale et du nombre d'années de différé d'amortissement. La banque habituelle est dégagée de 2/3 de la responsabilité. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Crédit universel de l'instrument D-8																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-5 Capital des PME *</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr></table>	D-5 Capital des PME *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	pas d'infos	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	pas d'infos	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-
D-5 Capital des PME *	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	pas d'infos	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	pas d'infos	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-														

* Introduction mi-2010

Instrument D-6 – Crédit de démarrage

Au moyen du Crédit de démarrage avec un taux d'intérêt réduit grâce aux fonds étatiques, la LfA permet aux start-up de se financer à des conditions avantageuses et de manière stable.

SPÉCIFICITÉS – Crédit de démarrage	
Base légale	Merkblatt „Startkredit“ (SK5) et „Startkredit 100“ (SH5) de la LfA
Région assistée	Bavière
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales

Activités dignes d'encouragement	▪ Acquisition foncière et frais d'équipement ou paiement anticipé du loyer (cautions) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement ainsi qu'acquisition d'entreprises ▪ Acquisition de machines et d'équipements ainsi que de hardware et software ▪ Taxes uniques de franchise ▪ Fonds de commerce, brevets et licences ▪ Frais accessoires des investissements (p. ex. prestations de consultants externes)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Les investissements doivent être couplés au démarrage ou à la reprise d'une entreprise, ou à la participation à une entreprise. ▪ Sont dignes d'encouragement les entreprises dont la phase de création d'activités indépendantes dure moins de 3 ans ▪ Les entreprises pour lesquelles le soutien financier est peu important au vu de l'état de la fortune et des revenus ne peuvent pas être prises en compte.																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt avec un taux d'intérêt réduit entre 12'000 EUR et 310'000 EUR jusqu'à 40% des coûts subventionnables; durée de 5 à 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); taux nettement inférieur à celui du marché; le taux d'intérêt maximal oscille entre 1.55% et 8.45% (état 7.9.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée totale et du nombre d'années de différé d'amortissement; réduction de l'intérêt (financement) grâce aux crédits budgétaires étatiques et au refinancement avec un taux d'intérêt avantageux de la LfA par le groupe bancaire de la KfW. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Crédit universel de l'instrument D-8 ▪ GarantiePlus de l'instrument D-11: Possibilité, pour la banque habituelle, d'un dégagement de responsabilité à hauteur de 70% (prêt <1.5 mio EUR) ▪ Cautionnement de l'instrument D-14 (prêt >1.5 mio EUR)																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-6 Crédit de démarrage</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>1'907</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>-</td><td>147.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>77'084</td><td>-</td></tr></table>	D-6 Crédit de démarrage	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	1'907	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	147.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	77'084	-
D-6 Crédit de démarrage	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	1'907	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	147.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	77'084	-														

Instrument D-7 – Crédit de démarrage 100

En complément de l'instrument D-6, la LfA peut augmenter le financement de base de 40% grâce au Crédit de démarrage 100 avec un taux d'intérêt avantageux, si la somme d'emprunt n'est pas couverte, ou pas entièrement, par le prêt avec un taux réduit.

SPÉCIFICITÉS – Crédit de démarrage 100	
Base légale	Merkblatt „Startkredit“ (SK5) et „Startkredit 100“ (SH5) de la LfA
Région assistée	Bavière
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales

Activités dignes d'encouragement	▪ Acquisition foncière et frais d'équipement ou paiement anticipé du loyer (cautions) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement ainsi qu'acquisition d'entreprises ▪ Acquisition de machines et d'équipements ainsi que de hardware et software ▪ Taxes uniques de franchise ▪ Fonds de commerce, brevets et licences ▪ Frais accessoires des investissements (p. ex. prestations de consultants externes)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Les investissements doivent être couplés au démarrage ou à la reprise d'une entreprise, ou à la participation à une entreprise. ▪ Sont dignes d'encouragement les entreprises dont la phase de création d'activités indépendantes dure moins de 3 ans ▪ Les entreprises pour lesquelles le soutien financier est peu important au vu de l'état de la fortune et des revenus ne peuvent pas être prises en compte.																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt entre 2'500 EUR et 10 mio EUR jusqu'à 100% des coûts subventionnables; durée de 5 à 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); le taux d'intérêt oscille entre 1.8% et 8.55% (état 7.9.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée totale et du nombre d'années de différé d'amortissement; conditions préférentielles à la limite inférieure des taux du marché grâce au refinancement avec un taux favorable du groupe bancaire de la KfW et de la LfA.																
	L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ Crédit universel de l'instrument D-8 ▪ GarantiePlus de l'instrument D-11: Possibilité, pour la banque habituelle, d'un dégagement de responsabilité à hauteur de 70% ▪ Cautionnement de l'instrument D-14 (prêt >1.5 mio EUR)																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-7 <i>Crédit de démarrage 100</i></th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>contenu dans D-6</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>-</td><td>181.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>pas d'infos</td><td>-</td></tr></table>	D-7 <i>Crédit de démarrage 100</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	contenu dans D-6	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	181.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-
D-7 <i>Crédit de démarrage 100</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	contenu dans D-6	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	181.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-														

Instrument D-8 – Crédit universel

Le Crédit universel est une offre spéciale de la LfA pour les entreprises ou les projets ne pouvant pas être pris en compte, ou pas suffisamment, par les autres instruments promotionnels de la LfA. Le Crédit universel permet aux entreprises de couvrir la totalité des frais dans le processus de croissance. Cela concerne aussi les projets d'entreprises bavaïses à l'étranger ayant un impact positif en Bavière, c'est-à-dire qui renforcent le siège social d'origine de l'entreprise en Bavière et garantissent les postes de travail.

SPÉCIFICITÉS – Crédit universel

Base légale	Merkblatt „Universalkredit“ (UK5, UK6) de la LfA
Régions assis-tées	Bavière et étranger ²⁵ (entreprises ayant leur siège en Bavière)

²⁵ Les investissements à l'étranger ne sont soutenus que si le projet permet de renforcer la compétitivité de l'entreprise bavaïse ou de maintenir le site bavaïse sur le long terme.

Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME de produits industriels ainsi que membres de professions libérales (jusqu'à 500 mio EUR de chiffre d'affaires)																
Activités dignes d'encouragement	▪ Acquisition foncière et frais d'équipement ou paiement anticipé du loyer (cautions) ▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement de bâtiments ▪ Acquisition d'entreprises ▪ Acquisition de machines et d'équipements ainsi que de hardware et software ▪ Taxes uniques de franchise ▪ Fonds de commerce, brevets et licences ▪ Frais accessoires des investissements (p. ex. prestations de consultants externes) ▪ Accroissements importants des marchandises ▪ Demande de fonds de roulement en général y compris rééchelonnement d'engagements à court terme ▪ Autobus, taxis, camions																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Les investissements doivent être couplés à des projets de création d'entreprises ou de croissance.																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt (Crédit universel) entre 25'000 EUR et 10 mio EUR jusqu'à 100% des coûts subventionnables; durée de 3 à 20 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); le taux d'intérêt oscille entre 2.8% et 9% (état 7.9.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée totale et du nombre d'années de différé d'amortissement L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ GarantiePlus de l'instrument D-11: Possibilité, pour la banque habituelle, d'un dégagement de responsabilité à hauteur de 60%. Le dégagement de responsabilité dans le Crédit universel est soutenu par une garantie fournie dans le Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne (CIP).																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-8 <i>Crédit universel</i></th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>1'275</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>-</td><td>491.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>385'098</td><td>-</td></tr></table>	D-8 <i>Crédit universel</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	1'275	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	491.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	385'098	-
D-8 <i>Crédit universel</i>	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	1'275	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	491.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	385'098	-														

Instrument D-9 – Crédit pour crise aiguë (*Akutkredit*)

Le Crédit pour crise aiguë de la LfA est censé aider les PME à surmonter les problèmes de liquidité et de rentabilité à court terme grâce à un concept acceptable en soi et à une substance solide.

SPÉCIFICITÉS – Crédit pour crise aiguë	
Base légale	Merkblatt „Akutkredit“ (AK5) de la LfA
Région assistée	Bavière
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME de produits industriels ainsi que centres de cure et de réadaptation

Activités dignes d'encouragement	▪ Rééchelonnement d'engagements à court terme (du compte courant, tranches d'amortissement échues en moins d'un an, engagements de fournisseurs) ▪ Fonds de roulement pour garantir la solvabilité ▪ Investissements pour adaptation aux changements de conditions																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Concept de consolidation globale acceptable ▪ Contributions de l'emprunteur (mesures visant à améliorer la rentabilité telles que rationalisation, changement ou exploitation de nouveaux débouchés, apport de fonds propres, etc.) ▪ Contributions de la banque habituelle (soutenir le concept de consolidation, garantir le cadre du crédit d'ensemble pendant la durée de la procédure de consolidation) Motifs dignes d'encouragement pour les fluctuations existantes des liquidités et de la rentabilité: ▪ mauvaise conjoncture de la branche / créances impayées ▪ perte d'un client principal / pertes de démarrage ▪ financement d'investissements à court terme ▪ rentabilité insuffisante due à des erreurs de gestion																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt maximal de 1.6 mio EUR jusqu'à 100% des coûts subventionnables; durée de 4 à 12 ans (dont un différé d'amortissement d'au moins 1 an); le taux d'intérêt oscille entre 2% et 8.8% (état 16.8.2011), en fonction de la classe de solvabilité et de garantie, de la durée totale et du nombre d'années de différé d'amortissement.																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-9 Crédit pour crise aiguë</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière</td><td>-</td><td>75</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR) *</td><td>-</td><td>11.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>146'667</td><td>-</td></tr></table> * Comparaison année 2009: 57 mio EUR (recul dû à l'amélioration de la situation économique)	D-9 Crédit pour crise aiguë	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière	-	75	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR) *	-	11.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	146'667	-
D-9 Crédit pour crise aiguë	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière	-	75	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR) *	-	11.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	146'667	-														

Instrument D-10 – Crédit régional

Le Crédit régional de la LfA encourage les projets importants en matière de politique régionale avant tout dans les régions économiquement faibles et dans les régions rurales. La capacité régionale d'investissement doit ainsi être renforcée durablement et des emplois concurrentiels doivent être créés afin d'obtenir à long terme des conditions de vie et d'emploi quasi identiques.

SPÉCIFICITÉS – Crédit régional y c. promotion touristique	
Base légale	Merkblatt „Bayerische regionale Förderungsprogramme für die gewerbliche Wirtschaft“ y c. „Regionalkredit“ (RK5)
Région assistée	Bavière
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales
Activités dignes d'encouragement	▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement d'immeubles ▪ Rationalisation de base / modernisation d'entreprises ▪ Acquisition et transfert d'établissements ▪ Mesures de diversification ▪ Applications de nouvelles technologies influençant le marché

Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Le projet d'investissement doit déboucher sur une augmentation essentielle, immédiate et durable du revenu global dans l'espace économique correspondant. ▪ Dans le domaine touristique et des loisirs, les mesures d'encouragement concernent principalement l'amélioration qualitative de l'offre touristique. Les augmentations de la capacité d'hébergement ne sont soutenues qu'en cas de nouveaux potentiels de demande, ou de potentiels non exploités.																
Instruments promotionnels et application	▪ Prêt: Encouragement sous la forme d'un prêt à prix réduit par la promotion régionale bavaroise (cf. instrument D-15) (Crédit régional) qui peut être aménagé selon les besoins. L'instrument peut encore se combiner avec: ▪ GarantiePlus de l'instrument D-11: Possibilité, pour la banque habituelle, d'un dégagement de responsabilité à hauteur de 50% sur le Crédit régional jusqu'à un risque global de la LfA de 250'000 EUR.																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-10 Crédit régional</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière *</td><td>-</td><td>62</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR) **</td><td>-</td><td>51.0</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>-</td><td>822'581</td><td>-</td></tr></table> * dont 5 dans l'hôtellerie ** dont environ 250'000 EUR dans l'hôtellerie	D-10 Crédit régional	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière *	-	62	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR) **	-	51.0	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	822'581	-
D-10 Crédit régional	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière *	-	62	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR) **	-	51.0	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	822'581	-														

Instrument D-11 – GarantiePlus

Suite à la prise en charge partielle du risque de prêt envers les banques habituelles pour les prêts de la LfA, les banques habituelles doivent être déchargées du risque de défaillance pour pouvoir octroyer des prêts d'encouragement aux PME.

SPÉCIFICITÉS – GarantiePlus				
Base légale	Merkblatt Haftungsfreistellung „HaftungPlus“ de la LfA			
Région assistée	Bavière			
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales			
Activités dignes d'encouragement	▪ Couverture du risque ou facilités d'obtention de capitaux			
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	Pas d'informations disponibles			
Instruments promotionnels et application	▪ Cautionnement: Encouragement sous la forme d'un dégagement de responsabilité de 5 mio EUR au maximum sur 50% à 70% du montant du prêt de la LfA. La LfA prend ainsi à sa charge une partie du risque de défaillance de la banque habituelle. La garantie peut encore se combiner avec les instruments D-2, D-3, D-4, D-6, D-7, D-8 et D-10. Comme la banque habituelle et la LfA se partagent le risque global lors d'un dégagement de responsabilité, le dégagement de responsabilité n'est pas considéré comme une garantie imputable et n'entraîne donc pas, contrairement à un cautionnement, une amélioration de la classe de solvabilité ou des taux d'intérêt inférieurs lors du remboursement du prêt.			
Application actuelle (2010)	D-11 GarantiePlus	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre de cas en Bavière	-	-	2'081
	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	-	240.0
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	-	115'329

Effets de la promotion hôtelière de la LfA

A l'exception de quelques cas en collaboration avec le Land de Bavière, la LfA ne propose pas d'encouragement spécifique pour les établissements hôteliers. Avec moins de 2% de valeur ajoutée brute, l'hôtellerie et la restauration, mesurées à l'aune de l'ensemble de l'économie bavaroise, sont une branche insignifiante.

En 2004, le *Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie (StMWIVT)* a chargé l'*Institut für Mittelstandsforschung Bonn* d'examiner le Programme de crédit pour les PME de la LfA, ce qui correspond aujourd'hui au Crédit d'investissement (D-2, ainsi que D-3 et D-4) et au Crédit de démarrage (D-6, ainsi que D-7), dans le rapport intitulé «*Evaluierung des Bayerischen Mittelstandskreditprogramms*». Les représentants de la LfA estiment que les enseignements tirés de l'expertise sont de nature fondamentale et sont encore d'actualité.

Compte tenu de ladite évaluation et suite aux interviews avec les représentants de la LfA, nous constatons ce qui suit au sujet de la promotion hôtelière de la LfA:

- **Intensités promotionnelles différenciées:** Les instruments promotionnels de la LfA se sont progressivement superposés. Avec le Crédit d'investissement (D-2) pour le financement de la croissance et le Crédit de démarrage (D-6) pour la création d'entreprises, les établissements disposent de deux offres de base pour des prêts avec un taux d'intérêt avantageux. Le cas échéant, ces prêts peuvent être augmentés avec d'autres instruments (D-3 et D-4, ou D-7) qui proposent des taux d'intérêt légèrement supérieurs en fonction du risque (supplément pour risque). L'offre comprend en outre les instruments D-8, D-9 et D-11 sollicités selon les besoins des entreprises: financement, restructuration ou couverture de risques envers les banques tierces. Ce mécanisme échelonné et la diversité de l'offre permettent de couvrir les besoins spécifiques des entreprises de la manière la plus ciblée possible (objectif: exploitation du potentiel de croissance).
- **Couverture:** En 2010, la LfA a traité quelque 9'000 cas d'encouragement, ce qui correspond, sur tout le territoire bavarois, à une couverture de 1.3% seulement de l'ensemble des entreprises. Avec l'introduction, au milieu de 2010, de l'instrument Crédit d'investissement 100 Pro (D-4), certaines régions ont bénéficié pour la première fois d'un traitement préférentiel. Le taux d'encouragement est ainsi en augmentation dans les régions concernées: la Basse-Bavière, la Haute-Franconie et le Haut-Palatinat.
- **Effets d'aubaine:** Les entreprises pour lesquelles le soutien financier est peu important au vu de l'état de fortune et des revenus ne peuvent pas être prises en compte par la LfA. Cela étant, les soutiens déclenchés ont toujours un effet positif sur les entreprises. D'autre part, le programme promotionnel contribue à donner aux entreprises une taille minimale optimale et grâce aux cautionnements, les entreprises en situation précaire, qui n'auraient plus obtenu d'aide de leur banque habituelle à cause des désavantages dus à leur taille et seraient ainsi devenues insolvables, peuvent se procurer de nouveaux financements. Globalement, nous jugeons les effets d'aubaine insignifiants.
- **Incitations aux surinvestissements:** Compte tenu de la large orientation de la promotion et de la diversité des instruments promotionnels, nous estimons les besoins réels respectés et excluons les surinvestissements dans un domaine donné. Les contributions relativement faibles destinées spécifiquement à la branche hôtelière corroborent notre opinion.
- **Principe de la banque habituelle:** Tous les financements de prêts de la LfA sont traités par les banques habituelles. Les fonds d'encouragement sont sollicités auprès des banques habituelles et également versés par elles. Avec la prise en charge du risque des banques habituelles, une demande douteuse ne peut être transmise à la LfA. Cela permet à la LfA de renoncer à un double examen de dossiers, qui re-

quiert un investissement considérable en temps et en coûts, et donc de limiter ses propres charges administratives. Les entreprises sont très satisfaites du «financement par une institution unique» en raison de la procédure de demande relativement simple. Par ailleurs, les banques habituelles jouent un rôle important dans la transmission d'informations sur les instruments promotionnels offerts par la LfA.

- **Effets:** Les entreprises interrogées dans le cadre de l'analyse de l'*Institut für Mittelstandsforschung Bonn* reconnaissent le fort impact sur le succès des entreprises du Programme de crédit pour les PME de la LfA, notamment en ce qui concerne la situation de trésorerie, la plus grande résistance face à la crise, l'amélioration du chiffre d'affaires et la situation de l'emploi. Il est intéressant de noter que les banques habituelles interrogées jugent les prêts de rang subordonné ni positifs ni négatifs et les verraient plutôt comme un complément de l'offre existante (capital mezzanine). Les points négatifs sont l'investissement en temps dans le contrôle pour les banques habituelles et le taux d'intérêt potentiellement élevé pour la compensation des risques. Les banques habituelles considèrent l'élimination du risque résiduel comme un point positif.

Autres enseignements à tirer

Nos entretiens avec les experts et nos recherches permettent encore de tirer les enseignements suivants:

- **Prêts à taux d'intérêt réduit vs prêts avec un taux avantageux:** En général, l'offre de prêts à taux d'intérêt réduit (D-2 et D-6), grâce aux aides étatiques directes, a diminué, alors que la demande de prêts avec un taux avantageux est plus forte. Cela s'explique ainsi: les prêts à taux d'intérêt réduit sont limités vers le haut par les crédits budgétaires. Par contre, les prêts avec un taux avantageux sont quasiment des «crédits du marché», mais à des conditions avantageuses (intérêts, limite supérieure jusqu'à 10 mio EUR), car le niveau général des intérêts est actuellement bas et la LfA peut se refinancer à des conditions avantageuses sur le marché des capitaux grâce à sa bonne solvabilité.
- **Phase d'intérêts et d'amortissement:** L'entreprise paie les intérêts à la LfA via sa banque habituelle. Cela génère des charges supplémentaires pour la banque habituelle. Dans le même temps, les entreprises soutenues sont moins sujettes à la crise pendant la durée d'un prêt de la LfA que les entreprises comparables non soutenues parce que la LfA et les banques habituelles peuvent offrir leur aide pour surmonter des problèmes financiers temporaires, par exemple avec des dettes d'intérêts et des dettes amortissables, des rééchelonnements de la dette, etc. Malgré tout, les conditions de prêts, et notamment le taux d'intérêt, continuent de jouer un rôle primordial dans le calcul du financement des entreprises.
- **Harmonisation avec l'encouragement de l'Etat fédéral:** L'encouragement de la LfA est principalement axé sur les PME. Par contre, la KfW se focalise surtout sur les grandes et très petites entreprises. Les instruments de la LfA sont donc un complément au soutien de l'Etat fédéral.

5.4 Offres de la BayBG

Instrument D-12 – Participation au capital pour créateurs d'activités indépendantes

Pour garantir aux entreprises une solide dotation de fonds propres durant la phase de fondation, la LfA propose aux start-up bavaïses des participations occultes de la BayBG.

SPÉCIFICITÉS – Participation au capital pour créateurs d'activités indépendantes				
Base légale	Merkblatt „Beteiligungskapital für Existenzgründer“ de la LfA			
Région assistée	Bavière			
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME des produits industriels			
Activités dignes d'encouragement	▪ Demande d'investissements et de fonds de roulement couplée à la création d'activités ou à une reprise d'entreprises			
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Sont dignes d'encouragement les entreprises dans une phase de création d'activités indépendantes de moins de 5 ans (au maximum 8 ans en cas d'augmentations) ▪ Preuve de la qualification professionnelle et commerciale du fondateur ▪ Solide concept de création et d'entreprise ▪ Investissement raisonnable de fonds propres (parité de fonds propres) /responsabilité personnelle de l'associé/exploitant) ▪ Le fondateur est un gros client d'une banque habituelle			
Instruments promotionnels et application	▪ Participation: Encouragement sous la forme d'une participation occulte à hauteur de 20'000 EUR à 250'000 EUR, mais au maximum aussi élevée que le capital propre; durée du différé d'amortissement de 10 ans; frais de traitement uniques (2%) ainsi qu'une contre-prestation fixe (selon l'année de participation 5.2% à 6.7%) et une contre-prestation en fonction du gain (selon l'année de participation 1 à 2%); remboursement au terme de la participation à la valeur nominale.			
Application actuelle (2010)	D-12 Participation au capital créateurs activités indép. *	Contrib. à fonds perdu	Participations	Garanties Cautions
	Nombre de cas en Bavière	-	pas d'infos	-
	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	pas d'infos	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-
* Etat: 122 entreprises avec 14.1 mio EUR de participation				

Instrument D-13 – Fonds propres pour PME

Dans le cadre de l'initiative soutenue collectivement par la KfW, la LfA, la BayBG et la *Bayerische Garantie Gesellschaft* pour les participations aux PME, lesdites PME peuvent obtenir des fonds propres supplémentaires pour des plans d'expansion et de reprise ou pour l'optimisation de la structure des capitaux, par exemple dans le cadre d'un financement mezzanine en série.

SPÉCIFICITÉS – Fonds propres pour PME	
Base légale	Merkblatt „Eigenkapital für den breiten Mittelstand“ de la BayBG
Région assistée	Bavière
Etablissements dignes d'encouragement	PME
Activités dignes d'encouragement	Croissance de l'entreprise Changement d'associé ou concept de succession Optimisation de la structure des capitaux
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	- Existence minimale de 5 ans - L'entreprise auteure de la demande doit afficher une croissance constante et laisser entrevoir un nouveau potentiel de croissance.

Instruments promotionnels et application	▪ Participation: Encouragement sous la forme d'une participation occulte et/ou ostensible à hauteur de 1 mio EUR à 5 mio EUR; durée 6 à 8 ans; les conditions sont fixées individuellement. L'aide est financée par les Fonds propres pour PME II (<i>EKBM II</i>). Globalement, depuis le début du programme en 2004, 100 mio EUR ont été mis à disposition.			
Application actuelle (2010)	D-13 Fonds propres pour PME	Contrib. à fonds perdu	Participations	Garanties Cautions
	Nombre de cas en Bavière	-	pas d'infos	-
	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	-	13.0	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	-

Effets de la promotion hôtelière de la BayBG

Suite aux interviews avec les représentants de la BayBG, nous constatons les effets suivants pour la promotion hôtelière de la BayBG:

- **Absence de base de données:** Compte tenu de l'absence de statistiques spécifiques à la branche, il est impossible d'indiquer dans quelle mesure les différents instruments de la BayBG sont utilisés et quels sont leurs effets dans les différentes branches, donc également dans l'hôtellerie. Le traitement prioritaire de la BayBG concerne le secteur de la production.
- **Structure saine des capitaux:** Avec ses possibilités de participation au capital propre, la BayBG contribue au financement sain et durable des PME bavaroises qui peuvent ainsi regarder vers un avenir stable. La règle empirique appliquée aux entreprises industrielles est la suivante: 30% de fonds propres/participation au capital, 10% de mezzanine (par exemple participation occulte), 60% de capitaux étrangers. Un capital propre sain renforce la position et la solvabilité de l'entreprise augmentant ainsi les marges de crédit.
- **Prise en charge des risques:** En 2010, la BayBG a pris de nouvelles participations pour environ 37 mio EUR dans 85 entreprises, dont environ 30 ont profité d'arrangements subséquents et d'augmentations de la participation au capital. Même si le nombre de cas d'encouragement est relativement faible, la BayBG permet à ces entreprises de mettre en place une structure des capitaux durablement saine et ainsi, à l'instar de la SCH, d'obtenir des capitaux étrangers que la banque habituelle n'aurait pas mis à disposition sans la participation de la BayBG, ou alors à des conditions moins avantageuses.
- **Effets d'aubaine:** Au vu de ce qui précède et de la participation relativement élevée au capital par cas d'encouragement (en moyenne plus de 400'000 EUR, cf. page 60), l'instrument promotionnel ne génère apparemment pas d'effets d'aubaine. Par ailleurs, les entreprises soutenues doivent elles-mêmes faire apport de fonds propres ou demander une participation au capital dans le cadre de financements en série, en particulier lorsque les entreprises concernées ne peuvent pas rembourser seules ou uniquement avec l'aide de leurs banques habituelles les financements mezzanines antérieurs. La BayBG juge cet instrument promotionnel très efficace pour développer la capacité d'investissement des entreprises bavaroises, notamment dans les périodes conjoncturelles difficiles où l'octroi de crédits devient restrictif.

5.5 Offres de la *Bürgschaftsbank Bayern* (BBB)

Instrument D-14 – Cautionnement

Pour élargir les marges de crédit des entreprises ne disposant pas de suffisamment de garanties, il est possible de demander des cautionnements à la BBB. 65% des risques sont alors assumés par l'Etat fédéral et le Land de Bavière sous la forme d'arrières-cautions, alors que les 35% restants sont assumés par la BBB sur la base de la thésaurisation de longue date des gains réalisés avec ses fonds propres.

SPÉCIFICITÉS – Cautionnement			
Base légale	Merkblatt „Allgemeine Bürgschaftsbestimmungen“ de la BBB		
Région assistée	Bavière		
Etablissements dignes d'encouragement	PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) actives dans le commerce, l'artisanat, l'hôtellerie et la restauration ainsi que l'horticulture		
Activités dignes d'encouragement	Couverture des risques (crédits pour la création d'activités indépendantes, agrandissement d'entreprises, mesures de modernisation et de rationalisation, financement de leasing, mesures de consolidation)		
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	- Preuve de la qualification professionnelle et commerciale - Projet intéressant au niveau économique pour créer ou garantir de solides activités indépendantes (concept de cohérence)		
Instruments promotionnels et application	Cautionnement: La BB prend à sa charge des cautionnements pour des prêts jusqu'à hauteur de 1 mio EUR; la part cautionnée par la BB ne doit pas dépasser 80%; durée maximale de 15 ans (pour les prêts concernant des mesures constructives: 23 ans); frais de traitement uniques 200 EUR (si le cautionnement n'a pas lieu), contribution unique au fonds de garantie 1% du montant du crédit, commission de cautionnement: 1% p.a. (lors de consolidation / rééchelonnement 1.25% p.a.; lors d'un risque élevé 1.5% à 2%). Différents programmes de cautionnement permettent un traitement particulièrement rapide des demandes pour les montants de cautionnement peu élevés (Incitation BBB, Programme spécial 100x10) et l'octroi d'un cautionnement sans examen préliminaire par la banque habituelle lors de montants de cautionnement peu élevés (cautionnement sans banque).		
Application actuelle (2010)	D-14 Cautionnement	Contrib. à fonds perdu	Prêts
	Nombre de cas en Bavière *	-	416
	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)**	-	89.7
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	215'625
* dont 48 pour hôtels et restaurants			
** dont environ 10 mio EUR pour hôtels et restaurants			

Effets de la promotion hôtelière de la BBB

Suite aux interviews avec les représentants de la BBB, nous constatons les effets suivants pour la promotion hôtelière de la BBB:

- **Prise en charge des risques:** Envers les banques commerciales, la LfA et la BayBG, la BBB assume les risques lors de l'octroi de prêts ou lors de participations au capital propre pour les entreprises peu structurées. Compte tenu de ce qui précède et selon le Rapport d'activité 2010, la BBB a aussi joué un rôle important pendant la crise économique pour remédier aux goulets d'étranglement dans le financement des entreprises bavaroises, également dans l'hôtellerie. Ces dernières années, le volume de cautionnements et les paiements (anticipés) du reste de la dette ont augmenté.

- **Risque de défaillance:** Il arrive que la BBB doive payer le reste de la dette à la banque habituelle. Dans l'hôtellerie, les raisons sont souvent les mêmes que dans les autres branches, par exemple des secteurs d'activité non rentables (objectifs du chiffre d'affaires non atteints), une mauvaise gestion des affaires ou un surendettement (caractéristique pour l'hôtellerie).
- **Principe de la banque habituelle:** A l'instar de la LfA, les demandes de cautionnements doivent être adressées à la BBB via la banque habituelle. Ainsi, le soutien à une entreprise émane d'une seule institution (banque habituelle), l'analyse de solvabilité de la banque habituelle en faveur de la BBB existe déjà et les charges administratives pour l'entreprise soutenue et la BBB restent modestes.

Autres enseignements à tirer

Nos entretiens avec les experts et nos recherches permettent encore de tirer les enseignements suivants:

- **Cautionnement sans banque:** Pour les petits montants de cautionnements jusqu'à hauteur de 50'000 EUR, les entreprises peuvent s'adresser directement à la BBB qui procède au premier examen en faveur de la banque octroyant le crédit. Cela permet aux entreprises d'accéder plus librement aux petits prêts, car avec ce mécanisme, la banque habituelle peut économiser les frais administratifs du contrôle de garanties.
- **Produit combiné: cautionnement et participation:** En plus des cautionnements, la BBB propose un produit combiné: cautionnement et participation. Son objectif est de renforcer la structure des capitaux des entreprises: avec un cautionnement jusqu'à hauteur de 500'000 EUR, la BayBG prend une participation occulte de 125'000 EUR au maximum. Pour les établissements hôteliers, cet instrument présente néanmoins peu d'intérêt, car la demande de capitaux étrangers et de fonds propres lors d'investissements et de règlements de reprises est nettement plus élevée, entre 1 et 3 mio EUR.

5.6 Offres du Land de Bavière

Instrument D-15 – Promotion régionale bavaroise

L'essentiel en bref

Dans les régions économiquement faibles et dans les régions rurales, la Promotion régionale bavaroise encourage en particulier les projets de produits industriels qui renforcent la compétitivité et l'adaptabilité et qui créent de nouveaux emplois ou garantissent les emplois existants. S'agissant du tourisme, les fonds sont censés faciliter la réalisation des projets ainsi que renforcer et améliorer la compétitivité et la compétence de l'industrie touristique bavaroise.

SPÉCIFICITÉS – Promotion régionale bavaroise	
Base légale	Richtlinie zur Durchführung des bayerischen regionalen Förderungsprogramms für die gewerbliche Wirtschaft (BRF) vom 27. August 2008
Région assistée	Bavière
Etablissements dignes d'encouragement	▪ PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen) des produits industriels et des membres de professions libérales

Activités dignes d'encouragement	▪ Nouvelle construction, nouveau bâtiment de remplacement, transformation et agrandissement d'immeubles ▪ Rationalisation fondamentale / modernisation d'entreprises ▪ Acquisition et déplacement d'établissements ▪ Mesures de diversification ▪ Applications de nouvelles technologies efficaces sur le marché																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ L'investissement doit générer une augmentation essentielle, immédiate et durable du revenu global dans l'espace économique concerné. ▪ Dans l'industrie touristique et des loisirs, les mesures visant à améliorer la qualité de l'offre touristique sont soutenues en priorité. Les augmentations de la capacité d'hébergement ne sont soutenues qu'en cas de nouveaux potentiels de demande ou de potentiels non exploités.																
Instruments promotionnels et application	L'encouragement peut être utilisé par l'auteur de la demande comme (combinaison possible): ▪ Contribution à fonds perdu: Sur les coûts subventionnables, le Land de Bavière accorde une contribution maximale de 10% pour les petites entreprises, respectivement de 20% pour les moyennes entreprises (dans les régions assistées par la tâche d'intérêt commun «<i>Verbesserung der regionalen Wirtschaftsstruktur</i>» (GA), limite supérieure de l'aide jusqu'à 30% à 40%) ▪ Contribution aux charges d'intérêts: Encouragement sous la forme de contribution aux charges d'intérêts pour la réduction de prix d'un prêt accordé par la LfA (Crédit régional, cf. instrument D-10); limite supérieure de l'aide, cf. contribution à fonds perdu; la LfA est compétente pour l'opération de technique bancaire pour les aides directes accordées dans le cadre de la Promotion régionale bavaroise, cf. instrument D-10. L'instrument peut aussi se combiner avec: ▪ Moyens GA: Mais seulement dans les régions assistées (financement par l'Etat fédéral et les Länder) ▪ Moyens du Fonds de structure européen: FEDER, FSE																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>D-15 Promotion régionale bavaroise</th><th>Contrib. à fonds perdu *</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Bavière (hôtellerie uniquement)</td><td>120</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)</td><td>8.5</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>70'833</td><td>-</td><td>-</td></tr></table> * sans contrib. aux charges d'intérêts: 5 cas et env. 250'000 EUR contrib. accordées dans l'hôtellerie	D-15 Promotion régionale bavaroise	Contrib. à fonds perdu *	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Bavière (hôtellerie uniquement)	120	-	-	Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	8.5	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	70'833	-	-
D-15 Promotion régionale bavaroise	Contrib. à fonds perdu *	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Bavière (hôtellerie uniquement)	120	-	-														
Contrib. encouragement accordées Bavière (mio EUR)	8.5	-	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	70'833	-	-														

Effets de la Promotion hôtelière du Land de Bavière

Suite aux interviews avec les représentants du StMWIVT, nous constatons les effets suivants de la promotion hôtelière bavaroise:

- **Promotion de la qualité soutenue par la politique régionale:** La promotion hôtelière du Land de Bavière est principalement soutenue par la politique régionale. L'encouragement se focalise sur les régions peu structurées. L'objectif des contributions à fonds perdu est l'amélioration de la qualité d'hébergement, mais les contributions d'encouragement ne sont pas liées à certaines catégories d'étoiles ni à des tailles ou des normes d'hôtels.
- **Incitation directe à l'investissement:** Le Land de Bavière est la seule institution qui soutient le secteur d'hébergement en Bavière avec des contributions à fonds perdu. Cela peut provoquer une incitation directe à l'investissement puisque, contrairement aux prêts ou à d'autres formes de promotion hôtelière, l'hôtelier profite immédiatement de la contribution non remboursable. Les contributions d'encouragement accordées qui dépassent en moyenne les 70'000 EUR représentent une aide essentielle, d'autant plus que 97% des entreprises bénéficiaires occupent moins de 250 employés.

- **Effets d'aubaine:** En principe, le risque d'effets d'aubaine de la Promotion régionale bavaroise existe. Au vu de l'importance capitale de la promotion régionale pour les PME, la présence de resquilleurs ne peut être exclue: maints hôtels pourraient réaliser les projets prévus même sans l'aide de L'Etat. Selon le StMWIVT, avec la mise en œuvre des directives d'encouragement, ce risque se marginalise, compte tenu du choix sélectif des projets dignes d'encouragement opéré par les sections économiques responsables des programmes des gouvernements compétents dans les différents districts.

SPOT 6 BOUCLIER EN FAVEUR DES PME (MITTELSTANDSSCHIRM)

Dans la situation économique tendue due à la crise financière, l'octroi de crédits par les banques commerciales est devenu plus restrictif. Mais c'est précisément dans les périodes de récession que les entreprises ont besoin de capitaux étrangers pour rester viables et compétitives. Grâce au Bouclier en faveur des PME, le Land de Bavière, conjointement avec la LfA, a créé des possibilités élargies en 2009 et 2010 pour garantir l'octroi de crédits aux entreprises bavaroises, même dans les situations économiques difficiles. Le Gouvernement du Land de Bavière met en outre à disposition des arrière-cautions de plus de 200 mio EUR au total. Compte tenu desdites arrière-cautions, la LfA est parvenue à:

- relever sensiblement l'offre de cautionnement de 5 mio EUR à 10 mio EUR.
- faciliter l'accès aux cautionnements de fonds de roulement et augmenter le montant maximal de cautionnement de 50% à 80%.
- augmenter le taux de dégagement de responsabilité pour les crédits d'encouragement de la LfA Crédit d'investissement et Crédit d'investissement 100 de 50% à 70% et offrir un dégagement de responsabilité de 70% pour le Crédit d'investissement 100 Pro.
- Cautionner les entreprises en difficultés pour les sauver pendant 6 mois et jusqu'à 80% des prêts.

Selon la Chancellerie d'Etat bavaroise, environ 4'400 PME ont profité en Bavière du Bouclier en faveur des PME et ont obtenu des prêts d'un volume total de 1.2 mrd EUR.

5.7 Perspectives

Comparaison des instruments promotionnels de 1995 à 2011

Instruments promotionnels fortement différenciés

Depuis 1995, l'offre d'encouragement en Bavière s'est fortement différenciée et s'est partiellement développée. Comme dans le passé en Bavière, il n'existe pas d'instruments destinés exclusivement à la promotion de l'hôtellerie. La figure ci-dessous donne un aperçu des instruments promotionnels au moment de la dernière analyse de Kuster / Cavelti en 1996 ainsi que des instruments actuels.

Fig. 25 Evolution des instruments promotionnels de 1996 à 2011 en Bavière

Instrument en 1995	Instrument en 2011	Commentaire
Tâche d'intérêt commun « <i>Verbesserung der regionalen Wirtschaftsstruktur</i> »	Tâche d'intérêt commun « <i>Verbesserung der regionalen Wirtschaftsstruktur</i> »	Aucune modification importante, mais cela n'est pas déterminant pour la promotion de l'hôtellerie
Programme de crédit pour PME de l'hôtellerie et de la restauration	D-2 Crédit d'investissement	Existe aujourd'hui comme <i>Bayrisches Mittelstandskreditprogramm der LfA</i> (instruments D-2, D-3, D-6, D-7)
	D-3 Crédit d'investissement 100	
	D-6 Crédit de démarrage	
	D-7 Crédit de démarrage 100	

-	D-1 Crédit pour entrepreneurs KfW	-
-	D-4 Crédit d'investissement 100 Pro	Nouveau depuis 2010
-	D-5 Capital pour PME	Nouveau depuis 2010
-	D-8 Crédit universel	-
-	D-9 Crédit pour crise aiguë	-
-	D-10 Crédit régional	-
-	D-11 GarantiePlus	-
-	D-12 Participation au capital pour créateurs d'activités indépendantes	-
-	D-13 Fonds propres pour PME	-
Coopérative de garantie de crédits de l'hôtellerie et de la restauration	D-14 Cautionnement	Est actuellement associée à hauteur de 21.5% à la BayBG
Programme promotionnel pour l'industrie touristique	D-15 Promotion régionale bavaroise	Relèvement des montants d'encouragement

Source: En s'inspirant de Kuster / Cavelti (1996) / BHP – Hanser und Partner AG

Perspectives

Maintien du principe de la banque habituelle et de la pratique actuelle d'encouragement

Le principe de la banque habituelle est un facteur fondamental pour la pratique d'encouragement en Bavière. La KfW et la LfA le maintiendront à l'avenir. Compte tenu de cette stratégie actuelle et future, les instruments promotionnels continueront de se focaliser sur la réduction des risques en faveur des banques commerciales. Grâce aux aides financières utilisées comme éléments de prêts combinés avec des cautionnements et des participations, les demandeurs obtiennent plus facilement des fonds pour financer leurs projets. Seul le Land de Bavière continuera probablement à soutenir les entreprises bavaroises avec des aides financières non remboursables sous la forme de contributions à fonds perdu ou de contributions aux charges d'intérêts. A l'avenir, l'objectif principal sera le même: améliorer la qualité de l'offre touristique pour optimiser durablement toute la chaîne de valeur ajoutée touristique dans l'espace économique concerné.

Selon l'évaluation du Programme de crédit pour les PME bavaroises (2004), il existe un potentiel d'amélioration de la Promotion hôtelière bavaroise dans l'information. Il est actuellement difficile d'obtenir un rapide aperçu du réseau complexe d'encouragement et des ses différents acteurs en Bavière.

6 Promotion hôtelière en Haute-Savoie

6.1 Vue d'ensemble

Pour avoir une vue d'ensemble de tout l'éventail de la promotion hôtelière en Haute-Savoie, nous donnons dans ce chapitre un aperçu des principales institutions et des instruments promotionnels usuels. Dans les sous-chapitres ci-après, nous décrivons en détail les instruments et les programmes promotionnels en approfondissant leurs effets. Le chapitre est complété par un aperçu des perspectives.

6.1.1 Rôle de la promotion hôtelière

En France, la promotion hôtelière est assurée principalement par la région (Rhône-Alpes et Haute-Savoie); mais elle peut être complétée par des offres au plan national, notamment par l'Oséo.

Au niveau régional, la promotion hôtelière s'adapte fréquemment aux besoins spécifiques d'une région ou d'un département. Dans le cas de la Haute-Savoie, le Département de Haute-Savoie et la Région Rhône-Alpes, dont fait partie la Haute-Savoie, proposent tous deux des instruments pour la promotion de l'hôtellerie. Des programmes promotionnels locaux sont également prévus dans le cadre du *Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes*, contrat-cadre pour le développement économique entre la Région Rhône-Alpes et ses sous-régions (arrondissements, cantons). Dans le présent rapport, nous nous limiterons aux niveaux national, régional et départemental.

6.1.2 Institutions

Oséo²⁶

L'Oséo SA est communément désignée comme la banque française d'encouragement pour les PME. Elle est née en 2010 de la fusion d'*Oséo innovation*, *Oséo financement* et *Oséo garantie*, qui elles-mêmes ont été créées au fil du temps à partir d'une série d'institutions (entre autres le Crédit Hôtelier). L'Oséo est placée sous la surveillance du *Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi*.

L'Oséo soutient les entreprises dans le domaine de l'innovation et de l'aide à l'exportation, en particulier avec des prêts (souvent conjointement avec d'autres institutions d'encouragement et/ou institutions de crédit) et avec des garanties. Les contributions d'encouragement sont aussi fréquemment octroyées en collaboration avec les régions.

Oséo	
Personne juridique	Société anonyme
Propriétaires	Etat français (60%) Caisse des Dépôts et Consignations (27%) Autres banques, assureurs (8%), fonds et entreprises (5%)

²⁶ Les informations sur l'Oséo se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: Rapport annuel 2010 Oséo SA (2011), article de journal de L'Hôtellerie Restauration (2008), site Web de l'Oséo SA (www.oseo.fr), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

Collaborateurs	1'500				
Contributions d'encouragement accordées en 2010	Oséo	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total
	Nombre total de cas	-	pas d'infos	pas d'infos	80'000
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	-	9'200.0	19'800.0	28'504.0
	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	-	pas d'infos	pas d'infos	356'300
	dont cas d'hôtellerie	-	pas d'infos	pas d'infos	-
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	-	pas d'infos	pas d'infos	-
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	-	pas d'infos	pas d'infos	-
Volume d'investissement soutenu en 2010	Pas d'informations disponibles				

Région Rhône-Alpes²⁷

Le *Service Tourisme Durable de la Direction du Tourisme, de la Montagne et des Parcs* est en principe responsable de la promotion hôtelière dans de la Région Rhône-Alpes. Souvent, les instruments proposés par la promotion hôtelière sont attribués par le biais de conventions cadres, soit directement avec le Gouvernement français, par exemple dans le cadre du *Contrat de Projet État-Région 2007-2013*, le programme d'investissements en faveur des régions (doté pour la Région Rhône-Alpes entre 2007 et 2013 d'environ 2 mrd EUR), ou avec des programmes prioritaires régionaux tels que le *Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs*. Outre les instruments décrits ci-après, d'autres instruments, moins importants, sont encore proposés pour la promotion de l'hôtellerie dans la Région Rhône-Alpes, comme par exemple le *Fonds régional d'aide au conseil pour les entreprises touristiques (FRACET)*, qui cofinance les expertises pour des idées de projets et des plans d'affaires (mais guère sollicité par les hôtels), une aide aux investissements dans les infrastructures hôtelières adaptées aux besoins des personnes handicapées (*Contrats de territoire de tourisme et de loisirs adaptés*) ou un concours rémunéré pour des projets touristiques novateurs (*Appel à projets innovation touristique*). Dans certains domaines, l'office de l'aménagement du territoire correspondant est compétent.

Région Rhône-Alpes					
Personne juridique	Institution publique				
Collaborateurs	10 (<i>Service Tourisme Durable</i>)				
Contributions d'encouragement accordées en 2011 (instrument F-3 uniquement)	Rhône-Alpes	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total
	Nombre total de cas	3	-	-	3
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	0.4	-	-	0.4
	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	119'000	-	-	119'000
	dont cas d'hôtellerie	3	-	-	3
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	0.4	-	-	0.4
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	119'000	-	-	119'000
Volume d'investissement soutenu en 2010	7.2 mio EUR (instrument F-3 uniquement)				

²⁷ Les informations sur la Région Rhône-Alpes se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Région Rhône-Alpes (2008), site Web de la Région Rhône-Alpes (www.rhonealpes.fr), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

Département de la Haute-Savoie²⁸

Au sein du *Conseil Général de la Haute-Savoie*, le gouvernement du *Département de la Haute-Savoie*, la *Direction des Sports, du Tourisme et de la Montagne* est responsable des différents programmes promotionnels pour le tourisme. En plus de l'instrument décrit ci-après pour la promotion de l'hôtellerie, il existe des instruments promotionnels pour les terrains de camping (*hôtellerie de plein air*), pour les colonies de vacances pour enfants et adolescents (*Centres de Vacances pour Enfants et Adolescents*) ainsi que pour les cabanes de montagne (*refuges*). Les règlements correspondants du *Conseil Général* coordonnés avec les *Conventions* correspondantes pour le tourisme entre le Département (Haute-Savoie) et la Région (Rhône-Alpes) servent de base légale.

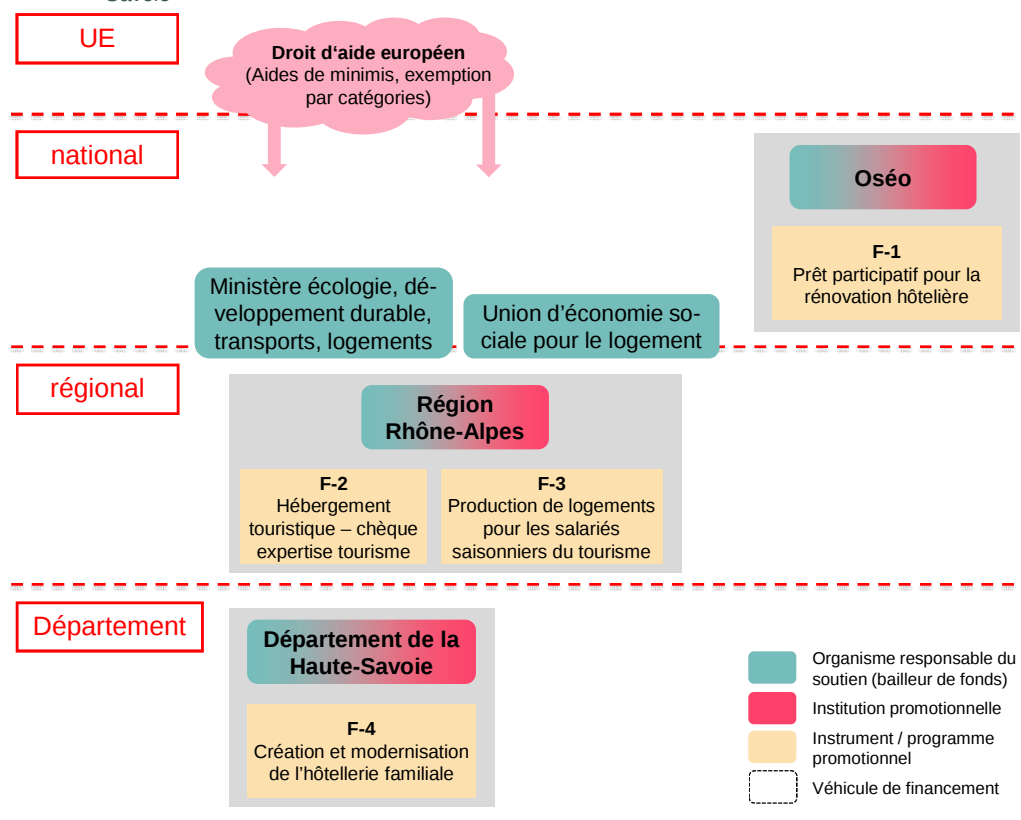
Département de la Haute-Savoie					
Personne juridique	Institution publique				
Collaborateurs	2 (<i>Direction des Sports, du Tourisme et de la Montagne</i>)				
Contributions d'encouragement accordées en 2010	Haute-Savoie	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total
	Nombre total de cas	13	-	-	13
	Total contrib. encouragement accordées (mio EUR)	0.5	-	-	0.5
	Contrib. encouragement accordée par cas (EUR)	38'154	-	-	38'154
	dont cas d'hôtellerie	13	-	-	13
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio EUR)	0.5	-	-	0.5
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (EUR)	38'462	-	-	38'462
Volume d'investissement soutenu en 2010	8.9 mio EUR				

6.1.3 Instruments

La Fig. 26 donne un aperçu de la promotion hôtelière en Haute-Savoie, respectivement dans la Région Rhône-Alpes. En plus des institutions et des instruments promotionnels, elle indique encore les organismes responsables.

²⁸ Les informations sur le Département de la Haute-Savoie se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: Conseil Général (2011), site Web du Département de la Haute-Savoie (www.cg74.fr), bases/directives correspondantes des instruments promotionnels ainsi qu'interviews d'experts.

Fig. 26 Aperçu des instruments promotionnels, des institutions et des organes responsables en Haute-Savoie



Type d'encouragement	Prêt à prix réduit	Prêt	Contribution aux charges d'intérêts	Contribution à fonds perdu	Cautionnement	Participation	Conseil
F-1 Prêt participatif pour la rénovation hôtelière	X	X					
F-2 Hébergement touristique – chèque expertise tourisme							X
F-3 Production de logements pour les salariés saisonniers du tourisme				X			
F-4 Création et modernisation de l'hôtellerie				X			

Source: BHP – Hanser und Partner AG / Oséo / Région Rhône-Alpes / Département de la Haute-Savoie

6.2 Offres de l'Oséo

Instrument F-1 – Prêt participatif pour la rénovation hôtelière

Le *Prêt participatif pour la rénovation hôtelière* a relancé le *Crédit hôtelier* de l'année 1970. L'objectif de cet instrument est de promouvoir la modernisation de l'infrastructure hôtelière en France et de renforcer la structure financière des établissements hôteliers. Le prêt à moyen terme (durée minimale: 7 ans) n'est accordé que conjointement avec un prêt bancaire privé. L'Oséo, avec l'aide de la *Caisse des Dépôts*, peut aussi cautionner une partie du prêt bancaire.

SPÉCIFICITÉS – Prêt participatif pour la rénovation hôtelière (PPRH)				
Base légale	Cahier technique «Prêt participatif pour la rénovation hôtelière»			
Région assistée	France			
Etablissements dignes d'encouragement	Hôtels (indépendants ou en franchise / chaîne) qui, en même temps, sont des PME (<250 employés selon le droit de la concurrence européen)			
Activités dignes d'encouragement	Rénovations et investissements dans l'agrandissement - Investissements pour le respect des normes dans les domaines de la sécurité et de l'accessibilité Equipement, notamment ciblé sur une exploitation durable Dépenses orientées vers la clientèle comme formation du personnel, comptabilité, maintenance du site Web, mais également coûts d'étude Compensations des pertes pour les éventuelles fermetures d'établissements pendant les travaux de construction			
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	- Les investissements doivent générer une meilleure catégorie d'étoiles - Aucune garantie pour le capital propre et aucune caution de la direction ne sont requises			
Instruments promotionnels et application	Prêt (PPRH 1): Les hôtels jusqu'à 3 étoiles au maximum et situés dans une région d'agglomération de moins de 500'000 habitants peuvent demander un prêt entre 40'000 EUR (limite inférieure) et 120'000 EUR (limite supérieure) sur les coûts subventionnables; taux d'intérêt préférentiel de 3.52% (état: octobre 2010); durée de 7 ans au minimum; le prêt n'est accordé que conjointement avec un prêt bancaire privé, qui doit être au moins deux fois plus élevé, mais qui peut être cautionné par l'Oséo (jusqu'à 40%, conjointement avec la région jusqu'à 70%). Prêt (PPRH 2): A tous les hôtels et dans toutes les régions, l'Oséo peut accorder un prêt entre 40'000 EUR (limite inférieure) et 300'000 EUR (limite supérieure) sur les coûts subventionnables; durée minimale de 7 ans; le prêt n'est alors remboursé par acomptes que depuis la 3^e année; le prêt n'est accordé que conjointement avec un prêt bancaire privé, qui doit être au moins deux fois plus élevé, mais qui peut être cautionné par l'Oséo (jusqu'à 40%, conjointement avec la région jusqu'à 70%).			
Application actuelle (2010)	F-1 Prêt participatif pour la rénovation hôtelière	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions
	Nombre de cas en France	-	env. 100	-
	Contrib. encouragement accordées France (mio EUR)	-	env. 11	-
	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	-	110'000	-

Effets de la promotion hôtelière de l'Oséo

A l'instar de la KfW, l'Oséo n'est pas une banque d'encouragement spécifique pour l'hôtellerie. Conjointement avec la banque habituelle, elle octroie des prêts et des cautionnements pour prendre à sa charge les risques que les banques commerciales ne veulent pas assumer envers les entreprises soutenues. Nous constatons donc les effets suivants de la promotion hôtelière de l'Oséo:

- **Promotion de la qualité:** Le programme promotionnel de l'Oséo pour les hôtels met l'accent sur l'amélioration de la qualité. Compte tenu des petits montants de prêts (en moyenne 110'000 EUR) et du programme promotionnel accessible à un grand nombre d'hôtels (tous dans le segment des 4 étoiles, également des grandes chaînes), le risque existe que certains hôtels se procurent des prêts avantageux au sens d'effets d'aubaine. Comme l'Oséo n'exige pas de garanties, les hôtels qui n'obtiendraient pas de crédits aux conditions du marché reçoivent des prêts.
- **Couverture:** En 2009/2010, seuls quelques hôtels ont été soutenus dans la Région Rhône-Alpes / Haute-Savoie. Malgré le mécanisme d'encouragement commun de

l'Oséo et de la banque habituelle, les sommes maximales des prêts jusqu'à 900'000 EUR (rapport de l'Oséo à la banque habituelle: 1 à 2, respectivement 300'000 EUR au maximum de l'Oséo dans le cadre du PPRH 2 et 600'000 EUR au maximum de la banque habituelle) ne suffisent généralement pas au niveau de la région, compte tenu des besoins d'investissement en suspens.

Autres enseignements à tirer

Nos recherches ont aussi permis de tirer les enseignements suivants:

- **Démarrage poussif du programme promotionnel:** Selon les dires de Richard Livet, responsable du tourisme auprès de l'Oséo, la demande de l'instrument promotionnel F-1 introduit en 2009 est faible jusqu'à ce jour, car l'encouragement est couplé aux nouveaux critères de classification, dont les détails n'ont été élaborés qu'en 2010 (L'hôtellerie restauration, 21 mai 2010). L'expert suppose cependant que la demande augmentera en 2012, date à laquelle tous les hôtels doivent répondre aux nouveaux critères de classification. Au cours des 3 premières années, l'instrument devrait déclencher des investissements dans l'hôtellerie jusqu'à 1.5 mrd EUR, selon les experts de l'Oséo.
- **Principe de la banque habituelle:** A l'instar de la KfW, la banque habituelle décide, conjointement avec l'hôtelier, si une demande d'aide pour un prêt est adressée à l'Oséo. Cela présente l'avantage que l'hôtelier n'a qu'une seule personne de contact, mais cela réduit également les charges administratives pour l'Oséo, si les demandes lui arrivent groupées et traitées via les banques commerciales.

6.3 Offres de la Région Rhône-Alpes

Instrument F-2 – Chèque expertise tourisme

Dans le cadre du *Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs*, la Région Rhône-Alpes a décidé de diversifier l'offre d'hébergement grâce à des instruments promotionnels appropriés. Le *Chèque expertise tourisme* est censé soutenir financièrement la planification et les études de faisabilité des projets novateurs afin que ceux-ci puissent améliorer le positionnement stratégique de l'entreprise sur le marché.

SPÉCIFICITÉS – Hébergement touristique: Chèque expertise tourisme	
Base légale	Délibération du Conseil Régional du 11 avril 2008 sur l'hébergement
Région assistée	Rhône-Alpes
Etablissements dignes d'encouragement	▪ Hôtels ▪ Exploitations de campings ▪ Etablissements d'hébergement collectifs (centres de vacances, auberges de jeunesse, etc.) ▪ Bed & Breakfast (<i>gîtes</i>) et cabanes de montagne Les chaînes et les franchises d'hôtels ne sont pas dignes d'encouragement
Activités dignes d'encouragement	▪ Coûts pour l'étude d'adéquation et de faisabilité de projets dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprises, ainsi que la réorientation de l'offre (projets de rénovation inclus)
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ L'auteur de la demande doit accepter des experts indépendants et critiques ▪ L'auteur de la demande participe à toutes les séances ▪ L'auteur de la demande informe régulièrement la Région Rhône-Alpes sur l'état de l'étude

	Les prestations des consultants dans le cadre de la mise en œuvre du projet ne sont pas soutenues.																		
Instruments promotionnels et application	▪ Prestations de consultants pour le lancement de projets: Prise en charge des coûts des consultants pour procéder à des études d'adéquation et de faisabilité par un consultant externe, sous la surveillance d'un chargé de programme de la Région Rhône-Alpes; l'élaboration des concepts s'effectue en deux étapes: (1) étude d'adéquation (3 à 4 mois), et si le projet est judicieux 2) étude de faisabilité, y c. aspects techniques, économiques et juridiques (3-4 mois); contribution d'encouragement minimale: 10'000 EUR.²⁹																		
Application actuelle (2010)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>F-2 Chèque expertise tourisme</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de cas dans la Région Rhône-Alpes</td><td>11</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement accordées Rhône-Alpes (mio EUR)</td><td>0.1</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>10'909</td><td>-</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>	F-2 Chèque expertise tourisme	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas dans la Région Rhône-Alpes	11	-	-	Contrib. encouragement accordées Rhône-Alpes (mio EUR)	0.1	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	10'909	-	-		
F-2 Chèque expertise tourisme	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions																
Nombre de cas dans la Région Rhône-Alpes	11	-	-																
Contrib. encouragement accordées Rhône-Alpes (mio EUR)	0.1	-	-																
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	10'909	-	-																

Instrument F-3 – Production de logements pour les salariés saisonniers

L'objectif de cet instrument est de créer de nouvelles possibilités d'hébergement en faveur des saisonniers dans le tourisme. L'instrument a été créé en collaboration avec l'Etat français (*Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*) et l'*Union d'économie sociale pour le logement (UESL)* pour les régions affichant une offre inférieure à la moyenne dans ce domaine.

SPÉCIFICITÉS – Production de logements pour les salariés saisonniers du tourisme																			
Base légale	Convention de partenariat du 7 septembre 2007 entre l'État, l'Union d'Économie Sociale pour le Logement et la Région Rhône-Alpes : soutien à la production de logements pour les salariés saisonniers du tourisme en région Rhône-Alpes.																		
Région assistée	Rhône-Alpes																		
Etablissements dignes d'encouragement	▪ Aucune spécification, mais selon les cas d'encouragement des années 2007 à 2011, il s'agit en particulier d'établissements hôteliers, de «resorts», de résidences et d'agences immobilières dans le tourisme. Les remontées mécaniques profitent parfois aussi des contributions d'encouragement.																		
Activités dignes d'encouragement	▪ Nouvelle construction et agrandissement de possibilités d'hébergement conformément à une norme de qualité agréable.																		
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	-																		
Instruments promotionnels et application	▪ Contribution à fonds perdu: Sur les investissements subventionnables, la Région Rhône-Alpes accorde une aide directe de 10%; la limite supérieure se situe vers 3'000 EUR par lit et elle est limitée à 50 lits au total (= 150'000EUR).																		
Application actuelle(2011)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>F-3 Production de logements pour saisonniers du tourisme</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de cas dans la Région Rhône-Alpes</td><td>3</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement accordées Rhône-Alpes (mio EUR)</td><td>0.4</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>119'000</td><td>-</td><td>-</td></tr> </tbody> </table>	F-3 Production de logements pour saisonniers du tourisme	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas dans la Région Rhône-Alpes	3	-	-	Contrib. encouragement accordées Rhône-Alpes (mio EUR)	0.4	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	119'000	-	-		
F-3 Production de logements pour saisonniers du tourisme	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions																
Nombre de cas dans la Région Rhône-Alpes	3	-	-																
Contrib. encouragement accordées Rhône-Alpes (mio EUR)	0.4	-	-																
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	119'000	-	-																

²⁹ Pour les études de faisabilité de moins de 10'000 EUR, la Région Rhône-Alpes propose l'instrument FRACET (Fonds régional d'Aide au Conseil pour les Entreprises Touristiques) qui n'est toutefois guère sollicité par les établissements hôteliers (volume de soutien trop faible).

Effets de la promotion hôtelière de la Région Rhône-Alpes

Suite aux interviews avec les représentants du *Service Tourisme Durable*, nous constatons les effets suivants de la promotion hôtelière de la Région Rhône-Alpes:

- **Fonds d'encouragement limités:** Par rapport au nombre de lits, la promotion hôtelière menée par la Région Rhône-Alpes est marginale avec moins de 5 EUR par lit. Compte tenu du peu de fonds d'encouragement investis, il faut s'attendre à ce que les effets en faveur de l'hôtellerie soient très faibles, cela malgré les objectifs axés sur l'innovation en vue du positionnement sur le marché (F-2). Avec une moyenne de 14 cas d'encouragement effectifs dans les années 2010/11, la couverture est tout aussi marginale par rapport au nombre d'hôtels (plus de 2'000) de la Région Rhône-Alpes.
- **Effets d'aubaine:** Les maigres contributions d'encouragement de l'instrument F-2 laissent supposer que les projets se réaliseraient même sans le soutien de l'Etat. Mais il convient de relever que la contribution personnelle de l'hôtelier dépasse sans doute la contribution d'encouragement moyenne d'environ 10'000 EUR, ce qui évite le risque d'effets d'aubaine. Avec les contributions à fonds perdu accordées par l'instrument F-3, le danger d'effets d'aubaine existe, car les volumes d'investissement réalisés dans le cadre du projet soutenu sont environ vingt fois plus élevés que les montants attribués (montant investi de 7.2 mio EUR pour un total de contributions d'encouragement accordées de 357'000 EUR).

6.4 Offres du Département de la Haute-Savoie

Instrument F-4 – Création et modernisation de l'hôtellerie

L'essentiel en bref

L'objectif de l'unique instrument du Département de la Haute-Savoie pour la promotion de l'hôtellerie traditionnelle³⁰ est de moderniser l'hôtellerie familiale en Haute-Savoie et de faciliter la construction d'hôtels indépendants. Il existe en outre d'autres instruments promotionnels pour les exploitations de campings, les colonies de vacances pour adolescents et les refuges.

SPÉCIFICITÉS – Création et modernisation de l'hôtellerie

Base légale	Règlement de l'attribution de l'aide du 13 décembre 2010, basé sur la Convention Région Rhône-Alpes / Département de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises, et le supplément concernant la modernisation de l'hôtellerie en Haute-Savoie
Région assistée	Haute-Savoie
Etablissements dignes d'encouragement	▪ Propriétaires ou preneurs de bail (avec un contrat de longue durée) intégrés dans les tâches quotidiennes et gérant l'exploitation à plein temps ▪ Personnes juridiques et entreprises individuelles, familiales et immobilières opérationnelles (pas plus de 25% détenus par une ou plusieurs firmes) ▪ Ne sont pas dignes d'encouragement: les franchises et chaînes d'hôtels, les entreprises gérées comme des PME (<250 employés conformément au droit de la concurrence européen) et les entreprises déjà soutenues dans le cadre du même programme promotionnel au cours des 10 dernières années.

³⁰ A certaines conditions, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances des Régions de Chablais (Evian / Thonon) et de Faucigny accorde des contributions d'encouragement aux hôtels. Les Chèque-Vacances permettent aux groupes de population défavorisés de passer des vacances à prix réduit auprès de prestataires touristiques.

Activités dignes d'encouragement	▪ Nouvelle construction, agrandissement et rénovation de bâtiments (y c. augmentation du confort) ▪ Diversification de l'offre (p. ex. piscine, espace bien-être, etc.) Ne sont pas dignes d'encouragement: les travaux d'entretien (p. ex. toiture, façade), les investissements d'équipement et les travaux de rénovation dans le restaurant (cuisine, salle à manger, bar)																
Critères pour les investissements dignes d'encouragement	▪ Minimum 50 chambres et classification dans la catégorie des hôtels 2 étoiles (catégorie hôtel de tourisme) ou conforme à la norme 2 étoiles suite au projet																
Instruments promotionnels et application	▪ Contribution à fonds perdu: Sur les coûts subventionnables, le Département de la Haute-Savoie accorde un soutien jusqu'à 25% des coûts subventionnables; limite inférieure: volume minimal d'investissement de 50'000 EUR; limite supérieure pour l'aide directe: 35'000 EUR.																
Application actuelle (2010)	<table><tr><th>F-4 Création / modernisation hôtellerie indépendante</th><th>Contrib. à fonds perdu</th><th>Prêts</th><th>Garanties Cautions</th></tr><tr><td>Nombre de cas en Haute-Savoie</td><td>13</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement accordées Haute-Savoie (mio EUR)</td><td>0.5</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)</td><td>38'154</td><td>-</td><td>-</td></tr></table>	F-4 Création / modernisation hôtellerie indépendante	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Nombre de cas en Haute-Savoie	13	-	-	Contrib. encouragement accordées Haute-Savoie (mio EUR)	0.5	-	-	Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	38'154	-	-
F-4 Création / modernisation hôtellerie indépendante	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions														
Nombre de cas en Haute-Savoie	13	-	-														
Contrib. encouragement accordées Haute-Savoie (mio EUR)	0.5	-	-														
Contrib. encouragement moy. accordée par cas (EUR)	38'154	-	-														

Effets de la promotion hôtelière du Département de la Haute-Savoie

Suite aux interviews avec les représentants de la *Direction des Sports, du Tourisme et de la Montagne*, nous estimons que les effets de la promotion hôtelière du Département de la Haute-Savoie sont les suivants:

- **Fonds d'encouragement limités:** Le programme promotionnel axé sur l'innovation, les spécialisations thématiques et les établissements de taille moyenne est judicieux en matière d'évolution structurelle en Haute-Savoie, mais les fonds d'encouragement sont trop limités pour que l'évolution structurelle puisse être suivie de manière significative.
- **Effets d'aubaine:** Il est possible que, compte tenu du groupe-cible, soit les hôtels de tourisme de 50 chambres au minimum et de la catégorie 2 étoiles (ce qui correspond aux normes 3 étoiles en Suisse), et du montant d'encouragement de 35'000 EUR au maximum, certains hôtels se fassent payer l'aide directe, sans que cette dernière n'influence la réalisation du projet de manière significative.

6.5 Perspectives

Comparaison des instruments promotionnels de 1995 à 2011

Comparativement à 1995, la palette d'instruments promotionnels en faveur de l'hôtellerie en Haute-Savoie a été adaptée. Contrairement au passé, il existe aujourd'hui des instruments qui prévoient en particulier un soutien conceptuel de l'hôtelier. Le pourcentage des aides aux investissements subventionnables était de 2% à 5% en 1996. Il est actuellement plus élevé (5% à 25%), mais les aides en espèces sont faibles, notamment par rapport aux autres régions. La figure ci-dessous donne un aperçu des instruments promotionnels au moment de la dernière analyse de Kuster / Cavelti en 1996 ainsi que des instruments actuels.

Fig. 27 Evolution des instruments promotionnels de 1996 à 2011 en Haute-Savoie

Instrument 1996	Instrument 2011	Commentaire
Aides à l'hôtellerie saisonnière et de campagne	F-3 Production de logements pour les salariés saisonniers	La région Rhône-Alpes continue de mettre l'accent sur la promotion de l'hôtellerie saisonnière.

Aides aux établissements de structure familiale d'accueil touristique	F-4 Création et modernisation de l'hôtellerie	L'instrument a été adapté: alors qu'en 1996, les hôtels de moins de 50 chambres étaient encore encouragés avec des prêts sans intérêts, seuls les hôtels de plus de 50 chambres sont soutenus aujourd'hui par des contributions à fonds perdu. De plus: légère adaptation du mécanisme de calcul.
-	F-1 Prêt participatif pour la rénovation hôtelière	Nouveau depuis 2009
-	F-2 Chèque expertise tourisme	Nouveau depuis 2008

Souce: En s'inspirant de Kuster / Cavelti (1996) / BHP – Hanser und Partner AG

Perspectives

Promotion marginale des hôtels dans l'ombre de la parahôtellerie

L'hôtellerie en Haute-Savoie a de grands défis à relever: le nombre de nuitées est en diminution et l'infrastructure hôtelière surannée doit être renouvelée. Par ailleurs, l'hôtellerie se trouve dans l'ombre de la parahôtellerie et de l'industrie des résidences secondaires.

En Haute-Savoie, la promotion hôtelière est marginale. Il est vrai qu'on essaie d'orienter la promotion vers les grands hôtels («renforcer la force») et vers une amélioration de la qualité de l'offre. Compte tenu du recul du nombre de lits en Haute-Savoie, nous estimons que les instruments F-1 à F-4 ne sont guère à même d'opérer un renversement de tendance dans l'évolution de l'hôtellerie. Nombre d'hôteliers ne connaissent pas l'offre d'encouragement.

D'autre part, les efforts consentis actuellement sont d'une certaine manière poussés jusqu'à l'absurde si les investisseurs dans les logements et les appartements (résidences de tourisme) bénéficient d'allègements fiscaux considérables (cf. Spot 7), alors que l'hôtellerie ne peut pas compter sur les mêmes incitations fiscales en la matière.

SPOT 7 DEVELOPPEMENT DES STATIONS DE SKI FRANÇAISES

Contrairement aux grandes destinations de Suisse, d'Autriche ou du Tyrol du Sud, la plupart des grandes stations de ski françaises comme L'Alpe d'Huez, Avoriaz, La Plagne, Les Arcs, Flaine, Tignes ou Val Thorens ont été créées à partir du néant (ex nihilo). A l'origine, il y avait le Plan Neige datant de 1964 et sur la base duquel l'Etat français a favorisé activement la construction de destinations de ski intégrées comprenant des appartements, des hôtels, des possibilités d'achat, des remontées mécaniques (ski in ski out), des routes d'accès depuis les vallées, déclenchant ainsi un boom de la construction dans les Alpes. Le Plan Neige prévoyait par exemple la possibilité d'exproprier l'ancien propriétaire foncier ou d'affermier le terrain à bâtir à des conditions avantageuses. Ce plan directeur pour le développement d'une véritable industrie touristique dans l'arc alpin français a été réalisé pour compenser l'exode de l'industrie métallurgique traditionnelle des régions concernées.

L'exemple de la planification et de la réalisation de la station des Arcs, complexe de différents «resorts» avec plus de 33'000 lits (Arc 1600, Arc 1800 et Arc 2000, réalisés dans les années 1960 et 1970, ainsi qu'Arc 1950 réalisé en 2003) met en évidence le rôle joué par l'Etat français dans le développement des stations de ski (Lyon-Caen / Salomon-Pelen, 2010):

- **Développement structurel et aménagement du territoire proactifs:** En 1961, les représentants de la Commission Interministérielle pour l'Aménagement de la Montagne, qui inventorie systématiquement les surfaces appropriées pour le développement de stations de ski, accompagnent Roger Godino (Savoyard et à l'époque professeur à l'INSEAD) pour inspecter des régions idéalement situées en dessous de l'Aiguille Rouge. En 1964, il fonde la Société des Montagnes de l'Arc (SMA), dont l'objectif est le développement d'une station de ski comprenant trois «zones préférentielles» pour le développement de villages. Les tâches incombant à la SMA sont l'acquisition du sol (en expropriant les 90% de propriétaires privés et en reprenant sans frais les 10% appartenant à la commune) ainsi que la construction et

l'exploitation des logements, des installations de ski et autres infrastructures. Dans les années 1960, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) soutient aussi activement le projet, car la DATAR espère que Les Arcs relanceront l'économie des régions périphériques, en l'occurrence la Tarentaise.

- **Intervention financière:** La SMA finance son projet par des investisseurs privés qui, en peu de temps, mettent à disposition 20 mio FF permettant ainsi la construction du premier village: Arc 1600. Bien que dans un premier temps, l'Etat n'apparaisse pas comme un investisseur, il soutient financièrement les promoteurs des Arcs lors de la crise immobilière au début des années 1980 par l'engagement dans la SMA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) conjointement avec d'autres banques et le groupe industriel Saint-Gobain à hauteur d'environ 80 mio FF.³¹ Dans le même temps, Roger Godino est contraint d'abandonner le pouvoir à la tête de la SMA. Il est remplacé par la CDC et par la Compagnie des Alpes (CDA) contrôlée par l'Etat qui divisent la SMA: les affaires hôtelières et les «resorts» sont vendus à des entreprises privées (p. ex. Pierre et Vacances), la CDA reprend les installations de ski. Les surfaces stratégiques mises en réserve jusque-là sont également vendues à des agents immobiliers comme par exemple à Intrawest qui y construit Arc 1950.
- **Avantages fiscaux:** Pour relancer l'économie touristique, l'Etat français accorde actuellement divers avantages fiscaux lors de l'achat d'un appartement meublé avec obligation de louer. L'impôt sur la valeur ajoutée de 19.6% peut ainsi être déduit des impôts, ou bien pendant 9 ans, 20% des investissements (max. 300'000 EUR) peuvent être déduits des impôts sur le revenu (= économie annuelle maximale sur les impôts de 6'700 EUR).³²

Conclusions: Les grandes capacités de lits de l'arc alpin ont été créées dans la tradition de la politique industrielle française, où l'Etat joue un rôle important de promoteur et de coordinateur. Lorsque cela est nécessaire, l'Etat intervient avec des mesures régulatrices adéquates ou effectue lui-même des investissements via les institutions appropriées (Caisse des Dépôts et Consignations, Compagnie des Alpes, Oséo, etc.). D'autre part, les investisseurs dans les résidences secondaires avec «lits chauds» bénéficient d'avantages fiscaux, notamment par rapport à l'hôtellerie traditionnelle – objectif: villages de vacances, résidences de tourisme.

Fig. 28 Arc 2000 (au premier plan) et Arc 1950 (à l'arrière-plan)



Source: wikipedia.org

³¹ Selon R. Godino (1994), le Ministère français des finances a également mis fin à la stratégie de propriétaire de Roger Godino en interrompant l'apport d'argent au capital propre correspondant. En lieu et place, les promoteurs ont été contraints de vendre les immeubles avec une obligation de louer. Ce fut le début de la parahôtellerie.

³² Selon l'Amendement No 11 de la Loi des Finances rectificative présenté par M. Michel Bouvard (Loi Bouvard Censi).

7 Promotion hôtelière en Suisse

7.1 Vue d'ensemble

7.1.1 Promotion touristique et hôtelière

Promotion touristique de la Confédération

La promotion touristique de la Confédération relève de la Direction de la promotion économique (DS) au sein du SECO. Elle est responsable de la politique touristique nationale et internationale ainsi que de la surveillance stratégique et de la mise en application des instruments promotionnels pour le tourisme de la Confédération. Au niveau fédéral, la promotion touristique dispose des institutions, des programmes et des instruments ci-après (résumé succinct):

- **Innotour:** Le programme encourage les projets touristiques dans le domaine de l'innovation, de la coopération et du développement du savoir. Les subventions pour une seule exploitation ne sont pas possibles. Seuls les projets concernant plusieurs entreprises/organisations peuvent être encouragés.
- **Suisse Tourisme:** Cette institution de droit public est l'organisation nationale de marketing et de vente pour la Suisse. Elle vise à promouvoir la Suisse en tant que pays des voyages et du tourisme, en Suisse comme à l'étranger.
- **Politique PME:** Les entreprises de l'industrie touristique et des loisirs peuvent aussi profiter de la promotion des PME, en particulier de cautionnements lors de la création et de la reprise d'entreprises.
- **Nouvelle politique régionale (NPR):** Dans le cadre du renforcement de la valeur ajoutée et de la compétitivité de certaines régions, les projets touristiques peuvent également bénéficier d'un soutien, mais seulement lorsqu'ils concernent plusieurs établissements d'hébergement.
- **Commission pour la technologie et l'innovation (CTI):** Les établissements hôteliers peuvent aussi solliciter l'aide de la CTI dans le domaine de la création d'entreprises (coaching) et du transfert de technologie.

Promotion de l'hôtellerie par la Confédération

Concernant l'hôtellerie, la Confédération encourage le secteur de l'hébergement en Suisse grâce à la **Société suisse de crédit hôtelier (SCH)** qui accorde des prêts de rang subordonné aux établissements d'hébergement des régions touristiques et des stations thermales et prodigue des conseils. L'objectif de la SCH est de maintenir et d'améliorer la compétitivité et la durabilité du secteur de l'hébergement.

Promotion touristique dans les cantons

En plus des instruments promotionnels de la Confédération, le tourisme est aussi soutenu par les cantons. La plupart des cantons avec une économie touristique développée disposent de leur propre loi touristique. Certains cantons comme Berne, le Valais, les Grisons, le Tessin et Saint-Gall ont des sections ou services officiels du tourisme. D'autre part, à l'intérieur des cantons, notamment dans les communes touristiques importantes, les exécutifs et les commissions spéciales ont une grande importance pour les questions de politique touristique. Les associations cantonales, régionales et subrégionales du tourisme ainsi que les destinations collaborent avec les cantons et les communes. Les cantons s'occupent encore des différentes taxes touristiques pour financer la promotion touristique dans le pays et à l'étranger: taxes de séjour et d'hébergement ainsi que taxes de promotion économique.

Promotion de l'hôtellerie dans les cantons

Selon les cantons, les établissements d'hébergement disposent de différents instruments promotionnels cantonaux sous la forme de prêts de rang subordonné avec un taux d'intérêt avantageux ou sans intérêts, de contributions à fonds perdu, de contributions aux charges d'intérêts ou de cautionnements cantonaux. Les dispositions légales sont ancrées dans les lois et ordonnances afférentes et sont spécialement axées sur les différents cantons.

7.1.2 Instruments

La Fig. 29 élaborée par la SCH donne un aperçu de la promotion de l'hôtellerie en Suisse.³³ Les différents instruments de la promotion de l'hôtellerie en Suisse sont présentés dans les chapitres ci-après (SCH au Chapitre 7.2, Sociétés coopératives régionales de cautionnement au Chapitre 7.3). Les instruments promotionnels pour l'hôtellerie dans les cantons à vocation touristique alpine comme les Grisons, le Valais, le Tessin, Vaud et Saint-Gall, sont aussi présentés brièvement (cf. Chapitres 7.4 à 7.8).

Fig. 29 Aperçu des instruments promotionnels axés sur l'hébergement indépendant en Suisse

Förderinstitutionen Fonds d'encouragement	Kantone Cantons																									
SGH	AG	AI	AR	BE	BL	BS	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH
Darlehen Prêts	x ¹	x	x	x ¹	x ¹		x ¹		x ¹	x	x ¹	x ¹	x ¹	x	x	x ¹	x ¹	x	x ¹	x ¹	x	x	x	x	x ¹	
Beratung Conseil	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Kantonale Förderhilfen Aides cantonales				2					3			5								6						
Direktdarlehen Prêts directs									x	x											x			x		
– verzinst und amortisierbar – avec intérêts + amortissements									x	x																
– zinslos und amortisierbar – sans intérêts + avec amortissements									x												x			x		
Bürgschaften Cautionnements										x ⁴													x	x		
Zinsbeiträge Contribution aux intérêts										x ⁴						x							x	x		
à-fonds-perdu-Beiträge Subventions à fonds perdus									x	x											x			x		
weitere Hilfen autres aides																				x						
– Steuererleichterungen – allègements fiscaux																								x		
– kostenlose Beratungen – prise en charge de conseils									x																	
– andere – autres																x										
KMU PME																										
Bürgschaftsgenossenschaften Coopératives de cautionnements	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Neue Regional Politik Nouvelle politique régionale		x	x	x			x		x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x		

¹ Es können in den rubrizierten Kantonen nur Teilgebiete von der SGH mitfinanziert werden. Bei mit "x" gekennzeichneten Kantonen kann im gesamten Kantonsgebiet mitfinanziert werden.

² Seulement sur certaines parties du territoire des financements SGH sont possibles. Dans les cantons avec un "x", des financements sont possibles sur tout le territoire.

³ Das Gesetz sowie die Verordnung über den Tourismus lässt den Rahmen für eine Unterstützung weitgehend offen. In den letzten Jahren wurden vornehmlich à-fonds-perdu-Beiträge ausbezahlt. Im Rahmen des Leistungsauftrages zwischen Kanton und Verband wird eine Beratungsleistung für die Leistungsträger erwartet. Gestützt auf das Tourismusgesetz wurden in den letzten Jahren keine Darlehen ausbezahlt. Im Rahmen der NRP (Neue Regionalpolitik) können auch Beherbergungsbetriebe von Leistungen (Beiträge/Darlehen) ausbezahlt werden.

⁴ Der Kanton GL hat kein eigentliches Gesetz für die Beherbergungsbetriebe, diese sind aber im Tourismusentwicklungsgesetz (TEG) berücksichtigt.

^{4a} Bürgschaften via ÖBTG / Zinskostenbeiträge nur in Ausnahmefällen.

⁵ Der Kanton LU kennt keine eigentliche Förderung der Beherbergungswirtschaft, kann und hat aber schon vereinzelt Projekte innerhalb der NRP mit à-fonds-perdu- und Darlehensbeiträgen unterstützt.

⁶ Der Kanton Thurgau will ab 2012 im Rahmen des Leistungsauftrages zum Destinationsmanagement durch die Organisation Thurgau Tourismus eine Beratungsstelle für die Beherbergung einrichten.

Source: SCH (2011)

³³ A certains endroits, la présentation diffère des résultats de nos recherches. Ces différences peuvent s'expliquer par des questionnements différents ou des définitions différentes de termes.

7.2 Société suisse de crédit hôtelier (SCH)³⁴

Orientation de la SCH

Après une phase d'intervention (1915-1955) et de subvention (1955-2000), avec la loi fédérale du 20 juin 2003 sur l'encouragement du secteur de l'hébergement, la Confédération se focalise sur le maintien et l'amélioration de la compétence et de la capacité d'innovation du secteur de l'hébergement en Suisse. La Confédération s'est fixé pour objectif d'améliorer la structure des capitaux des établissements hôteliers avec un capital-risque supplémentaire et de garantir durablement leur existence sur le marché.

A cette fin, la Confédération soutient l'octroi de prêts avec un taux d'intérêt avantageux aux établissements d'hébergement suisses dans les régions touristiques et les stations thermales qui, malgré un état des revenus sain, ne disposent pas de suffisamment de fonds propres. La Confédération encourage la SCH en vue de la réalisation du mandat légal.

La SCH est une société coopérative de droit public ayant son siège à Zurich. Le financement de la SCH est basé sur les actifs des collectivités publiques (Confédération, cantons et communes) et du secteur privé (banques, secteur de l'hébergement et partenaires). Il convient de faire la différence entre le capital de la société coopérative (environ 27 mio CHF) et le prêt sans intérêts que la Confédération met à la disposition de la SCH pour se livrer aux activités de soutien (environ 136 mio CHF).

La mission de la SCH est de maintenir et d'améliorer la compétitivité et la compétence économique du secteur de l'hébergement. Son but étant de rendre possibles les investissements, elle peut accorder des prêts de rang subordonné aux établissements d'hébergement ou reprendre les prêts existants de tiers (max. 2 mio CHF, jusqu'à 35% du financement total et durée maximale de 20 ans).³⁵ Par ailleurs, la SCH fournit des prestations financières sur tout le territoire suisse telles que conseils financiers, valorisations d'entreprises, contrôles financiers pour les cantons et études de faisabilité. Le Département fédéral de l'économie (DFE) soutient la SCH dans ses tâches.

Un coup d'œil sur les opérations de prêts selon le Rapport annuel de la SCH 2010 donne les informations suivantes:

- En 2010, la SCH a octroyé de nouveaux prêts pour un total de 26.2 mio CHF.
- Avec les prêts de la SCH en 2010, les projets réalisés représentent un investissement total d'environ 174 mio CHF.
- Plus de la moitié des prêts octroyés (fin 2010: 285) sont des prêts inférieurs à 250'000 CHF. Ils représentent néanmoins 14.3% du volume total de prêts. Le montant moyen par prêt accordé en 2010 est aussi nettement plus élevé et avoisine les 708'000 CHF.
- Avec 15%, le nombre de prêts supérieurs à 750'000 CHF est comparativement sous-représenté, mais il joue un rôle important dans le portefeuille avec plus de 50% du volume total de prêts.
- La plupart des prestations de la SCH (45% des entreprises et du volume de prêts) sont sollicitées par des entreprises implantées dans les Grisons et l'Oberland bernois.
- Une autre région importante de financement est le canton du Valais, avec 73 cas, où

³⁴ Les informations sur la SCH se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: Rapport annuel 2010 de la Société suisse de crédit hôtelier (2011), site Web de la SCH (www.sgh.ch) ainsi qu'interviews d'experts.

³⁵ L'investissement ne peut correspondre au maximum qu'à la future valeur de rendement à long terme calculée selon la méthode du flux monétaire actualisé.

le montant moyen des prêts accordés avec 223'000 CHF est comparativement bas.

- 76% des établissements soutenus disposent de plus de 50 lits.
- La SCH octroie des prêts aux hôtels de toutes les catégories d'étoiles. Les prêts sont majoritairement octroyés aux hôtels 3 étoiles (37%), suivis des hôtels 4 étoiles (31%), des établissements 1 à 2 étoiles (14%), des hôtels de luxe 5 étoiles (10%) et enfin des établissements non classés (6%).

Un coup d'œil sur les opérations de conseil selon le Rapport annuel de la SCH 2010 donne les informations suivantes:

- En 2010, la SCH s'est occupée de plus de 80 mandats et a soutenu plus de 110 entreprises réalisant ainsi un volume de revenus de quelque 563'000 CHF.
- La SCH a réalisé des expertises pour des projets qui prévoyaient un total d'investissements de 445 mio CHF au moment de l'exécution.
- Environ 50% des mandats de conseil sont réalisés dans les opérations de valorisation.

SCH					
Personne juridique	Société coopérative de droit public				
Propriétaires	814 coopérateurs; les principaux détenteurs de capitaux sont: ▪ les banques (13.1 mio CHF) ▪ la Confédération (6 mio CHF) / cantons et communes (3.3 mio CHF) ▪ le secteur de l'hébergement et ses partenaires (4.4 mio CHF)				
Collaborateurs	18				
Contributions d'encouragement accordées en 2010	SCH	Contrib. à fonds perdu	Prêts	Garanties Cautions	Total
	Nombre total de cas *	-	37	-	37
	Total contrib. encouragement accordées (mio CHF)	-	15.7	-	15.7
	Contrib. encouragement accordée par cas (CHF)	-	424'324	-	424'324
	dont cas d'hôtellerie	-	37	-	37
	dont contrib. encouragement hôtellerie (mio CHF)	-	15.7	-	15.7
	dont contrib. encouragement par cas hôtellerie (CHF)	-	424'324	-	424'324
* Versements en 2010:(montant total des prêts accordés: 26.2 mio CHF)					
** Les prestations de conseil sont fournies de manière autonome					
Volume d'investissement soutenu en 2010	174 mio CHF				
Etat des prêts en 2010	285 prêts à hauteur totale de 109.7 mio CHF				

SPOT 8 **PAQUET DE MESURES 2011 DE LA CONFEDERATION – 100 MILLIONS POUR LA SCH**

Compte tenu du franc fort, le Conseil fédéral a décidé en août 2011 de soutenir l'activité productrice de la Suisse avec un train de mesures. La première tranche, le paquet de mesures 2011, prévoit 870 mio CHF pour garantir les emplois et l'attractivité géographique de l'économie suisse à long terme. Les priorités sont les suivantes:

- **Réductions des charges à court terme** dans les domaines d'aide à l'exportation (10 mio CHF) et des transports (47 mio CHF)
- **Mesures à moyen terme** dans le domaine du transfert de savoir et de technologie (213 mio CHF) et du tourisme (100 mio CHF), ainsi qu'une aide financière à l'assurance-chômage (500 mio CHF)

Le montant de l'aide au secteur touristique est intégralement attribué à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) qui peut investir ce montant en cas de resserrement du crédit ou de demande accrue de contributions de soutien, dans la mesure où le prêt sans intérêts de la Confédération ne suffirait pas pour le déroulement des opérations commerciales.

7.3 Coopératives de cautionnement (CC)³⁶

Coopératives de cautionnement en Suisse

Les coopératives de cautionnement orientées vers les petites et moyennes entreprises facilitent l'accès aux capitaux étrangers pour les PME (également les établissements hôteliers) compétentes et susceptibles de développement. A cet effet, elles prennent à leur charge une garantie solidaire pour le crédit bancaire demandé par l'entreprise. Depuis la crise immobilière des années 90, les CC ont perdu de leur importance. Les difficultés financières en période de crise immobilière ont nécessité l'assainissement de plusieurs CC. Malgré une réorganisation des coopératives de cautionnement à la fin des années 90, elles ont encore perdu de l'importance. En 2007, un nouveau système de cautionnement a finalement été lancé; il est ancré dans la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

Depuis lors, les coopératives de cautionnement ont connu un nouveau développement prometteur. Au cours des quatre dernières années, le volume de cautionnement a passé de 86 mio CHF à environ 213 mio CHF. En 2010, plus de 800 demandes de cautionnement ont été examinées, dont la moitié ont reçu une réponse positive. Actuellement, plus de 1'600 PME bénéficient de cautionnements. L'engagement financier a été renforcé: la Confédération participe à hauteur de 65% (jusqu'ici 50%) aux pertes des organisations de cautionnement et accorde des contributions de 3 mio CHF aux coûts administratifs des organisations de cautionnement reconnues si les objectifs sont atteints. Les contributions aux coûts administratifs permettent aux coopératives de maintenir à un bas niveau les coûts d'examen des demandes et de surveillance, et partant d'offrir des conditions avantageuses aux PME. D'autre part, grâce à la prise en charge des pertes garanties par la Confédération, les primes de risque restent aussi à un bas niveau. Le montant de cautionnement maximal a été fixé à 500'000 CHF par cas. Le nombre des coopératives de cautionnement reconnues et soutenues par l'Etat a en outre été réduit de 10 à 4:

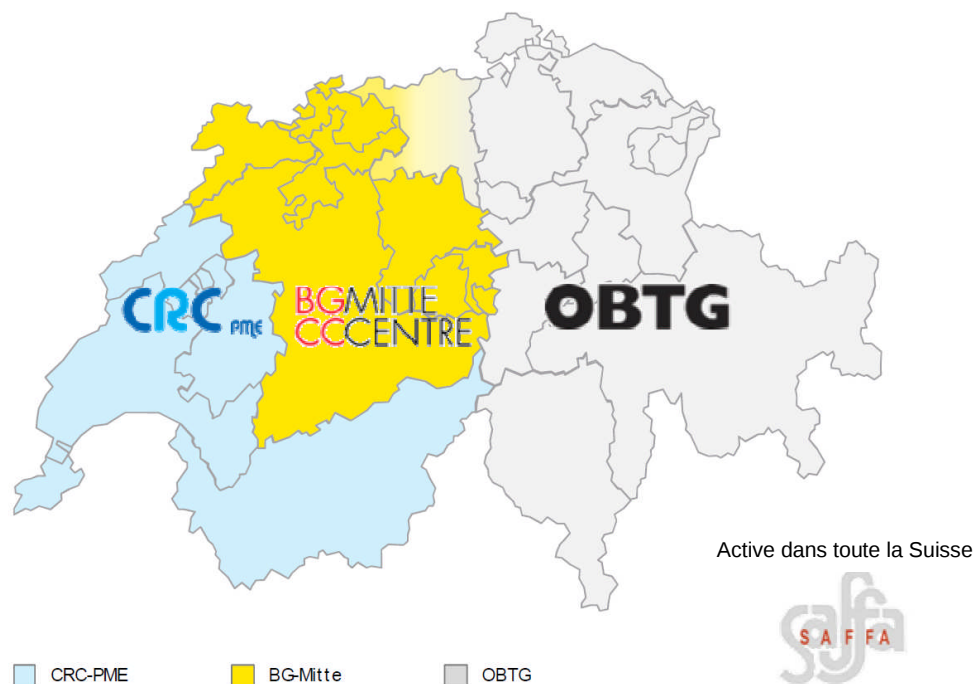
- Coopérative de cautionnement de Suisse orientale (OBTG) pour la Suisse orientale et le Tessin
- Coopérative de cautionnement Centre pour Berne, la Suisse occidentale et certaines parties de Suisse centrale
- Coopérative romande de cautionnement pour la Suisse occidentale et le Valais (CRC PME)
- Société coopérative de cautionnement vouée à la cause des femmes (SAFFA)

Collaboration avec les cantons

Dans la plupart des cantons, il existe des contrats de prestations pour la collaboration entre les cantons et les CC, cela également dans les cantons touristiques GR, SG, VS et VD. Ces conventions concernent les contributions financières aux CC, mais aussi le transfert de prestations de promotion économique, notamment dans le domaine des cautionnements pour les PME. Selon Ernst&Young (2010), il existe entre les divers cantons de fortes différences dans l'intensité de la collaboration, ce qui permet une adaptation aux besoins spécifiques de chaque région.

³⁶ Les informations sur les Coopératives de cautionnement (CC) se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: *Schlussbericht Evaluation des gewerblichen Bürgschaftswesens 2007-2010* Ernst&Young (2010), Dossier de presse Politique de la Confédération en faveur des PME: Relance du système de cautionnements pour les PME (2007) et site Web des Coopératives de cautionnement, cf. Bibliographie.

Fig. 30 Secteurs d'activité des coopératives régionales de cautionnement



Source: Ernst&Young (2010)

7.4 Grisons³⁷

Rôle de la promotion hôtelière et institutions

Le canton des Grisons encourage les projets d'établissements d'hébergement importants pour l'économie régionale et particulièrement novateurs via le Service cantonal de l'Office de l'économie et du tourisme (AWT) du Département de l'économie publique et des affaires sociales sous la forme de prêts et de contributions à fonds perdu. La base légale est l'article 9 de la loi du 11 février 2004 sur la promotion du développement économique du canton des Grisons (GWE; BR932.10). Dans la mesure du possible, les investissements des établissements d'hébergement doivent être soutenus par des prêts selon la procédure de crédit de la SCH. Dans tous les cas, un avis positif de la SCH sur la supportabilité du projet au niveau de l'entreprise est nécessaire pour obtenir un soutien cantonal. Si l'avis sur une demande de prêt s'avère positif, la décision d'accorder une aide est prise après coup, sans ou en collaboration avec la SCH.

Tous les projets dignes d'encouragement doivent répondre aux critères suivants:

- Importance pour l'économie régionale
- Innovation
- Contribution déterminante pour garantir une offre touristique compétitive dans la région
- Garantie d'un apport raisonnable de fonds propres (min. 15%)
- Preuve d'un financement de base conforme au marché d'au moins 75% des coûts de projet

³⁷ Les informations sur la promotion de l'hôtellerie dans les Grisons se réfèrent, sauf autre mention, aux sources indiquées dans la bibliographie sous la rubrique Lois, ordonnances et directives Suisse/Cantons ainsi qu'aux renseignements de l'Office de l'économie et du tourisme grison (département Développement du tourisme).

Instruments promotionnels et application

Pour la promotion de l'hôtellerie, le canton des Grisons prévoit les instruments et les applications suivantes:

- **Prêts:** Le canton des Grisons accorde des prêts avec un taux d'intérêt avantageux entre 50'000 CHF et 300'000 CHF sur les investissements subventionnables. Selon la durée (5 à 10 ans), le prêt peut s'élever à un taux maximal d'encouragement de 25%. Le taux d'intérêt correspond au taux d'une obligation de la Confédération sur 10 ans avec 0.5% en sus.
- **Contributions à fonds perdu:** Jusqu'à 25% des coûts subventionnables, le canton des Grisons accorde des contributions à fonds perdu en général jusqu'à 50'000 CHF. Ces montants ne sont octroyés que si les prêts ne sont pas adaptés au financement du projet.

Dans des cas exceptionnels, la loi prévoit également des contributions aux charges d'intérêts qui ne sont pas utilisées dans la pratique selon l'AWT.

7.5 Valais³⁸

Rôle de la promotion hôtelière et institutions

L'offre d'encouragement pour l'hôtellerie en Valais va des prêts avec un taux d'intérêt avantageux ou sans intérêts, en passant par les contributions aux charges d'intérêts, jusqu'aux contributions aux prestations de consultants externes. La loi du 11 février 2000 sur la politique économique cantonale et l'art. 32 de la loi du 9 février 1996 sur le tourisme servent de base légale.

Le canton s'occupe lui-même de l'octroi des prêts. Un avis positif de la SCH sur la supportabilité du projet au niveau de l'entreprise est nécessaire pour obtenir un soutien cantonal. Le futur bénéficiaire peut décider s'il souhaite obtenir un prêt du canton ou de la SCH. Il est également possible de combiner les prêts du canton et de la SCH.

Les autres aides financières du canton sont accordées par l'agence valaisanne de la Coopérative de cautionnement CRC PME (l'Office valaisan de cautionnement mutuel pour les artisans et commerçants OVAC) et par le Centre de Compétences Financières SA (CCF SA) dans le cadre d'un contrat de prestations avec le canton du Valais. Les deux entreprises sont juridiquement autonomes, mais forment une seule entité indépendante. Les aides financières proposées sont principalement axées sur les entreprises exportatrices et non pas sur l'hôtellerie. Sur la base d'une étude commune avec l'Association hôtelière du Valais, des instruments spécifiques à l'hôtellerie sont en cours d'élaboration afin de mieux répondre aux exigences spécifiques à la branche dans le futur.

Instruments promotionnels et application

Le canton du Valais prévoit les instruments et les applications suivantes pour la promotion de l'hôtellerie:

- **Prêts:** Des contributions de soutien sous la forme d'un prêt avec un taux d'intérêt avantageux ou sans intérêts (*prêt hôtel*) sont accordées pour les investissements et

³⁸ Les informations sur la promotion de l'hôtellerie en Valais se réfèrent, sauf autre mention, aux sources suivantes: Rapport annuel 2010 Business Valais (2011), aux sources mentionnées dans la bibliographie sous la rubrique Lois, ordonnances et directives Suisse/Cantons, aux sites Web des différentes institutions (Business Valais www.business.valais.ch, Centre de Compétences Financières SA www.ccf-valais.ch, Office valaisan de cautionnement mutuel pour les artisans et commerçants www.ovac.ch) ainsi qu'aux renseignements du Développement économique (unité commerciale Tourisme et développement économique).

les constructions de petits et moyens hôtels familiaux. Le soutien peut atteindre 25% des coûts subventionnables. La durée des prêts varie entre 15 et 18 ans. L'investissement minimal est de 200'000 CHF pour une rénovation et de 1 mio CHF pour une nouvelle construction ainsi que l'achat et la rénovation d'hôtels.

- **Contributions aux charges d'intérêts:** Sur les crédits cautionnés ou sur le montant investi dans le cas où aucun cautionnement n'a été demandé, le canton du Valais accorde pendant 5 ans des contributions aux charges d'intérêts de 2% p.a. Pour les crédits / investissements bénéficiant d'une aide maximale, cela équivaut à 10'000 CHF (dans la pratique, pas prioritairement pour l'hôtellerie).
- **Conseil:** Les hôtels et les PME peuvent en outre profiter d'une aide maximale de 50% sur les frais de conseil. L'aide maximale ne doit pas excéder 50'000 CHF par prestation de consultant. Les entreprises ayant dégagé un cash-flow supérieur à 500'000 CHF au cours des trois dernières années ne sont pas dignes d'encouragement.

Le canton du Valais met en outre à disposition des fonds pour augmenter le capital de la CRC PME. Les PME de l'économie valaisanne (donc aussi les établissements hôteliers) peuvent aussi en profiter indirectement.

7.6 Tessin³⁹

Rôle de la promotion hôtelière et institutions

Le canton du Tessin peut accorder aux établissements hôteliers une aide sous la forme de contributions à fonds perdu, de prêts avec un taux d'intérêt avantageux, de contributions aux charges d'intérêts et de cautionnements. Selon le canton, les contributions à fonds perdu sont les plus utilisées dans la pratique, mais rarement les prêts. La loi du 30 novembre 1998 sur le tourisme et son ordonnance d'exécution du 4 juillet 2000 servent de base légale au soutien. Un crédit-cadre de 4 ans approuvé par le Conseil d'Etat et pouvant être soumis au référendum facultatif met à disposition les fonds pour financer la promotion touristique (crédit-cadre touristique 2010-2013: 32 mio CHF au total, dont environ 17 à 20 mio CHF pour l'hébergement). La répartition du crédit-cadre sur les différentes années est fixée par le Conseil d'Etat dans le plan financier pour les investissements.

Le pouvoir de décision sur l'octroi d'une aide financière jusqu'à un montant maximal de 500'000 CHF par cas est exercé par l'Office du développement économique (*Ufficio per lo sviluppo economico*). Les montants supérieurs doivent être approuvés par le Conseil d'Etat. Seuls les projets ayant pour objectif une augmentation qualitative ou quantitative de l'offre sont soutenus. C'est pourquoi les projets de rénovation et d'achat ne sont pas encouragés.

Tous les projets subventionnables doivent remplir les critères suivants:

- Harmonisation du projet avec les objectifs de la politique touristique du canton
- Importance du projet pour le tourisme tessinois
- Existence d'un plan de financement
- Prise de position positive de l'*Ente Ticinese per il Turismo (ETT)*.

³⁹ Les informations sur la promotion de l'hôtellerie au Tessin se réfèrent, sauf autre mention, aux sources mentionnées dans la bibliographie sous la rubrique Lois, ordonnances et directives Suisse/Cantons et aux renseignements de l'Office du développement économique tessinois.

Instruments promotionnels et application

- **Prêts:** Le canton du Tessin octroie des prêts sans intérêts de 10% à 25% des coûts d'investissement subventionnables. La durée est de 25 ans. Dans les cas exceptionnels, une libération du remboursement du prêt pour les 5 premières années peut être accordée (instrument insignifiant dans la pratique, car les prêts sont principalement accordés par la SCH).
- **Contributions à fonds perdu:** Sur 10% à 15% des coûts subventionnables, le canton du Tessin accorde des contributions non remboursables. La plus grande partie des fonds du crédit-cadre touristique sont utilisés pour les contributions à fonds perdu.
- **Contributions aux charges d'intérêts:** Sur les prêts, le canton du Tessin accorde pendant 5 ans des contributions aux charges d'intérêts jusqu'à hauteur de 30% des charges d'intérêts annuelles. A titre exceptionnel, ce délai peut être prolongé jusqu'à 8 ans (peu utilisé dans la pratique).
- **Cautionnement:** Le canton du Tessin cautionne au maximum 30% d'un prêt pendant 30 ans si les garanties à disposition sont insuffisantes (peu utilisé dans la pratique, car les cautionnements sont pris en charge exclusivement par l'OBTG).

7.7 Vaud⁴⁰

Rôle de la promotion hôtelière et institutions

Le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) du canton de Vaud soutient les projets des entreprises de l'industrie, des services et de la technologie (établissements hôteliers inclus) sous la forme de contributions aux charges sur les crédits d'investissement des institutions de crédit. Les articles 33 et 34 de la *Loi sur l'appui au développement économique* servent de base légale. Les investissements dignes d'encouragement doivent répondre aux critères suivants:

- Plus-value pour les entreprises / avantages concurrentiels
- Création et maintien de postes de travail

Garantie d'un apport raisonnable de fonds (min. 20%)

Instruments promotionnels et application

- **Contributions aux charges d'intérêts:** Aide sous la forme de contributions aux charges d'intérêts jusqu'à 50% des charges d'intérêts pour 6 ans au maximum. Le montant total des contributions aux charges d'intérêts ne doit pas dépasser un tiers du montant du crédit d'encouragement.

Le canton de Vaud aide aussi les entreprises en prenant à sa charge des arrièrecautions à hauteur de 50% (mais au maximum 100'000 CHF) sur les cautionnements de l'agence locale (antenne) «Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire» (CVCh) de la Coopérative de cautionnement CRC-PME.

⁴⁰ Les informations sur la promotion de l'hôtellerie dans le canton de Vaud se réfèrent, sauf autre mention, au Rapport d'activité 2010 du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) (2011) et aux sources mentionnées dans la bibliographie sous la rubrique Lois, ordonnances et directives Suisse/Cantons.

7.8 Saint-Gall⁴¹

Rôle de la promotion hôtelière et institutions

Le canton de Saint-Gall soutient l'hôtellerie avec des contributions aux charges d'intérêts sur les prêts de la SCH et des contributions aux services de conseil pour les projets de développement touristique. Selon la loi, le canton peut en outre prendre à sa charge des cautionnements et, à titre exceptionnel, également les prestations de la SCH, ce qui, d'après le canton, n'a encore jamais été utilisé dans la pratique, aucune demande n'ayant été déposée jusqu'à présent. La Décision du Grand Conseil du 11 janvier 1996 sur le soutien aux projets touristiques (SGS 575.11) sert de base légale. Seuls les projets dignes d'encouragement en vertu de la loi fédérale sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature et situés dans une commune qui prélève une taxe touristique communale sont soutenus. Pour n'importe quel type d'encouragement, il s'agit de prendre en compte les intérêts de la population indigène et des hôtes, les objectifs en matière d'aménagement du territoire et les objectifs écologiques. Les prestations de l'Etat pour les projets dignes d'encouragement en vertu de la législation fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne sont imputées au budget général. Les prestations de l'Etat pour les projets dignes d'encouragement selon la loi fédérale sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature sont imputées à la facture touristique⁴².

Instruments et application

- **Contributions aux charges d'intérêts:** Sur les prêts de la SCH, le canton de Saint-Gall prend à sa charge 100% des charges d'intérêts annuelles pour 5 ans.
- **Octroi de prêts:** Pas d'informations (insignifiants dans la pratique)
- **Cautionnements:** Pas d'informations (insignifiants dans la pratique)
- **Conseil** pour les projets de développement touristique, le plus souvent dans le cadre de la NPR ou d'Innotour de la Confédération, mais parfois aussi sans la Confédération.

Exemple: Programmes promotionnels des régions de vacances au pays de Heidi (NPR) et dans le Toggenbourg (Innotour)

- Financement d'une première analyse de l'hôtel: prestations des consultants qui fournissent à l'hôtelier un aperçu de la situation de l'établissement (montant maximal de 7'500 CHF).
- Financement d'un examen de détail (montant maximal de 7'500 CHF par thème sur 50% du coût total du conseil).
- Soutien aux coopérations par des aides financières jusqu'à 50% des coûts subventionnables pendant les premiers 4 ans.

⁴¹ Les informations sur la promotion de l'hôtellerie dans le canton de Saint-Gall se réfèrent, sauf autre mention, aux sources mentionnées dans la bibliographie sous la rubrique Lois, ordonnances et directives Suisse/Cantons, au site Web du canton de Saint-Gall (www.sg.ch) et aux renseignements de la Promotion des sites du canton de Saint-Gall.

⁴² Le décompte touristique est un décompte de financement spécial du canton de Saint-Gall dont les fonds publics sont affectés à la promotion du tourisme.

8 Comparaison de la promotion de l'hôtellerie dans les pays alpins

Concentration sur les particularités

Il est difficile de comparer la promotion hôtelière des pays alpins, car une multitude d'instruments sont utilisés dans les pays comparables à divers niveaux de l'Etat et avec des objectifs différents. Nombre de ces instruments présentent des similitudes avec les instruments employés en Suisse.

Notre travail vise à donner des idées pour perfectionner l'arsenal de mesures de la SCH, respectivement de la promotion de l'hôtellerie. Compte tenu de ce qui précède, nous nous bornons, dans la comparaison des instruments, à mettre en évidence, par rapport à la Suisse, les différences essentielles dans les instruments et dans la promotion de l'hôtellerie et à débattre de l'importance de ces différences pour la Suisse.

Prémisses

L'encouragement de l'Etat aux établissements hôteliers dans les régions comparables est, à l'instar de la Suisse, le résultat d'un long développement historique et culturel (*path dependency*). L'orientation actuelle des instruments, des programmes et des institutions d'encouragement dans les régions comparables doit donc être interprétée dans l'optique de ce développement et ne pas être considérée «en soi» comme bonne ou mauvaise.

Pour un jugement comparatif de la promotion hôtelière dans les régions comparables, nous considérons qu'il est judicieux d'adopter une vision helvétique, c'est-à-dire de nous tourner vers les objectifs et les pratiques de la politique d'encouragement en Suisse. Nous estimons donc qu'avec les prémisses, respectivement les critères d'évaluation ci-après, la politique d'encouragement de nos pays voisins peut être mise en parallèle avec la promotion hôtelière suisse de la manière la plus simple et la plus sensée possible:

- **Impact positif de l'encouragement:** Les instruments et les programmes promotionnels censés générer un profit durable pour l'entreprise (⇒ l'investissement accordé contribue durablement au succès de l'entreprise) orientent l'évolution structurelle de la branche hôtelière dans la direction souhaitée.
- **Politiquement envisageable / pas de distorsion de concurrence:** L'encouragement ne doit pas restreindre les activités économiques, mais plutôt créer les conditions-cadres permettant aux forces économiques de continuer à agir. Cela concerne la concurrence entre les hôtels soutenus et non soutenus, mais aussi la concurrence entre l'hôtellerie et les autres branches industrielles.
- **Pas d'effets d'aubaine:** L'encouragement doit être conçu pour permettre la réalisation d'investissements et de projets qui seraient impossibles sans aide, ou pas dans ce cadre-là; autrement dit, aucune contribution d'encouragement ne doit être accordée si elle n'est pas nécessaire pour l'investissement.
- **Pas de surinvestissements:** Il faut éviter, compte tenu de l'orientation de l'encouragement, que l'offre soit maintenue artificiellement ou élargie. (p. ex. que l'on construise trop d'objets identiques et que les hôtels se concurrencent mutuellement).

8.1 Aperçu comparatif

Conception des instruments

Multitude d'instruments

La Fig. 31 donne un aperçu des instruments qui, selon nos recherches, sont considérés comme particulièrement efficaces pour la promotion hôtelière dans les pays alpins. Les principaux enseignements tirés de cette compilation sont les suivants:

- **Prêts:** Des prêts avec un taux d'intérêt avantageux sont octroyés dans la plupart des

régions comparables. Ils servent surtout à financer les investissements, et cela à hauteur de 70% à 100% des coûts de projet. Contrairement à ces prêts, ceux de la SCH (et certains véhicules de participation de la BayBG) ont un caractère mezzanine, c'est-à-dire qu'ils sont mis à disposition sous la forme de financements subordonnés et qu'ils présentent ainsi un caractère identique aux fonds propres. Dans les régions comparables, les montants maximaux des prêts sont plus élevés.

- **Contributions à fonds perdu:** A la différence de la SCH, les principales institutions d'encouragement du Tyrol et du Tyrol du Sud (ÖHT, province de Bolzano-Tyrol du Sud) octroient aussi des contributions à fonds perdu aux établissements hôteliers. Le taux d'encouragement oscille en moyenne entre 5% et 10% des coûts subventionnables. Compte tenu du droit de la concurrence européen, les contributions d'encouragement sont limitées. Certains cantons suisses accordent également des contributions à fonds perdu.
- **Cautionnements:** A l'étranger, les coopératives de cautionnement sont très développées et, en collaboration avec les banques habituelles, elles s'appliquent aussi bien aux crédits commerciaux qu'aux crédits d'encouragement. Bien que les cautionnements permettent souvent aux établissements hôteliers de profiter de conditions plus avantageuses pour les prêts bancaires, ils sont aujourd'hui peu demandés dans la pratique en raison du bas niveau actuel des taux d'intérêt et de la facilité d'obtenir un crédit pour les établissements hôteliers.
- **Capital propre:** En Bavière, il est possible de mettre à disposition des fonds propres, notamment pour le soutien aux jeunes entrepreneurs et dans le cadre des règlements de successions.
- **Conseil:** A l'exception de la Bavière, toutes les régions proposent des prestations de consultants aux établissements hôteliers. A la différence de la Suisse, où la SCH se livre aux activités de conseil *in-house*, les prestations de consultants externes sont prioritairement soutenues financièrement dans le Tyrol du Sud et dans la Région Rhône-Alpes. Au Tyrol, l'ÖHT offre aussi des conseils promotionnels à l'interne.

Fig. 31 Comparaison des principaux instruments de la promotion hôtelière dans les pays alpins

Prêts

No	Mesure	Quelles entreprises?	Montant max.	Part max.
Ö-1	Promotion TOP-Tourisme Partie A Investissements	PME, min. 3*, min. 30 chambres	EUR 5 Mio.	70%
Ö-10	Programme touristique ERP	Toutes, 10% à 20% de fonds propres	EUR 4 Mio.	10% à 25%
I-1	Aide aux investissements des entreprises	PME	EUR 3.5 Mio.	80%
D-1	Crédit pour entrepreneurs KfW	Toutes	EUR 10 Mio.	100%
D-1	Crédit pour entrepreneurs KfW (subordonné)	Toutes	EUR 4 Mio.	100%
D-3	Crédit d'investissement 100 (augmentation de D-2)	PME, croissance	EUR 10 Mio.	100%
D-7	Crédit de démarrage 100 (augmentation de D-6)	PME, création ou reprise	EUR 10 Mio.	100%
D-8	Crédit universel	PME	EUR 10 Mio.	100%
D-9	Crédit pour crise aiguë	ME, restructuration	EUR 1.6 Mio.	100%
CH	Prêts de la SCH	Hôtels dans les régions touristiques	CHF 2 Mio.	35%

Contributions à fonds perdu

No	Mesure	Quelles entreprises?	Montant max.	Part max.
Ö-1	Promotion TOP-Tourisme Partie A Investissements	PME, min. 3*, min. 30 chambres	EUR 1 Mio.	3%
Ö-12	Encouragement des petites entreprises du Tyrol	PE, chiffre d'affaires max. EUR 10 Mio	EUR 0.5 Mio.	0.05
I-1	Aide aux investissements des entreprises	PME, min. 3*, max. 90 lits	EUR 0.1 Mio.	13%
D-16	Promotion régionale bavaroise	PME	pas d'infos	10% à 40%

Cautionnements

No	Mesure	Quelles entreprises?	Montant max.	Part max.
Ö-7	Garantie pour établissements touristiques	PME, min. 3*, min. 30 chambres	EUR 4 Mio.	70%
D-1	Crédit pour entrepreneurs KfW	Toutes	EUR 10 Mio.	50%
D-1	Crédit pour entrepreneurs KfW (subordonné)	Toutes	EUR 4 Mio.	100%
D-11	GarantiePlus	PME	EUR 5 Mio.	50% à 70%
D-14	Cautionnement	PME	EUR 1 Mio.	80%

Participations

No	Mesure	Quelles entreprises?	Montant max.	Part max.
D-12	Participation au capital créateurs activités indép.	ME	EUR 250'000	50% des fonds propres
D-13	Fonds propres pour PME	ME	EUR 5 Mio.	

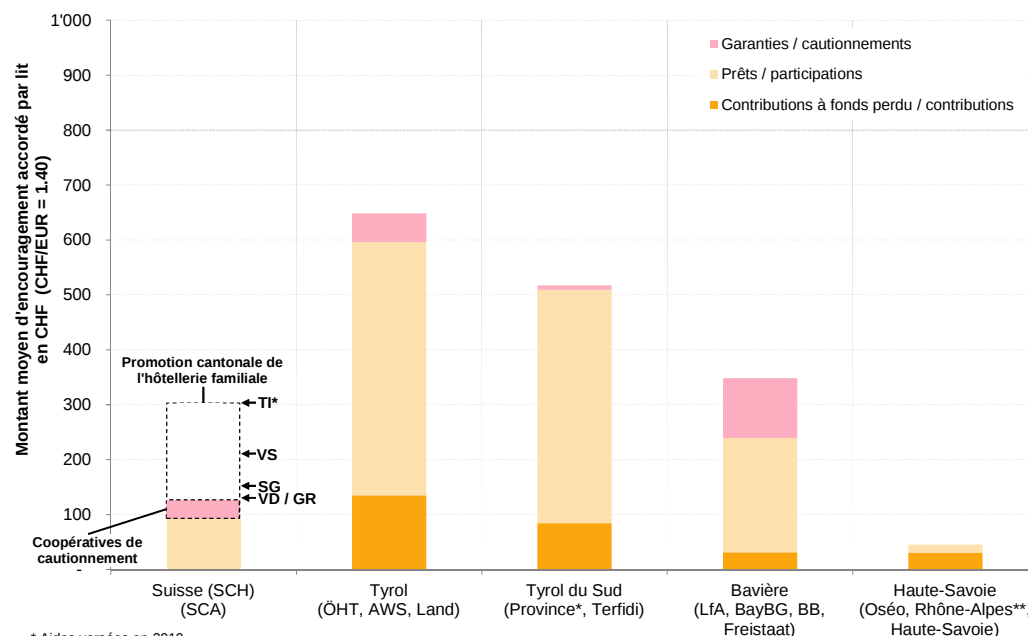
Source: BHP – Hanser und Partner AG

Dotation des fonds d'encouragement

Soutien plus élevé au Tyrol et dans le Tyrol du Sud

Vu le manque de transparence des différentes institutions d'encouragement, la représentation de la dotation en instruments d'encouragement n'est qu'approximative. Pour comparer le montant absolu des fonds d'encouragement accordés en 2010, nous avons procédé à des estimations dans les cas où aucune information officielle spécifique à la région n'était disponible. Les fonds d'encouragement par institution et par région assistée ont été convertis en capacités de lits existantes (cf. Fig. 32).

Fig. 32 Niveau de soutien étatique au secteur de l'hébergement dans les régions comparables (aides accordées en 2010)



* Aides versées en 2010

** Contributions d'encouragement accordées en 2011

Source: BHP – Hanser und Partner AG (estimations et extrapolations)

De nos recherches, nous tirons les enseignements suivants:

- **Soutien étatique primordial dans tous les pays:** Jusqu'à plusieurs centaines de francs sont mises à disposition chaque année par lit d'hôtel dans les différents pays sous la forme de prêts, de contributions à fonds perdu et de garanties. Si l'on pré-suppose une durée moyenne d'utilisation de 25 ans pour un lit, entre 1'000 CHF et 16'000 CHF de contributions d'encouragement sont mises à disposition par lit. A supposer que les coûts d'investissement s'élèvent à 150'000 CHF par lit (ce montant peut varier en fonction du lieu et des normes), les investissements dans l'hôtellerie sont soutenus par l'Etat à hauteur de 1% à 13% (cf. Fig. 33). Dans certains cas, le soutien mesuré à l'aune des investissements subventionnables peut être supérieur.
- **Niveaux de soutien différenciés:** Les niveaux de soutien, une fois convertis et sur la base des contributions d'encouragement accordées en 2010, oscillent entre 500 CHF et 650 CHF par lit au Tyrol et dans le Tyrol du Sud. En Bavière et en Suisse (coopératives de cautionnement et cantons inclus), environ 300 CHF à 350 CHF sont versés en moyenne par lit. En Haute-Savoie / Rhône-Alpes, les moyens mis à disposition sont nettement inférieurs.

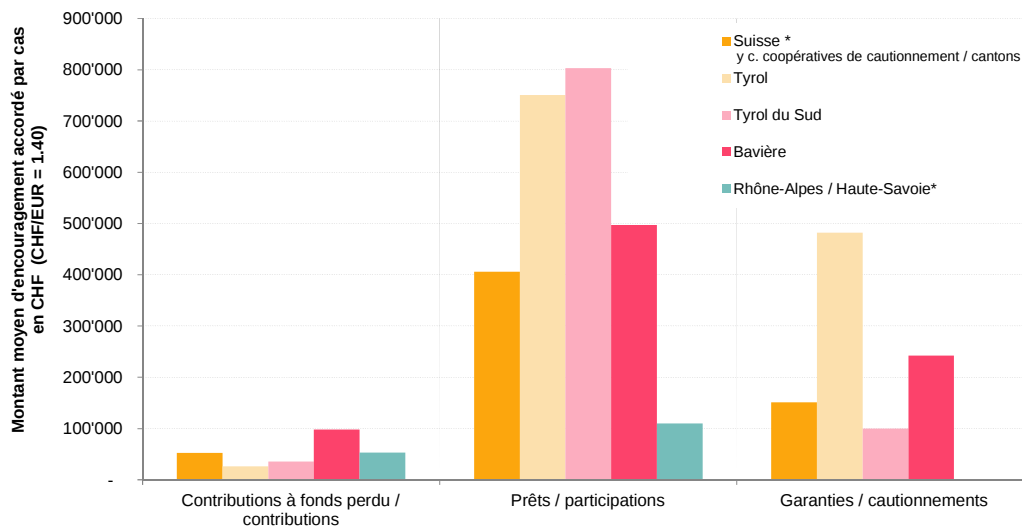
Fig. 33 Taux d'encouragement à l'hôtellerie dans les régions comparables (chiffres approximatifs de 2010)

Taux d'encouragement Part des investissements soutenus mesurée en pour-cent du total approximatif des investissements	
Suisse	environ 1.5% (avec les aides des cantons et des coopératives de cautionnement: jusqu'à 5%)
Tyrol	environ 11%
Tyrol du Sud	environ 8%
Bavière	environ 6% (sans la KfW)
Haute-Savoie	< 1%

Source: BHP – Hanser und Partner AG (estimations)

- **Prêts au premier plan:** Dans toutes les régions comparables, les principales contributions d'encouragement sont accordées sous la forme de prêts ou également de cautionnements en Bavière. Au Tyrol et dans le Tyrol du Sud, la part des contributions à fonds perdu est comparativement la plus élevée dans l'encouragement global de la région.
- **Soutien similaire par cas:** La comparaison de l'aide effectivement versée par cas montre que la promotion de l'hôtellerie en Suisse est comparable à celle de la Bavière et de la Haute-Savoie, mais que l'encouragement notamment quantitatif pour les prêts est inférieur à celui du Tyrol et du Tyrol du Sud, et inférieur aussi à celui du Tyrol et de la Bavière s'agissant des cautionnements (cf. Fig. 34). Dans les trois régions, les entreprises ont la possibilité de demander des contributions d'encouragement et des taux de soutien supérieurs.

Fig. 34 Contribution d'encouragement par cas dans les régions comparables (année 2010)



* Région Rhône-Alpes: chiffres 2011

Source: BHP – Hanser und Partner AG

SPOT 9 TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DANS LES PAYS ALPINS

Un coup d'œil sur les taux de la taxe sur la valeur ajoutée dans les pays comparables montre que dans toutes les régions, l'hôtellerie profite d'un taux préférentiel ($\Rightarrow$ encouragement sectoriel). Comparativement, les établissements hôteliers suisses bénéficient du meilleur taux préférentiel (3.8%). Dans les régions comparables, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée oscille entre 5.5% et 10%. Si l'on compense ce taux par le niveau de prix général dans les régions comparables, les taxes sur la plus-value exprimées en pour-cent que les hôtes doivent payer sont relativement proches les unes des autres.

Fig. 35 Aperçu des taux de la taxe sur la valeur ajoutée dans l'hôtellerie des pays comparables (état décembre 2011)

	Suisse	Autriche	Italie	Allemagne	France
Taux ordinaire	8.0%	20.0%	21.0%	19.0%	19.6%
Taux spécial	3.8%	10.0%	10.0%	7.0%	5.5%
Niveau de prix (Comparative Price Levels, OCDE nov. 2011)	100	65	58	62	67
Montant absolu équivalent basé sur le niveau de prix (taux spécial x niveau de prix)	3.8	6.5	5.8	4.3	3.7

Source: BHP – Hanser und Partner AG

8.2 Comparaison de la promotion hôtelière au Tyrol

Meilleur développement structurel qu'en Suisse

Nos recherches ont montré que le Tyrol/l'Autriche disposent de structures d'hébergement similaires à celles de la Suisse. Globalement, la structure tyrolienne s'est mieux développée que dans l'arc alpin suisse. Le Tyrol a manifestement réussi à faire progresser le segment mieux structuré des hôtels 4/5 étoiles. Il est par contre impossible de dire avec certitude si ce résultat est lié à la promotion.

8.2.1 Particularités

Davantage d'objectifs structurels et renforcement du changement structurel

Si l'on considère les instruments et programmes promotionnels utilisés, les points les plus frappants sont les suivants:

- **ÖHT, la plus importante institution d'encouragement:** Pour la promotion nationale de l'hôtellerie au Tyrol/en Autriche, l'ÖHT est primordiale; avec son orientation fondamentale de banque d'encouragement pour le tourisme, elle est comparable à la SCH. A la différence de la SCH, l'ÖHT accorde aussi des contributions à fonds perdu et des cautionnements en plus des prêts. Par ailleurs, la plupart des Länder disposent de leur propre promotion hôtelière qui apparaît plutôt comme modeste par rapport à l'ÖHT, mais qui complète l'encouragement de l'ÖHT.
- **Promotion de la qualité:** La promotion hôtelière en Autriche s'est largement focalisée sur l'amélioration de la qualité, en particulier dans la catégorie d'étoiles, et sur l'optimisation de la taille des établissements. Les critères d'encouragement pour la plupart des instruments sont plus étroitement définis qu'en Suisse (p. ex. 30 chambres au minimum, atteinte des normes 3 étoiles au minimum). La construction de nouveaux hôtels n'est soutenue qu'à titre exceptionnel. Compte tenu des établissements dignes d'encouragement plus étroitement définis, les fonds sont apparemment investis prioritairement dans le développement des (futurs) entreprises bien structurées.
- **Encouragement différencié:** Il existe toute une série d'instruments avec des objectifs d'encouragement spécifiques. Ainsi, les entrepreneurs désirant mettre en place une nouvelle entreprise ou reprendre une entreprise peuvent bénéficier d'une aide. Il existe d'autres instruments qui contribuent à l'assainissement de l'entreprise dans

une situation de restructuration. En général, ces instruments améliorent également la structure. Pendant la crise économique, des programmes d'innovation ou de promotion limités dans le temps (encouragement thématique) ainsi que des petits crédits sur mesure censés atténuer les effets négatifs de la crise économique ont également été instaurés.

- **Coûts subventionnables vs mezzanine:** A la différence de la Suisse, où la SCH accorde aux établissements hôteliers un capital mezzanine sous la forme de prêts de rang subordonné, les institutions d'encouragement ÖHT, AWS et le Land Tyrol financent les coûts subventionnables des établissements hôteliers avec des prêts «traditionnels» souvent jusqu'à hauteur de 70%. Le cas échéant, ces prêts sont garantis par les cautionnements correspondants.
- **Concurrence avec les banques commerciales:** Compte tenu de cette orientation, les prêts de l'ÖHT en particulier sont aussi en concurrence avec les banques commerciales puisque l'ÖHT offre un produit comparable à des conditions plus avantageuses (taux d'intérêt, durée, différé d'amortissement).
- **Budget cadre comme objectif d'encouragement:** L'Etat autrichien met chaque année à la disposition de l'ÖHT, via le BMWFJ, un budget qu'elle consacre à l'hôtellerie de la manière la plus judicieuse possible (pour 2010: 24.3 mio EUR). Il incombe ainsi à l'ÖHT de répartir uniformément les fonds sur toute l'année et de les attribuer aux projets les plus dignes d'encouragement jusqu'à épuisement du budget en fin d'année. Cette approche est foncièrement différente de la politique d'encouragement de la SCH, qui distribue en permanence les fonds *ad hoc* et dont les contributions d'encouragement annuelles aux hôtels peuvent donc varier fortement.

8.2.2 Avantages et inconvénients

Par rapport à la Suisse, la politique d'encouragement de l'hôtellerie au Tyrol/en Autriche a généralement un meilleur impact sur le développement structurel de l'hôtellerie. Cela s'explique vraisemblablement par l'orientation systématique vers la promotion de la qualité et par la plus forte dotation par lit. Les programmes des deux pays sont plutôt axés sur le développement régional que sur la suppression par principe de dysfonctionnements du marché.

Fig. 36 Aperçu des avantages et des inconvénients de la politique d'encouragement de l'hôtellerie au Tyrol/en Autriche

Critères:		(1)	(2)
(1) Evaluation absolue:	😊 bon 😐 neutre ☹️ mauvais		
(2) Evaluation par rapport à la Suisse:	+ meilleur = identique – moins bon		
Impact:			
Selon les statistiques, les structures hôtelières au Tyrol se sont améliorées au cours des dernières décennies. Actuellement, 52% des lits d'hôtels sont dans le segment des hôtels mieux structurés de 4 ou 5 étoiles. Cette évolution n'est toutefois pas exclusivement due à la promotion hôtelière. Les experts consultés estiment tout de même que la politique structurelle ciblée a eu un impact non négligeable dans cette direction.		😊	+
Politique économique / Distorsions de concurrence:			
Des distorsions de concurrence apparaissent aux dépens d'autres branches, de l'étranger et des entreprises existantes non soutenues, même si l'aide aux nouveaux établissements s'adapte aux besoins. Les instruments utilisés sont identiques à ceux de la Suisse, mais la dotation est plus élevée.		☹️	=/–

Effets d'aubaine: Comme les prêts de l'ÖHT en particulier sont majoritairement affectés aux hôtels qui pourraient aussi se refinancer sur le marché à des conditions plus onéreuses, ces instruments promotionnels génèrent probablement un effet d'aubaine. Ce danger concerne également les contributions à fonds perdu rarement décisives pour la réalisation d'un projet vu leur montant modeste.		—
Risque de surinvestissement: En principe, les prêts entraînent rarement des surinvestissements, car le business case doit être conforme pour le contrôle de la solvabilité, sinon le prêt ne peut pas être octroyé. En l'occurrence, les conditions sont bonnes dans la promotion hôtelière autrichienne. Il existe par contre un risque de surinvestissements pour les contributions à fonds perdu qui débouchent fréquemment sur «davantage d'objets identiques», notamment avec une orientation thématique (p. ex. bien-être, hôtels familiaux, etc.). Par rapport à la Suisse, les politiques d'encouragement sont globalement quasi identiques.		=

Source: BHP – Hanser und Partner AG

8.3 Comparaison de la promotion hôtelière dans le Tyrol du Sud

Meilleur développement structurel des régions comparables, malgré des structures hôtelières relativement petites

Le Tyrol du Sud se caractérise par des structures hôtelières relativement petites, car presque tous les hôtels des destinations touristiques alpines sont des entreprises familiales de petite taille. Malgré tout, au cours des 10 dernières années, le Tyrol du Sud a enregistré la plus forte augmentation des nuitées, en particulier dans le segment de luxe 4 et 5 étoiles. Il est impossible de dire avec certitude dans quelle mesure ce résultat est lié à la promotion de l'hôtellerie et s'il faut y ajouter d'autres facteurs avantageux (p. ex. niveau général des coûts). Nous supposons toutefois que l'environnement touristique généralement plus avantageux qu'en Suisse est déterminant.

8.3.1 Particularités

Compte tenu des instruments et programmes promotionnels utilisés, les points les plus frappants sont les suivants:

- **Encouragement par le budget de l'Etat:** Hormis les coopératives de cautionnements peu développées, la majorité des contributions d'encouragement aux établissements hôteliers proviennent de la caisse de l'Etat, soit directement grâce aux fonds annuels d'encouragement prélevés du budget du Land (contributions à fonds perdu), soit via le fonds de roulement également alimenté par des aides directes de l'Etat (prêts). La promotion de l'hôtellerie est donc en grande partie menée par le site de promotion compétent des collectivités publiques de la province de Bolzano-Tyrol du Sud. En Italie, il n'existe pas de promotion de l'hôtellerie au niveau national.
- **Aucun risque pour l'Etat:** Bien que la plupart des fonds d'encouragement soient directement prélevés du budget de l'Etat, le système d'encouragement est conçu de telle sorte que le risque de défaillance pour les prêts ne soit pas assumé par les collectivités publiques, mais par les institutions de crédit du Tyrol du Sud. Cela s'explique comme suit: (1) Les banques assument ce risque délibérément, car elles profitent aussi des conditions de prêts avantageuses du fonds de roulement (le capital propre des banques n'est pas affecté par l'octroi du crédit) et elles peuvent compenser les risques avec leur portefeuille de crédit d'ensemble. (2) L'octroi de prêts prélevés du fonds de roulement se base sur une analyse de solvabilité à laquelle l'institution de crédit procède elle-même. (3) Il semble que l'hôtellerie ne soit pas ex-

plicitement classée comme branche à risque et que les établissements hôteliers continuent d'obtenir assez facilement des capitaux d'investissement. Au contraire de la Suisse, où les banques ont dû absorber des pertes considérables dans les affaires hypothécaires au début des années 1990 avec l'éclatement de la bulle immobilière et redoubler de prudence dans la pratique d'octroi de crédits, le Tyrol du Sud n'a pas connu d'événement comparable dans un passé récent.

- **Promotion de la qualité:** Comme en Autriche, la promotion hôtelière dans le Tyrol du Sud est largement orientée vers l'amélioration de la qualité des établissements existants. Les nouvelles constructions et les investissements d'agrandissement ne sont encouragés que dans les régions touristiques peu développées. A la différence de l'Autriche, tous les établissements hôteliers peuvent en principe profiter de la promotion de la qualité, indépendamment des normes de qualité à atteindre. Mais comme le business case doit être conforme, notamment pour les prêts, car les banques soumettent les établissements demandeurs à une analyse de solvabilité, les entreprises bien structurées obtiennent le plus facilement des prêts. Par contre, les établissements des catégories inférieures (1/2 étoiles) peinent à remplir les exigences en matière de gestion d'entreprise pour bénéficier d'un encouragement.
- **Promotion trop extensive:** Par rapport aux autres régions, le Tyrol du Sud est la seule région qui peine à répondre à toutes les demandes d'encouragement reçues. A la différence de l'ÖHT, qui accorde les aides grâce à un budget cadre, chaque demande déposée dans le Tyrol du Sud a droit à une aide conforme aux critères généraux d'encouragement. Même si, au premier abord, un délai d'attente de 4 ans apparaît comme négatif, les contributions à fonds perdu concernées sont en principe exposées au risque d'effets d'aubaine. Un retard identique pour les prêts du fonds de roulement serait nettement plus grave. Malgré tout, les autorités responsables sont contraintes de mettre la promotion hôtelière du futur sur des bases durables.

8.3.2 Avantages et inconvénients

Comparativement à la Suisse, la promotion de l'hôtellerie du Tyrol du Sud semble davantage axée sur des objectifs structurels (promotion de la qualité) et prévoit une dotation plus élevée par lit (en particulier pour les prêts). A l'instar de la Suisse, la promotion hôtelière du Tyrol du Sud a également un caractère de promotion régionale, car dans de nombreuses vallées alpines, le tourisme, principal secteur économique, est soutenu dans l'optique du maintien des postes de travail. La suppression de dysfonctionnements du marché n'est pas prévue et sans doute pas nécessaire non plus.

Fig. 37 Aperçu des avantages et des inconvénients de la politique d'encouragement de l'hôtellerie dans le Tyrol du Sud

Critères:		(1)	(2)
(1) Evaluation absolue: ☺ bon ☹ neutre ☹ mauvais			
(2) Evaluation par rapport à la Suisse: + meilleur = identique – moins bon			
Impact:			
Les statistiques montrent que les structures hôtelières du Tyrol du Sud se sont sensiblement améliorées au cours des dernières années. S'agissant des hôtels 4 et 5 étoiles, le taux d'occupation a augmenté (+6%) parallèlement à l'augmentation de l'offre de lits (+10'500 lits). Aujourd'hui, plus de 80% des lits d'hôtels sont dans les hôtels 3, 4 et 5 étoiles. Cette évolution n'est pas exclusivement due à la promotion hôtelière. Cependant, les experts consultés estiment que la politique structurelle ciblée a eu un impact non négligeable dans cette direction.		☺	+

Politique économique / distorsions de concurrence: La politique de promotion hôtelière régionale fortement marquée crée des distorsions de concurrence aux dépens d'autres branches, mais également envers les établissements hôteliers non soutenus. Même si les établissements hôteliers bénéficient d'une aide spécifique lors de transferts et de créations de nouvelles entreprises (⇒ compensation des désavantages concurrentiels), les contributions d'encouragement correspondantes sont limitées.		=/—
Effets d'aubaine: Alors que le risque d'effets d'aubaine est élevé pour les contributions à fonds perdu, il est impossible de dire avec certitude si les établissements hôteliers ne solliciteraient pas les prêts du fonds de roulement même aux conditions du marché. A l'instar de l'Autriche, les conditions préférentielles ne sont probablement pas déterminantes pour qu'un établissement hôtelier obtienne un prêt. En tous cas, comparativement à la Suisse, il n'est pas nécessaire de compenser un désavantage concurrentiel structurel de l'hôtellerie pour l'obtention d'un financement.		—
Risque de surinvestissements: Comme le business case doit en principe être conforme pour l'octroi de crédits et qu'environ 70% des contributions d'encouragement sont accordées sous la forme de prêts dans le Tyrol du Sud, les surinvestissements peuvent être largement exclus. Quant aux contributions à fonds perdu, les critères d'encouragement généralement requis empêchent en principe les surinvestissements. Comparativement à la Suisse, les politiques d'encouragement sont globalement quasi équivalentes.		=

Source: BHP – Hanser und Partner AG

8.4 Comparaison de la promotion hôtelière en Bavière

Moins d'établissements, davantage de lits et de nuitées

Bien qu'un certain nombre d'établissements hôteliers aient dû fermer au cours des 10 dernières années en Haute-Bavière, la région alpine bavaroise, le nombre de lits et de nuitées a augmenté. Il est impossible de dire avec certitude si cet assainissement structurel et le succès de l'hôtellerie sont liés avec la promotion hôtelière en Bavière.

8.4.1 Particularités

Pas de promotion hôtelière spécifique, mais des institutions d'encouragement spécialisées pour les PME

Si l'on considère les instruments et programmes promotionnels utilisés, les points les plus frappants sont les suivants:

- **Pas de promotion hôtelière spécifique en Bavière:** A la différence des autres régions comparables, la Bavière ne dispose pratiquement d'aucune promotion hôtelière spécifique. La majorité des aides aux établissements hôteliers proviennent des institutions bavaroises d'encouragement pour les PME en général (LfA, BayBG et BBB). Ces aides sont complétées par des contributions à fonds perdu du Land de Bavière (dans ce cas, explicitement en faveur de l'hôtellerie) et par les prêts de la KfW active au niveau national. En bref: le programme d'encouragement bavarois correspond en grande partie à un encouragement classique pour les PME. Quelques rares instruments ont pourtant un caractère de promotion régionale puisque les entreprises / établissements hôteliers obtiennent des prêts et des contributions à fonds perdu dans les régions économiquement moins développées.
- **Plusieurs institutions d'encouragement spécialisées:** La LfA est la banque d'encouragement des PME en Bavière. Elle appartient au Land de Bavière, mais se finance en grande partie sur le marché traditionnel des capitaux et via la KfW; au contraire de la SCH, elle ne reçoit pas de prêts de l'Etat. L'offre d'encouragement de la LfA, surtout des prêts, est complétée par la BayBG spécialisée en participations aux fonds propres et par la Bayerische Bürgschaftsbank (BBB).

- **Renforcement de la structure financière des entreprises:** En principe, les instruments promotionnels de la Bavière visent à renforcer ou à garantir la capacité d'investissement des PME afin que celles-ci affichent une structure saine en matière de fonds propres et de capitaux étrangers (en particulier prêts avec un taux d'intérêt avantageux, participations et cautionnements). Dans les situations exceptionnelles, telles que créations d'entreprises ou problèmes de rentabilité à court terme, les instruments correspondants doivent aussi aider les entreprises concernées. Les contributions à fonds perdu sont très rares, alors que les prestations de consultants et les encouragements thématiques n'existent pas.
- **Structure modulaire de la promotion:** Les principaux instruments de la LfA pour les investissements et les créations d'entreprises ont une structure modulaire avec différentes intensités promotionnelles. Alors que le Crédit d'investissement ou le Crédit de démarrage sont suffisants pour la majorité des demandes d'encouragement, l'offre comprend d'autres instruments, comme le Crédit d'investissement 100 et 100 Pro ou le Crédit de démarrage 100 qui contribuent, par des augmentations, à renforcer l'efficacité d'encouragement pour les établissements en difficultés. Avec cet échelonnement, qui a encore été aménagé durant la crise économique, les aides peuvent être utilisées de manière ciblée et en s'adaptant aux besoins des entreprises. L'offre se compose aussi d'autres instruments promotionnels tels que le Crédit pour PME, le Crédit universel et le Crédit pour crise aiguë, qui sont axés sur d'autres besoins des entreprises. En général, une entreprise qui remplit les critères formels et dont le business case est conforme obtient un financement sans problème. Le fait que la LfA se finance en grande partie librement sur le marché plaide aussi en faveur de cette situation.
- **Principe de la banque habituelle:** La règle selon laquelle les établissements hôteliers sollicitent une aide par, ou conjointement avec leur banque habituelle, s'applique systématiquement, en particulier pour les programmes promotionnels de la LfA et de la BayBG. Ce principe de la banque habituelle correspond au schéma de déroulement inverse de la Suisse, où la SCH procède souvent au premier examen (avec des frais) en faveur de la banque habituelle et doit ainsi en assumer les charges administratives.

8.4.2 Avantages et inconvénients

En Bavière, l'hôtellerie est traitée comme toutes les autres branches en matière de promotion. Il est donc difficile de procéder à une comparaison directe mettant en évidence les avantages et les inconvénients de la promotion de l'hôtellerie. Compte tenu d'une dotation par lit légèrement plus élevée qu'en Suisse et de l'intention de compenser un désavantage concurrentiel structurel des PME (et non pas d'une branche unique comme l'hôtellerie) par un soutien à la structure des capitaux de l'entreprise, l'impact de la promotion des PME en Bavière/Haute-Bavière est en principe positif, aussi pour l'hôtellerie.

Fig. 38 Aperçu des avantages et des inconvénients de la politique d'encouragement de l'hôtellerie en Bavière

Critères:			
(1) Evaluation absolue:	😊 bon 😐 neutre ☹ mauvais	(1)	(2)
(2) Evaluation par rapport à la Suisse:	+ meilleur = identique – moins bon		
Impact:			
L'évolution structurelle en Bavière va dans la bonne direction (augmentation des lits et des nuitées). Au vu de l'absence de données sur l'hôtellerie, il est impossible de dire avec certitude si, et dans quelle mesure ces développements ont un lien avec la politique d'encouragement. Il faut toutefois apprécier les efforts couronnés de succès dans le cadre de la promotion des PME en général.		😐	+
Politique économique / distorsions de concurrence:			
La politique d'encouragement bavaroise soutient les créateurs d'activités indépendantes et les PME, dont les handicaps de financement dus à leur taille relativement petite (désavantage concurrentiel structurel) doivent être compensés. Dans la pratique, les contributions d'encouragement motivées par l'économie régionale sont rarement accordées, car elles génèrent des distorsions de concurrence entre les branches ou entre les différentes entreprises d'une même branche.		😊	+
Effets d'aubaine:			
Compte tenu du montant élevé des contributions d'encouragement, surtout par rapport au volume d'investissement, les effets d'aubaine sont largement exclus. Seuls les prêts avec un taux d'intérêt avantageux ou faible sont critiquables au motif que les entreprises soutenues et bien structurées, qui obtiendraient sans doute des crédits commerciaux pour réaliser leur projet d'investissement, sollicitent un prêt «à prix réduit» au sens d'un effet d'aubaine.		😐	=
Risque de surinvestissements:			
Compte tenu de la promotion principalement axée sur les prêts, le risque de surinvestissements est faible, car les investissements concernent normalement les projets renforçant la position de l'entreprise sur le marché. Comme l'hôtellerie représente une part relativement faible de la promotion des PME en Bavière, les aides accordées profitent à une multitude de business cases différents.		😊	=

Source: BHP – Hanser und Partner AG

8.5 Comparaison de la promotion hôtelière en Haute-Savoie / Rhône-Alpes

Hôtellerie nécessitant des investissements

L'évolution structurelle de l'hôtellerie dans la Région Haute-Savoie / Rhône-Alpes est peu réjouissante. Les nuitées diminuent et en même temps, des investissements considérables sont nécessaires.

8.5.1 Particularités

Promotion hôtelière sous-dotée avec différents objectifs promotionnels

Compte tenu des instruments et programmes promotionnels utilisés, les points les plus frappants sont les suivants:

- **Promotion hôtelière faiblement dotée:** La promotion hôtelière de la Région Haute-Savoie / Rhône-Alpes est peu développée, en particulier pour l'hôtellerie (familiale) peu structurée. S'agissant des contributions d'encouragement accordées et des cas d'encouragement, la Haute-Savoie / Rhône-Alpes est vraiment à la traîne des régions comparables (Suisse incluse). D'autre part, au contraire des autres régions comparables, même les chaînes d'hôtels reçoivent des aides.⁴³
- **Pas d'objectifs homogènes d'encouragement:** Les objectifs de la promotion hôtelière varient en fonction de l'institution d'encouragement. Alors que l'Oséo se focalise sur la promotion de la qualité grâce à des prêts avec un taux d'intérêt avantageux, la diversification ainsi que les nouvelles constructions, les agrandissements et les rénovations d'établissements hôteliers sont primordiaux pour le Département de Haute-Savoie. La Région Rhône-Alpes axe ses soutiens sur les expertises de faisabilité et d'adéquation des projets, notamment sur la modernisation et la réorientation de l'offre dans le cadre des règlements de successions. La Région Rhône-Alpes / Haute-Savoie ne dispose pas d'une stratégie homogène d'encouragement.
- **Interventions considérables de l'Etat pour le développement des «resorts»:** Contrairement à l'hôtellerie, à laquelle la France attache moins d'importance qu'à la parahôtellerie et qu'aux résidences secondaires, l'Etat français a fortement soutenu dans le passé le développement de grandes stations de ski industrielles comprenant des résidences secondaires, des villages de vacances (prestataires comme Pierre & Vacances, Club Med, etc.) et des hôtels (chaînes comme Accor, Radisson Blu, etc.) (cf. à ce propos également les informations du Spot 7). En lieu et place d'aides financières, les mesures de l'aménagement du territoire (délimitation de superficies de terrain adéquates), les conditions cadres légales (expropriation du sol) et les incitations fiscales (allègements fiscaux pour l'acquisition de résidences secondaires, notamment dans les stations de ski) sont au centre de la politique d'encouragement. Le cas échéant, l'Etat français est aussi intervenu lui-même en tant qu'investisseur et concepteur par le biais de véhicules appropriés.

8.5.2 Avantages et inconvénients

Dans les Alpes françaises, l'hôtellerie a besoin de mesures incitatives pour la rénovation. Selon les recherches mentionnées dans le présent rapport, la politique actuelle d'encouragement en Haute-Savoie / Rhône-Alpes, tout particulièrement en raison de sa faible dotation, ne peut guère remédier aux déficits structurels. Ce constat contraste

⁴³ En 2011, l'Oséo a par exemple contracté un partenariat d'encouragement et de conseil avec le groupe hôtelier français Louvre Hotels (chiffre d'affaires annuel d'environ 1.5 mrd EUR).

avec le rôle actif de l'Etat français, surtout par le passé, dans le développement des stations de ski des Alpes. Certains éléments, comme l'institution d'encouragement Oséo, peuvent toutefois donner des inputs intéressants pour une future politique suisse d'encouragement en faveur des PME.

Fig. 39 Aperçu des avantages et des inconvénients de la politique d'encouragement de l'hôtellerie en Haute-Savoie / Rhône-Alpes

Critères:		(1)	(2)
(1) Evaluation absolue: 😊 bon 😐 neutre 😞 mauvais			
(2) Evaluation par rapport à la Suisse: + meilleur = identique – moins bon			
Impact:			
Les statistiques montrent que les structures hôtelières en Haute-Savoie se sont dégradées au cours des dernières années. L'hôtellerie perd de sa compétitivité par rapport à la parahôtellerie et aux résidences secondaires. Cette priorisation se reflète dans l'orientation et dans la dotation financière de la promotion hôtelière.	😞	—	
Politique économique / distorsions de concurrence:			
Comme la promotion est limitée dans son volume et dans son aménagement, les distorsions de concurrence aux dépens des autres branches et des hôtels non soutenus sont faibles. Avec ses prêts, l'Oséo s'efforce de compenser le désavantage concurrentiel structurel de l'hôtellerie pour l'obtention de financements. Quant aux contributions à fonds perdu, même modestes en Haute-Savoie / Rhône-Alpes, elles sont motivées par l'économie régionale (promotion régionale).	😊	+	
Dans le développement des stations de ski, l'Etat gère en premier lieu l'aménagement du territoire. Mais est-ce bien la tâche de l'Etat de participer financièrement aux «resorts»? La question est posée (thème: risques). Mais cette participation n'est pas déterminante du point de vue de la politique économique.			
Effets d'aubaine:			
Compte tenu des montants d'encouragement peu élevés par cas, la promotion hôtelière en Haute-Savoie / Rhône-Alpes est exposée au danger d'effets d'aubaine, car la plupart des investissements seraient réalisés même sans contributions d'encouragement.	😞	—	
Risque de surinvestissements:			
Bien que le risque de surinvestissements existe en principe avec les contributions à fonds perdu, les contributions et les cas d'encouragement sont trop modestes et l'orientation des instruments est trop différenciée pour que l'offre soit élargie artificiellement.	😊	=	

Source: BHP – Hanser und Partner AG

9 Conclusions finales

Structures et développement

Hôtels à l'est, «resorts» et résidences secondaires à l'ouest

Les structures hôtelières dans les Alpes varient d'un pays à l'autre, car elles sont le résultat des conditions cadres historiques au plan national et régional.

- En France, depuis les années 1950, le tourisme hivernal a été encouragé proactivement par l'Etat. Le moyen utilisé a été la réalisation de «resorts» intégrés qui ont notamment été financés par la vente d'appartements de vacances.
- Une hôtellerie à fort caractère familial a été créée au Tyrol et dans le Tyrol du Sud, entre autres en raison de l'interdiction de fait des résidences secondaires.
- En Allemagne, au cours des dernières années, le tourisme semble à nouveau s'imposer, mais de plus en plus grâce aux chaînes d'hôtels exploitant les nouveaux établissements (p. ex. Intercontinental à Berchtesgaden).
- L'arc alpin suisse peut être considéré comme un mélange du modèle français et du modèle autrichien. Dans certains endroits, la culture hôtelière est fortement implantée. Il s'agit en particulier des anciennes stations thermales ou de villégiature et de lieux d'excursions (p. ex. St. Moritz, Arosa, Zermatt). Les stations de ski créées principalement dans les années 60 sont caractérisées par les appartements de vacances; mais au contraire de la France et des Etats-Unis, l'intégration de la fourniture d'hébergement et du secteur des domaines skiables ainsi que la planification par une seule entité n'ont pas été réalisées.

Evolution structurelle positive en Bavière, au Tyrol et dans le Tyrol du Sud

Pour la dernière décennie, les statistiques des lits d'hôtels enregistrent un accroissement de la capacité en Bavière et dans le Tyrol du Sud. Si le Tyrol perd des capacités, les lits restants ont été revalorisés au point de vue de la qualité et de la plus-value.

En France, le nombre de lits d'hôtels est en diminution, alors que l'arc alpin suisse connaît une stagnation des lits parallèlement à une réduction des établissements. Dans le même temps, l'hôtellerie de luxe enregistre un recul du nombre de lits en faveur des hôtels «low cost».

A notre avis, l'évolution de ces structures hôtelières est avant tout liée aux conditions cadres spécifiques au tourisme alpin de ces pays. Les coûts de l'hôtellerie de la Bavière, du Tyrol et du Tyrol du Sud moins élevés que dans l'arc alpin suisse sont déterminants pour la tendance positive dans ces régions. Nous estimons que la promotion de l'hôtellerie a une influence secondaire dans tous les pays, respectivement qu'elle renforce une tendance positive ou qu'elle freine une tendance négative.

Politiques d'encouragement

Approches et visions différentes

Dans les différents pays, les conditions économiques et les «philosophies» concernant la politique d'encouragement de l'hôtellerie ne sont pas les mêmes. Les politiques actuelles d'encouragement de tous les pays se sont développées au long de leur histoire et doivent être considérées en fonction des conditions-cadres dominantes dans ces pays.

Les politiques d'encouragement dans les régions comparables peuvent se résumer comme suit:

- **Tyrol et Tyrol du Sud:** Les deux régions disposent d'une promotion de l'hôtellerie bien développée, implicitement due à une motivation de politique régionale. Le prêt avec un taux d'intérêt avantageux joue le premier rôle pour la promotion de l'hôtellerie. Les volumes actuels de soutiens sont nettement plus élevés qu'en Suisse. Les prêts sont octroyés prioritairement pour les investissements dans l'amélioration de la qualité (par indicateur de qualité, on entend la catégorie

d'étoiles). Dans certains cas, les prêts peuvent s'élever jusqu'à environ 6 mio CHF et couvrir une part importante des coûts subventionnables. En Autriche, une offre thématique d'encouragement étendue et variée complète les prêts d'aide aux investissements.

- **Bavière:** En Bavière, l'Etat encourage avant tout les PME en s'efforçant d'améliorer leur dotation en capital grâce à un large éventail d'instruments (cautionnements, prêts, participations, aides aux investissements. Ici, l'hôtellerie est soutenue dans le cadre de l'encouragement général aux PME.
- **Haute-Savoie / Rhône-Alpes:** En France, la promotion de l'hôtellerie est quasi inexistante. L'Etat a notamment adapté l'aménagement du territoire aux besoins du tourisme permettant ainsi la réalisation de stations de ski optimales. Par ailleurs, il a participé directement ou indirectement en tant qu'investisseur aux grandes entreprises touristiques (p. ex. Compagnie des Alpes) ou à la coordination de leur réalisation dans la tradition de la politique industrielle française. Actuellement, il essaie de créer des mesures incitatives telles que remise d'impôt pour la rénovation et la location des appartements de vacances existants.
- **Suisse:** En Suisse, à l'instar du Tyrol et du Tyrol du Sud, la promotion de l'hôtellerie est avant tout implicitement motivée par une politique régionale. L'instrument mis à disposition est le capital mezzanine pour renforcer la structure des capitaux des hôtels et donc pour augmenter leurs possibilités de financement grâce à des capitaux étrangers. Si la durabilité entrepreneuriale de l'investissement est présentée de manière plausible, il n'existe aucune restriction / directive précise concernant l'affectation du capital mezzanine. Au vu de ce qui précède, l'approche helvétique est plutôt comparable avec la «philosophie» bavaroise.

Angles d'approche pour la suite de la discussion

Idées pour poursuivre la discussion

L'objectif du présent rapport est d'une part de comparer et d'évaluer les institutions et les instruments de la promotion de l'hôtellerie. D'autre part, le rapport est censé donner des idées et indiquer des angles d'approche pour perfectionner l'arsenal de mesures de la SCH. Comme les conditions-cadres et les «philosophies» d'encouragement varient fortement d'un pays à l'autre, il n'est pas judicieux de proposer pour la Suisse des instruments éprouvés à l'étranger sans les remettre en question. C'est pourquoi nous esquissons ici quelques réflexions pouvant servir de fil rouge lors de l'examen de l'arsenal de mesures de la SCH par le mandant.

Cohérence des objectifs et des instruments comme ligne directrice pour la conception

Toutes les politiques d'encouragement en question se sont développées au long de leur histoire et présentent parfois des incohérences entre les objectifs et les instruments utilisés. La comparaison avec l'étranger propose une quantité d'idées pour le futur développement des instruments utilisés en Suisse. Mais la sélection des instruments adaptés spécifiquement à la Suisse dépend des futurs objectifs fixés par la politique d'encouragement au tourisme helvétique.

A nos yeux, l'encouragement de l'Etat permet de poursuivre différents objectifs possibles et aussi légitimes avec une conception libérale de l'Etat, comme par exemple:

- **Renforcement économique des régions périphériques:** Il ne s'agit pas de corriger des dysfonctionnements du marché, mais de poursuivre un objectif de politique structurelle.
- **Renforcement des PME** dans l'hypothèse où il existerait un certain dysfonctionnement du marché parce que le financement des investissements d'envergure pour les PME est difficile et que le tourisme est plus fortement touché en tant que branche nécessitant beaucoup d'investissements.
- **Correction du dysfonctionnement du marché touristique** parce que les biens publics et semi-publics ainsi que les rentabilités indirectes y relatives jouent un rôle

central dans les destinations de vacances.

Les valeurs de référence pour les caractéristiques institutionnelles, instrumentales et thématiques de la politique d'encouragement découlent presque automatiquement de l'objectif placé au premier plan.

Si la motivation de la politique régionale est au premier plan, la délimitation géographique revêt une importance capitale. Si le renforcement des PME doit être déterminant, la définition des établissements dignes d'encouragement joue un rôle décisif. L'arsenal de mesures ne devrait donc pas dépendre de la branche. Si le dysfonctionnement du marché touristique est primordial, la description dudit dysfonctionnement est indispensable pour développer des instruments spécifiques.

Promotion de
l'hôtellerie et autres
instruments

Il est vrai que nos travaux étaient focalisés sur la promotion de l'hôtellerie. Mais selon l'objectif visé, elle ne peut être détachée des autres instruments de pilotage de la politique touristique. Pour le perfectionnement de l'arsenal de mesures de la SCH, il convient donc aussi de prendre en compte l'intégration de ces instruments dans le mix global d'instruments.

Trois «philosophies» ressortent de la comparaison de benchmarking: la France mise en premier lieu sur l'aménagement du territoire, les instruments fiscaux et la consolidation de la branche, la Bavière sur le renforcement des structures des PME et le Tyrol/ Tyrol du Sud sur les investissements renforçant la structure des hôtels familiaux.

Nous estimons que la promotion touristique en Suisse est actuellement marquée par une motivation d'économie régionale à laquelle vient s'ajouter la problématique des biens publics. Cela étant, nous considérons qu'aujourd'hui les questions d'aménagement du territoire dans les lieux touristiques (thèmes: droit du sol rural, politique des résidences secondaires) ainsi que la délimitation thématique entre la promotion hôtelière et la promotion des destinations sont passionnantes pour le perfectionnement de la promotion de l'hôtellerie. Nous décelons un potentiel d'optimisation des instruments de pilotage, notamment à l'interface entre la Nouvelle politique régionale, l'aménagement du territoire et la promotion touristique.

Prescriptions plus
sévères pour les
investissements sub-
ventionnables

Au Tyrol/Tyrol du Sud, les investissements subventionnables sont assez étroitement définis et systématiquement axés sur une amélioration de la qualité de l'offre (dans l'optique de la catégorie d'étoiles). Cette approche a l'avantage de créer des mesures incitatives pour la «fuite en avant» vers les secteurs de marché à plus forte valeur ajoutée. L'inconvénient est que, du point de vue de la destination, un mélange d'offres dans les segments de prix supérieurs et inférieurs pourrait s'avérer judicieux. Pour la discussion, il en résulte ce qui suit: si l'on mène une véritable promotion hôtelière, il est compréhensible que les moyens à disposition soient prioritairement investis dans les entreprises à forte valeur ajoutée. Le montant de l'aide pourrait donc être couplé à la plus-value régionale escomptée. Mais si la promotion de l'hôtellerie est censée renforcer les destinations, l'encouragement devrait être axé ponctuellement sur les lacunes existantes dans le «système des destinations». Il peut s'agir d'une remontée mécanique, d'un centre de loisirs, d'un hôtel «low cost» ou encore d'un hôtel de luxe. La conséquence serait une réorientation thématique des instruments de la SCH (⇒ «banque des destinations» en lieu et place de banque des hôtels).

Principe de la banque
habituelle vs centre
de compétences

Dans le Tyrol du Sud et en Bavière, la promotion de l'hôtellerie est basée sur le principe de la banque habituelle. Cela signifie que l'Etat met les fonds à disposition avec un minimum de charges administratives et un minimum de risques. Les banques habituelles prennent à leur charge l'évaluation de risques de crédit, les risques de crédit et l'administration. Ce modèle permet avant tout au tourisme de se procurer des fonds avantageux. Les institutions spécifiques d'encouragement sont ainsi superflues.

D'autre part, il existe le modèle d'une banque du tourisme ou des PME assumant aussi

la fonction de centre de compétences. L'avantage de ce modèle est que les instruments promotionnels sont réunis dans une institution et que par la prise en charge de certains risques, la capacité de financement des entreprises est renforcée. Une telle institution doit toutefois pouvoir traiter suffisamment de cas par année pour maintenir et développer le savoir-faire. Cela étant, il faudrait connaître la taille minimale d'une telle banque des hôtels, du tourisme, des destinations ou des PME. Dans tous les pays appliquant ce modèle, certains rapports entre la banque d'encouragement et les autres banques dans la coopération et dans la manière d'être compétitif ($\Rightarrow$ *coopetition*) sont problématiques.

Montant du prêt par cas d'encouragement	Les montants maximaux par cas s'élèvent en Autriche à environ 5 mio EUR (6 mio CHF). Mais il s'agit de prêts classiques pour des investissements subventionnables qui peuvent couvrir jusqu'à 80% de la somme d'investissement. En général, l'aide est accordée aux hôtels familiaux qui se développent progressivement et qui, grâce à ces prêts, peuvent financer une étape raisonnable de rénovation et d'agrandissement. En Suisse, la SCH met actuellement à disposition le capital mezzanine généralement avec un montant maximal par cas de 2 mio CHF. A supposer que 2 mio CHF correspondent à environ 30% de la valeur de rendement, cela permet un financement supplémentaire en fonds étrangers d'au maximum 4 mio CHF (60% de la valeur marchande). Ces montants suffisants pour la rénovation et l'expansion de la plupart des établissements hôteliers correspondent aux volumes de prêts généralement accordés au Tyrol/Tyrol du Sud. Lors de la construction de nouveaux hôtels (un hôtel 4 étoiles de 100 chambres coûte aujourd'hui au moins 40 mio CHF), ce capital mezzanine est certes le bienvenu, mais guère décisif pour la décision d'investissements. La question de savoir s'il faut augmenter le montant des prêts en Suisse dépend in fine de l'état du portefeuille de la SCH et doit être examinée du point de vue des cas d'encouragement souhaitables, mais aussi des possibilités institutionnelles.
Autres idées	La comparaison de benchmarking comporte une multitude d'idées qui pourraient s'appliquer aux instruments, institutions ou objectifs de la promotion de l'hôtellerie. Cependant, la discussion de ces détails ne fait sens que si les questions de principe posées plus haut ont reçu une réponse et si cela permet de définir une orientation générale pour l'évaluation des idées. Nous renonçons donc à établir une nouvelle liste d'idées méritant un examen et nous renvoyons aux détails des chapitres correspondants.
Le travail ne fait que commencer	Le présent rapport doit servir de base pour l'examen de l'arsenal de mesures de la promotion de l'hôtellerie. En tant que tel, il donne un aperçu des instruments existants dans les pays voisins ainsi que des conditions structurelles du tourisme dans ces pays. Il incombe à présent aux autorités responsables de reprendre ces approches ainsi que les points soulevés précédemment et de les développer. Nous vous souhaitons plein succès.

Bibliographie

Livres, rapports, articles de journaux

- Autonome Provinz Bozen-Südtirol (2011): Tätigkeitsbericht der Landesverwaltung 2010: 36 Tourismus.
- AWS / ÖHT (2008): Risikogerechter Verfahrenszinssatz für Förderungskredite, Wien.
- AWS (2011): Jahresbericht 2010, Wien.
- BAK Basel Economics, im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft SECO et al. (2011): Tourismus Benchmarking – die Schweizer Tourismuswirtschaft im internationalen Vergleich, Basel.
- BAK Basel Economics, Hunziker, Christian / Schoder, Thomas (2008): Preise und Kosten der Schweizer Tourismuswirtschaft im internationalen Vergleich, Schlussbericht, Basel.
- Bayerische Beteiligungsgesellschaft mbH (2011): Geschäftsbericht 2009/2010, München.
- Bayerisches Staatsministerium für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie (2010): Gewerbliche Wirtschaftsförderung in Bayern, München.
- BHP – Hanser und Partner AG, Hanser, Christian / Kuster, Dr. Jürg / Cavelti, Guido (1994): Hotelförderung durch Bund und Kantone: Evaluation der Auswirkungen in der Hotellerie, Hrsg. Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit, Bern.
- BHP – Hanser und Partner AG, Kuster, Dr. Jürg / Cavelti, Guido (1996): Hotelförderung im benachbarten Ausland: Einzelbetriebliche Förderung im praktischen Vollzug, Hrsg. Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit, Bern.
- BHP – Hanser und Partner AG, Kuster, Jürg / Plaz, Peder (2004): Preise und Kosten der Zürcher Hotellerie im internationalen Vergleich, Zürich.
- BHP - Hanser und Partner AG, Kuster, Jürg / Plaz, Peder (2008): Gemeinsam Übernachtungsgäste gewinnen - Best Practise im Bündner Tourismusmarketing, Hrsg. Hotelierverein Graubünden; Amt für Wirtschaft und Tourismus Graubünden; Bergbahnen Graubünden und Gastro, Zürich.
- BHP - Hanser und Partner AG, Kuster, Jürg / Plaz, Peder / Rütimann, Michael (2009): Hotels im Preiswettbewerb, Analyse der Kosten und Preise der Schweizer Hotellerie im internationalen Vergleich, Hrsg. Hotelleriesuisse, Zürich.
- BMWfJ (2011): Mitterlehner: Neues ERP-Kreditprogramm unterstützt Strukturwandel und macht Unternehmen krisenfester (Pressemitteilung), Wien.
- BMWfJ (2010): Neue Wege im Tourismus – Die österreichische Tourismusstrategie, Wien.
- Business Valais (2011): Rapport annuel 2010.
- Bürgschaftsbank Bayern (2011): Geschäftsbericht 2010, München.
- Bürgschaftsbank Bayern (2010): Geschäftsbericht 2009, München.
- Bürgschaftsbank Bayern (2009): Geschäftsbericht 2008, München.
- Centre de Compétences Financières SA (2011) Rapport annuel 2010.
- Comité pour la Modernisation de l'Hôtellerie Française (2007): Le Livre Blanc du Comité pour la Modernisation de l'Hôtellerie Française, Paris.
- Comité pour la Modernisation de l'Hôtellerie Française (2008): Enquête économique sur la petite hôtellerie française, Paris.
- Commission européenne (2008): Règlement (CE) No 800/2008 de la Commission du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le Marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégories), Bruxelles.

- Commission européenne (2006): Règlement (CE) No 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 sur l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis, Bruxelles.
- Confédération suisse (2007) Dossier de presse; Politique de la Confédération en faveur des PME
- Conseil Général de la Haute-Savoie (2011): Registre des délibérations de la commission permanente – Séance du 7 mars 2011, Annecy.
- Enterprise europe network (2008): EU-Förderungen im Tirol Leitfaden, Hrsg. Wirtschaftskammer Tirol Aussenwirtschaft, Innsbruck.
- Ernst&Young (2010): Schlussbericht Evaluation des gewerblichen Bürgschaftswesens 2007-2010.
- Fédération suisse du tourisme (2011): Le tourisme suisse en chiffres 2010, Chiffres structurels et de la branche, Berne.
- Französische Botschaft (2010): Rede von Botschafter Bernard de Montferrand – Seminar des Instituts für Sozial- und Wirtschaftspolitische Ausbildung „Französische Industriepolitik – ein Modell für Deutschland ?“, Berlin.
- Godino, Roger (1994): La création de la station des Arcs ou le management d'une utopie, Paris.
- Hotelleriesuisse (2011): Annuaire de l'hôtellerie suisse 2010, Berne.
- Institut für Mittelstandsforschung, Haunschild, Ljuba / Adenäuer, Claus / Wallau, Frank (2004): Evaluierung des Bayerischen Mittelstandskreditprogramms, Gutachten im Auftrag des Bayerischen Staatsministeriums für Wirtschaft, Infrastruktur, Verkehr und Technologie, Bonn.
- KfW (2011a): Geschäftsbericht 2010 der KfW Bankengruppe, Frankfurt am Main.
- KfW (2011b): Zahlen und Fakten KfW im Überblick die Zukunftsförderer KfW Bankengruppe, Frankfurt am Main.
- KMU Forschung Austria (2010): Tourismusförderung des Bundes - Status quo und mögliche zukünftige Ausrichtung, Wien.
- Land Tirol (2010): Wirtschaftsförderung des Landes Tirol Rahmenrichtlinien.
- Le Moniteur (11.02.2011): Un énorme marché de rénovation à saisir, Paris.
- LfA (2011a): Geschäftsbericht 2010: Wir fördern mit Perspektiven, München.
- LfA (2011b): LfA Förderbank Bayern im Überblick, München.
- LfA (2011c): 60 Jahre LfA: Wir fördern Bayern
- LfA (2011d): Bayerische Finanzierungshilfen für die gewerbliche Wirtschaft und die Freien Berufe, München.
- L'Hôtellerie Restauration (21 mai 2010): Les prêts participatifs d'Oséo connaissent un démarrage poussif, Paris.
- L'Hôtellerie Restauration (23 décembre 2008): Rénover votre hôtel: les financements «choc» d'Oséo, bras financier de l'Etat, Paris.
- Libération (29 décembre 1998): L'héritage du Plan neige, Paris.
- Lyon-Caen, Jean-François / Salomon-Pelen, Catherine (2010): Station de sports d'hiver Les Arcs, Lyon.
- ÖHT (2011a): Tourismusbank Geschäftsbericht 2010, Wien.
- ÖHT (2011b): Tourismusbank ÖSTERREICHISCHE Hotel- und Tourismusbank Gesellschaft mit beschränkter Haftung 2011: Gute Aussichten für Ihren Erfolg, Wien.
- Oséo SA (2011): Rapport annuel 2010, Paris.
- Région Rhône-Alpes (2008): Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs – Livre Blanc, Ambares.
- Société suisse de crédit hôtelier (2011): Rapport annuel 2010, Zurich.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) (2011): Rapport d'activité 2010

Südtiroler Wirtschaftszeitung Online (2011): Interview – Landeshauptmann Luis Durnwalder über Bürokratieabbau, Tourismusförderung, Raumordnung und Afrika.

Südtiroler Wirtschaftszeitung Online (2010): Kein Pfifferling vom Land.

Sites Web

Autonome Provinz Bozen-Südtirol: www.provinz.bz.it

AWS: aws.g.at

Bayerische Beteiligungsgesellschaft mbH www.baybg.de

Bürgschaftsbank Bayern www.bb-bayern.de

Bürgschaftsgenossenschaft Ostschweiz www.obtg.ch

Bürgschaftsgenossenschaft des Walliser Gewerbes www.ovac.ch

Business Valais www.business-valais.ch

Centre de Compétences Financières SA www.ccf-valais.ch

Conseil Général de la Haute-Savoie: www.cg74.fr

Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCh www.cvch.ch

Coopérative romande de cautionnement – PME (CRC-PME) www.crcpme.ch

Freistaat Bayern www.stmwivt.bayern.de

Handels- und Dienstleistungsverband Südtirol www.hds-bz.it

KfW: www.kfw.de

Kanton St. Gallen www.sg.ch

Land Tirol: www.tirol.gv.at

LfA: www.lfa.de

ÖHT: www.oeht.at

Oséo: www.oseo.fr

Région Rhône-Alpes: www.rhonealpes.fr

Société suisse de crédit hôtelier www.sgh.ch

Lois, ordonnances et directives

Tyrol / Autriche

Richtlinien des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für die Top-Tourismus-Förderung 2011-2013 vom 19.01.2011, Instrument Ö-1 bis Ö-4.

Merkblatt zur Refinanzierung von Exportforderungen durch die Österreichische Kontrollbank, Instrument Ö-5.

ERP- Richtlinie Januar 2011 zum ERP- Kleinkreditprogramm; Allgemeine Bestimmungen für die ERP-Programme der Sektoren Tourismus, Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Verkehr, Instrument Ö-6.

Richtlinie des Bundesministers für Wirtschaft, Familie und Jugend für die Übernahme von Haftungen für die Tourismus- und Freizeitwirtschaft 2011-2013, Instrument Ö-7.

„Leuchtturmprojekte“ Erläuterungen zur Bund-Länder-Innovationsmillion für den Tourismus 2011-2013, Hrsg. Bundesministerium für Wirtschaft, Familie und Jugend, Instrument Ö-8.

Richtlinie des Bundesministerium für Wirtschaft, Familie und Jugend für Schwerpunktaktionen im Tourismus vom 19.01.2011, Instrument Ö-9.

- ERP-Richtlinie vom 1. Januar 2011 zum ERP-Tourismusprogramm; Allgemeine Bestimmungen für ERP-Programme der Sektoren Tourismus, Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Verkehr, Instrument Ö-10.
- Tiroler Wirtschaftsförderungsfondsgesetz, LGB1 (Fassung vom 17. August 2011), Instrument Ö-11.
- Förderungsrichtlinie des Wirtschaftsförderungsprogramm des Landes Tirol zur Tiroler Kleinunternehmerförderung; Rahmenrichtlinie zur Wirtschaftsförderung des Landes Tirol, Instrument Ö-12.
- Förderungsrichtlinie des Wirtschaftsförderungsprogramm des Landes Tirol zum Impulspaket Tirol; Rahmenrichtlinie zur Wirtschaftsförderung des Landes Tirol, Instrument Ö-13.
- Tyrol du Sud Landesgesetz vom 13.02.1997 Massnahmen des Landes Südtirol zur Förderung der gewerblichen Wirtschaft Beschluss der Landesregierung Nr. 2218 vom 30. Dezember 2010, Instrument I-1 bis I-3.
- Statut der Garantiegenossenschaft für Kaufleute, Gastwirte und Dienstleister der Provinz Bozen – Genossenschaft Terfidi, Instrument I-4.
- Bavière Merkblatt KfW-Unternehmerkredit der KfW Bankengruppe: Programmnummer, Instrument D-1.
- Merkblatt „Investivkredit“ (IK5) und „Investivkredit 100“ (IH5) der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-2 und D-3.
- Merkblatt „Investivkredit 100 Pro“ (IH6) der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-4.
- Merkblatt „Mittelstandskapital“ (MK5) der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-5.
- Merkblatt „Startkredit“ (SK5) und „Startkredit 100“ (SH5) der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-6 und D-7.
- Merkblatt „Universalkredit“ (UK5, UK6) der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-8.
- Merkblatt „Akutkredit“ (AK5) der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-9.
- Merkblatt „Bayerische regionale Förderungsprogramme für die gewerbliche Wirtschaft“ einschliesslich „Regionalkredit“ (RK5), Instrument D-10.
- Merkblatt Haftungsfreistellung „HaftungPlus“ der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-11.
- Merkblatt „Beteiligungskapital für Existenzgründer“ der LfA Förderbank Bayern, Instrument D-12.
- Merkblatt „Eigenkapital für den breiten Mittelstand“ der BayBG, Instrument D-13.
- Merkblatt „Allgemeine Bürgschaftsbestimmungen“ der BBB, Instrument D-14.
- Richtlinie zur Durchführung des bayerischen regionalen Förderungsprogramms für die gewerbliche Wirtschaft (BRF) vom 27. August 2008, Instrument D-15.
- Haute-Savoie Cahier technique «Prêt participatif pour la rénovation hôtelière», Instrument F-1
- Délibération du Conseil Régional du 11 avril 2008 sur l'hébergement (Instrument issu d'une décision du Parlement), Instrument F-2
- Cahier technique «Le Chèque Expertise Tourisme», Instrument F-2
- Convention de partenariat entre l'État, l'Union d'Économie Sociale pour le Logement et la Région Rhône-Alpes: Soutien à la production de logements pour les salariés saisonniers du tourisme en région Rhône-Alpes, Instrument F-3
- Règlement de l'attribution de l'aide du 13 décembre 2010, basé sur la Convention Région Rhône-Alpes / Département de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre d'aides individuelles aux entreprises, et le supplément concernant la Modernisation de l'hôtellerie familiale en Haute-Savoie, Instrument F-4.
- Suisse / Cantons Loi fédérale du 6 octobre 2006 (état: 15 juillet 2007) sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

- Ordonnance du 28 février 2007 (état: 15 mars 2007) sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises).
- Gesetz über die Förderung der wirtschaftlichen Entwicklung im Kanton Graubünden (GWE) vom 11. Februar 2004 (BR 932.100), Kanton Graubünden.
- Verordnung über die Förderung der wirtschaftlichen Entwicklung im Kanton Graubünden (Wirtschaftsentwicklungsverordnung vom 14. August 2007 (BR 932.100), Kanton Graubünden.
- Departementsverfügung betreffend Gewährung von Darlehen und Beiträgen an Beherbergungsbetriebe vom 18. Mai 2009, Kanton Graubünden.
- Loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000 (900.1), Canton du Valais.
- Loi sur le tourisme du 9 février 1996 (935.1), Canton du Valais.
- Centre de Compétences Financières SA: Vade-mecum des aides financières (version du 16.11.2010), Canton du Valais.
- Loi sur le tourisme du 30 novembre 1998 (7.5.1.1), Canton du Tessin.
- Loi sur l'appui au développement économique (LADE) du juin 2007, Canton de Vaud.
- Grossratsbeschluss über die Unterstützung touristischer Vorhaben vom 11. Januar 1996 (575.10), Kanton St. Gallen.
- Vollzugsverordnung zur Bundesgesetzgebung über Investitionshilfe für Berggebiete vom 16. Juni 1998 (738.3), Kanton St. Gallen.

Liste des interviews

Lors de l'élaboration du présent rapport, des interviews ou des conversations téléphoniques ont eu lieu avec les personnes ci-après sur la base de supports d'entretien individuels.

Suisse

Philippe Pasche (directeur, SCH)

Michael Kauer (responsable du conseil et vice-directeur, SCH)

Fred Reutlinger (Projektleiter Tourismus, Standortförderung Kanton St. Gallen)

François Seppey (directeur de Business Valais, Canton du Valais)

Kaspar Weber (Ufficio per lo sviluppo economico, Canton du Tessin)

Michael Cafilisch (Leiter Tourismusentwicklung, Kanton Graubünden)

Sandra Mordasini (Service de l'économie, du logement et du tourisme, Canton de Vaud)

Tyrol / Autriche

Dr. Franz Hartl (Direktor, ÖHT)

Martin Hofstetter (Leiter Finanz- und Rechnungswesen, ÖHT)

Marina Titlbach-Supper (Abteilungsleiterin Tourismus-Förderungen, BMWFJ)

Veronika Koch (Abteilung Tourismus-Förderungen, BMWFJ)

Dr. Franz Resetar (AWS)

Werner Draschl (Vorstehrer Sachgebiet Wirtschaftsförderung, Land Tirol)

Tyrol du Sud

Dr. Hansjörg Haller (Direktor Amt für Tourismus der Autonomen Provinz Bozen Südtirol)

Alessandra Mezzanato (Mitarbeiterin Betriebsberatung Handels- und Dienstleistungsverband Südtirol sowie der Garantienossenschaft Terfidi)

Bavière

Andreas Beitzen (KfW)

Edith Westernacher (Produktgestaltung und Partnermarketing der LfA)

Hartmut Kahlich (Sprecher der Geschäftsführung BBB)

Josef Krumbachner (Leiter Öffentlichkeitsarbeit der BayBG)

Peter Brodag (StMWIVT)

Matthias Herderich (StMWIVT)

Haute-Savoie / Rhône-Alpes

Fanny Deperraz (Développement Touristique du Conseil Général de la Haute-Savoie)

Delphine Girault (Chargée de mission Service Tourisme Durable de la Région Rhône-Alpes)

Contenu du rapport en 60 secondes

Dans les pays en question, les conditions et les «philosophies» concernant la promotion hôtelière ne sont pas les mêmes:

- **Tyrol et Tyrol du Sud:** Les deux régions disposent d'une promotion développée de l'hôtellerie avec des objectifs de politique régionale; elle est axée sur le financement, grâce à des prêts, des investissements pour améliorer la qualité.
- **Bavière:** En Bavière, l'Etat encourage en particulier les PME en tentant d'améliorer leur dotation en capital (hôtellerie incluse) grâce à une vaste palette d'instruments.
- **Haute-Savoie / Rhône-Alpes:** En France, la promotion de l'hôtellerie est quasi inexistante. L'Etat pilote le tourisme grâce à l'aménagement du territoire et aux instruments fiscaux, cela dans l'optique de la politique industrielle française sur les grandes entreprises.
- **Suisse:** En Suisse, la promotion de l'hôtellerie est avant tout basée sur une motivation de politique régionale. Un capital mezzanine est mis à disposition pour améliorer les possibilités de financement des hôtels grâce à des capitaux étrangers.

La comparaison avec l'étranger fournit certes une multitude d'idées pour les instruments promotionnels. Mais les instruments adaptés spécifiquement à la Suisse dépendent des objectifs visés. Les objectifs visés ci-dessous sont envisageables même avec une conception libérale de l'Etat (liste non exhaustive):

- **Renforcement économique des régions périphériques:** Il ne s'agit pas de corriger des dysfonctionnements du marché, mais de poursuivre un objectif de politique structurelle.
- **Renforcement des PME** dans l'hypothèse où il existe un certain dysfonctionnement parce que le re-financement d'investissements d'envergure pour les PME est difficile et que le tourisme est particulièrement touché en tant que branche nécessitant beaucoup de capitaux.
- **Correction de dysfonctionnements du marché touristique** parce que les biens publics ou semi-publics ainsi que les rentabilités indirectes y relatives jouent un rôle central dans les destinations de vacances.

Les valeurs de référence pour les caractéristiques institutionnelles, instrumentales et thématiques de la politique d'encouragement découlent presque automatiquement de l'objectif placé au premier plan. Compte tenu de la comparaison de benchmarking, nous estimons que les questions de fond énumérées ci-après méritent une discussion en vue de l'examen de l'arsenal de mesures de la SCH:

- A l'avenir, la promotion de l'hôtellerie doit-elle être menée prioritairement en tant qu'instrument pour renforcer les régions périphériques, pour renforcer les PME ou pour corriger les dysfonctionnements du marché? Quelles conséquences résultent de la définition de l'objectif pour le perfectionnement de l'arsenal de mesures?
- Comment le potentiel entre l'aménagement du territoire, la Nouvelle politique régionale, la politique touristique et la promotion de l'hôtellerie peut-il être exploité pour optimiser les instruments promotionnels au niveau des destinations?
- Les investissements subventionnables étroitement définis selon le modèle autrichien doivent-ils être transposés à la Suisse sous une forme appropriée?
- La promotion de l'hôtellerie doit-elle être menée sur la base d'une institution spécialisée / d'un centre de compétences (*statu quo* et modèle autrichien) ou par un système de banques (modèle du Tyrol du Sud)?
- Le montant maximal des prêts pour les investissements d'envergure doit-il pouvoir être relevé? Dans l'affirmative, quelles sont les conditions préalables?

La présente étude donne un aperçu des instruments promotionnels existants et de leurs effets ainsi que de leurs points forts et de leurs faiblesses. L'examen approfondi de l'adéquation des instruments pour leur application à la politique d'encouragement en Suisse incombe dès lors aux autorités responsables.

Nous vous souhaitons plein succès....